Université de Montréal

Survivre à la violence organisée : parcours et témoignage de deux femmes rwandaises par Elssa Martinez

École de Service Social Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maitrise en service social M.Sc. option mémoire

août, 2010 copyright, Elssa Martinez, 2010

Université de Montréal Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Survivre à la violence organisée : parcours et témoignage de deux femmes rwandaises

présenté par : Elssa Martinez

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Dominique Damant
président-rapporteur
Céline Bellot
directeur de recherche
Marie Lacroix
codirecteur
Annie Pullen Sansfaçon
membre du jury

Résumé

Ce mémoire de maîtrise porte sur la survivance des femmes en contexte de violence organisée. Notre recherche s'appuie sur le témoignage de deux femmes rwandaises réfugiées au Canada dont le récit sera exploré afin de comprendre leurs points de vue sur trois dimensions de la survivance : la victimisation et la revictimisation qu'elles ont subi, les actes qu'elles ont pu poser pour survivre et le sens qu'elles ont donné aux situations vécues. D'abord, ces femmes rapportent qu'au-delà du génocide de 1994, elles ont vécu dans un climat d'insécurité, d'incertitude et d'impunité durant la guerre au Rwanda (1990-1994) et en exil, durant la guerre qui a visé le renversement de Mobutu, le massacre des ressortissants rwandais et le pillage des ressources naturelles par l'AFDL. Leurs récits confirment donc la continuité de la violence organisée d'un régime politique à un autre. De plus, les femmes témoignent de la non-reconnaissance de leur statut de réfugié par les bureaux qui traitent outre-mer les demandes d'asile, du traitement déshumanisant et accusateur des administrateurs de l'aide humanitaire et, de manière plus importante, de la non-reconnaissance des crimes commis par les forces armées du gouvernement actuellement au pouvoir au Rwanda et de leur impunité. Ensuite, les témoignages recueillis montrent des actrices sociales engagées dans l'activisme politique, l'action collective, la protection, la sécurité, la survie et l'établissement de leurs proches, du début du conflit jusqu'à leur arrivée au Canada. En effet, pour surmonter les difficultés engendrées par la violence organisée, elles ont mobilisé et transformé de manière créative toutes les ressources de leur capital humain, social et économique pour subvenir aux besoins de leurs proches et de leur communauté, et ce, tout au long de leur parcours migratoire. Enfin, au sujet du sens, nous verrons d'une part comment les femmes conçoivent leurs expériences individuelles de souffrances comme une histoire de victimisation collective, ce qui semble les aider à normaliser leurs expériences. D'autre part, nous verrons comment une identité de femmes fortes, résilientes et capables de s'adapter dans un climat d'adversité se dégage de leur témoignage, ce qui semble favoriser chez elles un sentiment de cohérence, de continuité et nourrir une certaine fierté.

Mots Clefs : survivance, victimisation, capacité à agir, reconstruction de sens, femme réfugiée, actrice social, souffrance sociale, résilience, revictimisation, non-reconnaissance.

Résumé en anglais

This Master's Thesis is about the survival of women in contexts of organized violence. Our research is supported by the testimonials of two women living in Canada who are refugees from Rwanda. We seek to explore their perspectives on three dimensions of survival: the victimization and re-victimization to which they were subjected, the actions they were able to perform to survive, and the meanings they gave to these experiences. First, these women express that in addition to the genocide in 1994, they lived in a climate of insecurity, uncertainty and impunity during the war in Rwanda (1990-94); in exile, during the war to overthrow Mobutu; the massacre of Rwandan refugees; and the pillage of natural resources by the AFDL. They describe the continuity of organized violence from one political regime to another. From the beginning of the war to their arrival in Canada, they were victims and witnesses of human rights violations perpetrated by various armed groups. In addition, these women testify to the non-recognition of their refugee status by the officials that deal with overseas requests for asylum, of the dehumanizing treatment by administrators of humanitarian aid, and more importantly, of the nonrecognition and impunity of crimes committed by the military and the government currently in power in Rwanda. In addition, these testimonies show social actors engaged in political activism, collective action and the protection, security, survival of their loved ones, from the beginning of the conflict to their arrival in Canada. In fact, to overcome the difficulties imposed by organized violence, they creatively mobilized and transformed all of the resources available to them in their human, social and economic capital to meet the needs of their loved ones and of their community, and this, throughout the entire migration process. Finally, in regards to meaning, we discuss how women perceive their individual experiences of suffering as a history of collective victimization, which seems to help them normalize their experiences. We also see emanating from their testimony, the identity of strong, resilient women capable of adapting in a climate of adversity, which seems to encourage coherence, continuity and a sense of pride.

Key Words: survival, victimisation, agency, meaning, refugee women, social actor, resilience, revictimisation, social suffering, non-recognition.

Table des Matières

Résumé	İ
Résumé en anglais	ii
Listes des abréviations	ii
Remerciements	iv
Introduction : Les survivants de violence organisée	1
Chapitre 1 : La survivance en situation de violence organisée	5
De la victimisation à la survivance	5
1.1. La victimisation en situation de violence organisée	5
1.1.1. La violence organisée	5
1.1.2. La victimisation des femmes	8
1.2. La revictimisation et la souffrance sociale	10
1.3. La notion de survivance : une reconnaissance de la capacité à agir	14
2. La réponse face à l'adversité	16
2.1. Les survivantes : des « actrices sociales »	17
2.2. La capacité à agir	20
3. La place du sens dans la survivance	23
3.1. Le sens et l'agir	24
3.2. Le sens et le rétablissement	25
Chapitre 2 : Appréhender le discours des survivantes	29
4. Cadre théorique	29
5. Cadre Conceptuel	31
5.1. Le vécu de violence organisée	31
5.2. La réponse active des femmes	32
5.3. La place du sens	33
6. Approche méthodologique	34
6.1. Le témoignage	34
6.2. Les personnes rencontrées	36
6.2.1. Recrutement des participantes	37
6.3. Préparatifs	38
6.4. Processus et considérations éthiques	38
7. Analyse de contenu	41
Chapitre 3: Le point de vue des femmes sur la survivance	42

8. 1	Mise en contexte sociohistorique du Rwanda	42
8.1.	Sur le plan géographique	42
8.2.	Sur le plan démographique	43
8.3.	Sur le plan historique	43
8.4.	Sur le plan politique	44
8.5.	Sur le plan économique	45
9. I	Présentation des participantes et de leur trajectoire	46
9.1.	Jeanne	46
9.2.	Thérèse	46
10.	Analyse de leurs discours et présentation des résultats	48
11.	La guerre	48
11.1.	« La guerre au Rwanda a réellement débuté en 1990 »	48
11.2.	« On a commencé à parler d'ethnies »	49
11.3.	« Des brebis au milieu des loups »	52
11.4.	« Les choses allaient mal tourner »	53
12.	Le génocide	54
12.1.	« Le sommet de tous les sommets »	54
12.2.	« Comment s'organiser en temps de guerre »	56
12.3.	« On était solidaire »	59
12.4.	« On n'arrête pas de manger parce qu'on est en guerre »	61
12.5.	« On ne quitte pas facilement son pays »	61
13.	L'exil	63
13.1.	« Il fallait partir sur le champ au risque de nous faire tuer »	63
13.2.	« La situation d'insécurité était extrême pour tous les réfugiés »	64
13.3.	« Tu n'as pas de papier, donc tu n'as pas de droits »	66
13.4.	« Des génocidaires, ça voulait dire des Hutus »	67
13.5.	« Cela me donnait la capacité d'agir dans cette misère »	69
13.6.	« Nos espoirs de retourner au Rwanda étaient utopiques »	72
14.	Les transits	73
14.1.	« Nous avons fait une demande pour être réinstaller dans un autre pays	»74
14.2.	« Le HCR n'est pas vraiment pour les réfugiés »	75
14.3.	« On devait se prendre en charge nous-mêmes »	76
14.4.	« Il faut s'organiser avec les moyens qui s'offrent à toi »	79
14.5.	« Un certain traumatisme s'installait encore en nous »	80

14.6. « Si mon enfant vient chez vous protégez-les »	81
15. Le rapatriement au Rwanda	84
15.1. « Ils ont rapatrié tout le monde, à leur manière »	84
15.2. « Les services du HCR ont fait semblant de nous prendre en charge »	86
15.3. « La guerre semblait plus féroce qu'en 1994 »	88
15.4. « J'ai essayé de recommencer une nouvelle vie »	89
15.5. « Je me sentais comparable à Moïse quand il a ramené son peuple »	92
16. L'arrivée	94
16.1. « Nous nous félicitons d'avoir fait beaucoup de résistance »	94
16.2. « Je ne peux pas m'imaginer qu'au Canada on va me gaspiller »	95
Discussion	98
Violence organisée	99
Souffrance sociale	102
Surmonter le traumatisme	106
Au-delà du trauma : Inclure la survivance dans nos interventions	109
Conclusion	118
Sources documentaires	124

Listes des abréviations

AFDL Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo

FPR Front Patriotique Rwandais

HCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

MRND Mouvement révolutionnaire national pour le développement

MDR Mouvement Démocratique Républicain

ONG Organisme non gouvernementaux

OMS Organisation Mondial de la Santé

TPIR Tribunal pénal international pour le Rwanda

UNIFEM United Nations Development Fund for Women

Remerciements

En premier lieu, je désire exprimer ma reconnaissance aux participantes à la présente recherche. Votre témoignage fut non seulement essentiel à la réalisation de ce projet, mais il a aussi su entretenir mon intérêt et ma passion pour le mener à terme. J'espère que le présent rapport saura en partie rendre justice à votre voix et à votre expérience comme survivante à des situations de violence de organisée qui restent toujours non reconnues.

Je remercie Céline Bellot pour avoir fait jaillir en moi, il y a trois ans déjà, l'intérêt de poursuivre ce projet de recherche. Je remercie aussi Marie Lacroix qui, lors de notre collaboration sur un projet de recherche antérieur, m'a permis de rencontrer plus d'une trentaine de personnes réfugiées d'origine de la Région des Grands Lacs Africains. Sans le savoir, mes entretiens avec ces participants ont inspiré la naissance et l'objet de ce projet de recherche. J'aimerais aussi remercier le Centre d'Histoire Orale de l'Université de Concordia pour le support technique et pédagogique qu'ils m'ont offert.

Finalement, à mon conjoint et à tous mes proches (famille et amis), je ne saurai vous dire à quel point vous avez joué un rôle instrumental dans ma persévérance et dans la réalisation de ce projet. Sans vous, ce projet n'aurait jamais vu le jour. Je vous remercie pour le soutien incontournable que vous m'avez donné.

Introduction : Les survivants de violence organisée

Au cours des deux dernières décennies du vingtième siècle nous avons été témoins d'un nombre croissant de conflits armés, de conflits ethniques et de terrorisme d'État (Moser et Clark, 2001; Summerfield, 1995). Selon Moser et Clark (2001), la majorité de ces conflits se sont déroulés en Asie et en Afrique. Parmi les causes directement associées à l'augmentation des conflits armés, elles nomment les programmes d'ajustements structurels mis en place à la suite de la crise économique des années 1980, puisque ces programmes ont entraîné l'accentuation des inégalités entre les nations et à l'intérieur d'un pays. Dans le cadre de ces récents conflits, les civils sont devenus les principales victimes des violations des droits de l'homme (Amnistie Internationale, 2004; Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001; Summerfield, 1995).

Les violations massives des droits de l'homme sont appelées « violence organisée » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce terme permet de mettre l'accent sur le recours systématique à la violence et la brutalité par des groupes organisés, comme stratégie de terreur. L'utilisation délibérée de la violence est conçue comme une mesure de contrôle social qui poursuit de nombreux objectifs et qui entraîne des déplacements massifs de population (Callamard, 2001 ; Moser et Clark, 2001).

Alors que les femmes et les enfants représentent entre 70% et 80% des personnes déplacées et établies dans les camps sous la responsabilité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), ce n'est qu'à la fin des années 80 sous la pression des mouvements féministes internationaux que les Nations Unies, les organismes non gouvernementaux (ONG) et les chercheurs ont commencé à s'intéresser à la situation particulière vécue par les femmes (Ross-Sherrif, 2006 ; Callamard, 2001 ; Moussa, 1998). Selon plusieurs auteurs (Amnistie Internationale, 2004 ; Norsworthy et Khuankaew, 2004 ; Callamard, 2001 ; Moser et Clark, 2001 ; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999 ; Moussa, 1998), les recherches parues à ce jour démontrent que les femmes tout comme les hommes et les enfants, sont victimes de violences physique, psychologique et économique, de torture, de disparition, de détention arbitraire, d'exécution... en plus d'être témoins de violences commises envers leurs proches et leur communauté. Toutefois, ce

qui distingue le vécu des femmes et des jeunes filles est leur vulnérabilité particulière à la violence sexuelle. En tant que membres de certains groupes ethniques, politiques ou religieux et par leur positionnement social et leur sexualité, les femmes et les jeunes filles sont surexposées aux différentes manifestations de la violence sexuelle. De plus, les recherches révèlent que les responsabilités des femmes envers les membres de leurs familles s'accentuent durant les conflits, les déplacements et les transits, et qu'elles encourent de nombreux risques pour subvenir aux besoins essentiels de leurs proches.

Alors que la victimisation subie par les femmes a fait l'objet de nombreuses recherches empiriques selon plusieurs auteurs (Schafer, 2002; Moser et Clark, 2001; Gardam et Charlesworth, 2000; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999; Moussa, 1998), peu d'études ont regardé les stratégies de survie, de résistance et de résilience déployées par celles-ci. Ces auteurs soulignent qu'en centrant uniquement leur regard sur la victimisation subie, ces recherches ont eu tendance à présenter les survivantes comme des victimes passives. Ceci revient en quelque sorte à dénier une partie intégrante de leurs capacités à se positionner dans des processus sociaux et à occuper une position d'actrice sociale, même en situation de violence organisée. De la sorte, ils nous encouragent à étudier la survivance des femmes, c'est-à-dire à comprendre comment les femmes résistent, s'organisent, prennent des décisions et agissent avec intention pour surmonter l'adversité. Comme le souligne Moussa (1998: 90) « Refugee women must be seen as victimized but not as passive victims. They should also be recognized as active shapers of their personal and collective lives ». Compte tenu de ces considérations, notre recherche s'inscrit dans une perspective qui reconnaît aux survivantes leur qualité d'actrice. C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser à la survivance des femmes ayant vécu la violence organisée au Rwanda. De plus, nous croyons que les travailleurs sociaux ont intérêt à rompre avec la culture de victimisation pour comprendre que, dans chaque histoire de victimisation et de souffrances, se loge une histoire de résistance.

De surcroît, nous croyons que notre recherche est justifiée car, depuis la signature de la Convention de Genève en 1951, un nombre important de survivants ont trouvé l'asile au Canada. Selon Rousseau (2000 : 189), chaque année au cours de la dernière décennie le Canada a accordé le statut de réfugié à plus de 15 000 demandeurs d'asile, dont la majorité

se sont établis dans les grands centres urbains du pays: Toronto, Montréal, Vancouver. Rousseau (2000) évalue que Montréal a reçu au fil des ans une proportion significative de personnes déplacées par la violence organisée en provenance de l'Amérique latine, de l'Asie du Sud et Sud-Est et, plus récemment, de la région des Grands Lacs Africains. Alors qu'une part importante des personnes ayant trouvé l'asile au Canada a vécu la violence organisée (Rousseau, 2000), ces situations sont loin de la réalité de la majorité des Québécois qui connaissent le plus souvent ces situations à partir du traitement qu'en font les médias. Or, ce traitement le plus souvent sensationnaliste a dépeint les femmes comme des victimes passives et ne permet pas d'appréhender le vécu des survivantes (Froelich, 2006). De plus, selon Diallo et Lafrenière (2007) et Lacroix (2006), alors que les travailleurs sociaux au Québec et en Ontario reçoivent un nombre croissant de demandes d'aide relatives au vécu de violence, peu d'entre eux se sentent outillés pour intervenir adéquatement.

L'objet de ce mémoire est d'explorer plus largement le point de vue des femmes sur leur expérience de survivance en situation de violence organisée et de répondre à la question suivante : Que disent les femmes rwandaises au sujet de leurs expériences de survivance? Pour y parvenir, nous avons choisi d'explorer leur discours sur trois dimensions de la survivance en situation de violence organisée : la victimisation et la revictimisation qu'elles ont subi, les actes qu'elles ont pu poser pour survivre et les sens qu'elles ont reconstruits pour composer avec ces situations. C'est à partir du témoignage des femmes que nous souhaitons comprendre ces dimensions de la survivance. Plus précisément, pour les fins de cette étude, nous avons choisi d'explorer le témoignage de deux femmes réfugiées rwandaises, établies au Québec à la suite des événements de violence organisée s'étant déroulés dans leur pays d'origine.

Le premier chapitre de ce mémoire traitera de la survivance en situation de violence organisée. À travers ce chapitre nous caractériserons la violence organisée, la victimisation spécifique faites aux femmes et explorerons la littérature qui considère la revictimisation que créent certaines réponses sociales mises en place auprès des survivants. Au-delà de la victimisation, nous présenterons ensuite la littérature qui s'est intéressée à la capacité des survivants à agir pour surmonter l'adversité. Ainsi nous

poserons les jalons d'une analyse qui regarde autant la réponse active des survivants, la place du sens pour composer avec ces situations que la victimisation.

Puisque nous nous intéressons à la parole des survivantes, le deuxième chapitre présentera la manière proposée pour l'appréhender. Il abordera le cadre théorique qui soutient l'ensemble de notre démarche, les concepts que nous avons explorés et la méthodologie employée.

Le troisième chapitre, celui des résultats commencera par une description de la situation sociopolitique au Rwanda, pour mettre en contexte le témoignage des participantes. Ensuite, il présentera notre interprétation du discours des survivantes.

Finalement, le dernier chapitre présentera les résultats de notre recherche sous forme de discussion et leur pertinence pour la pratique des travailleurs sociaux. En effet, une question sous-jacente à l'étude de la survivance est de se demander comment le discours des femmes peut informer nos pratiques.

Chapitre 1 : La survivance en situation de violence organisée

1. De la victimisation à la survivance

Dans ce chapitre, nous montrerons comment les études sur les personnes ayant vécu des situations de violence organisée ont évolué, passant d'une lecture de leur expérience en termes de victimisation à une lecture en termes de survivance.

1.1.La victimisation en situation de violence organisée

Pour parler de victimisation en situation de violence organisée, nous devons, dans un premier temps, aborder le concept de violence organisée. Alors que les termes « violence collective », « violence politique », « situations extrêmes », « génocide » et « crimes contre l'humanité » sont souvent utilisés, nous leur avons préféré celui de « violence organisée ». Celui-ci permet de caractériser précisément la nature de cette violence et, par conséquent, la nature de la victimisation des personnes qui l'ont vécue. Puisque la survivance des femmes est au cœur de cette recherche, nous évoquerons par la suite la nature spécifique de la victimisation qu'elles vivent au cours de ces situations. Enfin, nous présenterons la littérature qui considère la revictimisation que créent certaines réponses sociales mises en place auprès des survivants.

1.1.1. La violence organisée

Le point de départ de la victimisation comme de la survivance est l'expérience d'une situation de violence organisée (Danieli, 2006; Simalchik, 2004; Whythe-Earnshaw et Misgeld, 2004; Bettelheim, 1979). En situation de violence organisée, les études montrent que ce qui est subi ne provient pas d'un événement, mais d'une série d'événements qui peuvent représenter une réelle menace pour l'intégrité physique ou psychique d'un individu, ses proches et sa communauté. L'OMS définit la violence organisée comme étant toutes les actions menées par des groupes structurés (militaires, policiers, milices locales) dans le but d'intimider, de terroriser et de violenter toute personne qui peut être soumise à leur pouvoir (Simalchik, 2004; Whythe-Earnshaw et Misgeld, 2004). La définition proposée par l'OMS inclut les actes de torture et autres traitements cruels,

inhumains ou dégradants. Elle englobe les emprisonnements sans procès, les exécutions, les prises d'otages, les disparitions, toute autre forme de privation des droits de la personne ainsi que les déplacements massifs de population occasionnés par la violence organisée. De plus, l'OMS prévoit que la violence organisée peut cibler un groupe d'individus en particulier sur la base d'une appartenance ethnique, religieuse ou politique. Elle couvre donc les actes d'extermination programmée comme ceux que nous avons vus récemment en Yougoslavie et au Rwanda. Finalement, on y précise que cette violence peut se dérouler autant sur la scène locale, régionale que transnationale. La violence organisée est également le terme favorisé par les principaux centres de traitements canadiens qui travaillent auprès des survivants (Wythe-Earnshaw et Misgeld, 2004). L'OMS a adopté ce concept en 1986 pour répondre à la transformation contemporaine des conflits armés.

En effet, la violence organisée cible de plus en plus les populations civiles (Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001; Summerfield, 1995). C'est une caractéristique majeure des récents conflits armés. On estime que de nos jours elle vise à 90 % les populations civiles, comparativement à 5 % durant la Première Guerre Mondiale et à 50 % durant la Deuxième Guerre Mondiale (Summerfield, 1995 : 1). Selon Bowles (2005), il n'est donc pas étonnant qu'à l'échelle internationale, le nombre de personnes déplacées par la violence organisée ait augmenté de manière significative depuis les années 1980. À la fin de l'année 2007, par exemple, le HCR estime que le nombre total de personnes réfugiées et déplacées à l'intérieur d'un pays, en raison de conflits armés ou de persécutions, s'élevait à 37,4 millions, excluant les 4,6 millions de réfugiés palestiniens (UNHCR, 2008).

Tel que le soulignent Wythe-Earnshaw et Misgeld (2004), le recours systématique et intentionnel à la violence est une mesure de contrôle social. L'utilisation de la violence est délibérée et se retrouve sur un continuum de mesures répressives. Plusieurs auteurs (Wythe-Earnshaw et Misgeld, 2004; Callamard, 2001; Cockburn, 2001; Moser et Clark, 2001) soulignent que la violence organisée poursuit de nombreux objectifs : briser la résistance, faire régner la terreur politique, perpétrer un nettoyage ethnique, un déplacement de population, etc. Ces auteurs la conçoivent comme un instrument de force utilisé pour maintenir ou acquérir le contrôle économique, politique et social d'une région,

d'un territoire ou d'une population. Elle est une stratégie de terreur et de brutalité qui divise la société entre « agresseurs », « victimes » et « témoins » et qui se déroule le plus souvent dans un climat d'impunité. De la sorte, Rousseau (2003, 2000) affirme que la violence organisée rompt le lien social. Aux abords d'un conflit, Callamard (2001) et Cockburn (2001) soulignent que les pouvoirs en conflit augmentent leurs effectifs militaires (élargissement des forces armées, création de milices, dépenses accrues pour l'armement, etc.).

À cela s'ajoutent des changements dans le ton des discours dominants diffusés par les parties en conflit. Comme le souligne Cockburn (2001 : 19) « Words chosen, tunes sung and images painted stoke the fires of national patriotism against a rival nation, point a finger at 'the enemy within', or deepen the sense of ethnic belonging in opposition to some 'other', from who 'we' are different ». En effet, selon elle, tout est orchestré pour enflammer le patriotisme national, raviver le sentiment d'appartenance à une ethnie et ainsi soulever la population contre « l'Autre », « l'ennemi ». De plus, selon Callamard (2001), la propagande diffusée par les parties en conflit crée une polarisation et des clivages au sein de la société civile. Dans son livre Writings for a Liberation Psychology Ignacio Martin Baro (1994), psychologue assassiné par l'armée salvadorienne, parle des effets de la violence organisée sur les populations civiles. Dans ses observations, il soutient que puisque la violence organisée se déroule dans l'impunité et qu'elle est employée pour intimider la population, elle inspire la crainte et la méfiance envers la société, la communauté et même les proches. De la sorte, elle donne naissance à des « cercles de silence » qui restreignent la vie quotidienne et qui suivent les survivants jusque dans leur pays d'accueil.

Comme nous l'avons démontré, la population civile et certains groupes particuliers sont victimes d'actes de violence graves, ciblés et intentionnels, malheureusement organisés et perpétrés à des fins de mesures de contrôle social. Or, au-delà de cette caractérisation de la situation de violence organisée et des souffrances qu'elle inflige à la population qui en est victime, il est important de considérer que les femmes font aussi l'objet d'une victimisation spécifique, la violence sexuelle, comme les études et les faits le démontrent.

1.1.2. La victimisation des femmes

À la fin des années 80, sous la pression du mouvement féministe international, l'expérience spécifique des femmes en situation de violence organisée commence à être documentée (Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001; Gardam et Charlesworth, 2000; Moussa 1998). Selon ces auteurs, les recherches produites au cours des deux dernières décennies confirment que l'expérience des femmes diffère de celles des hommes en fonction des inégalités basées sur le sexe et le genre.

Selon plusieurs auteurs (Gansou et al., 2008; Amnistie Internationale, 2004; Norsworthy et Khuankaew, 2004; Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999; Moussa, 1998) les femmes et les jeunes filles sont surexposées aux différentes manifestations de la violence sexuelle. Les violences sexuelles incluent le harcèlement sexuel, le viol, le viol collectif, l'esclavage sexuel, les mutilations génitales et les stérilisations forcées. Les femmes sont majoritairement victimes de ce type de violence à cause de leur position sociale, de leur fonction reproductive, de leur sexualité, de leur rôle dans la transmission de la culture, mais aussi à cause de leur appartenance à certains groupes ethniques, politiques ou religieux. Depuis la guerre en Yougoslavie et le génocide rwandais, la violence sexuelle a été reconnue comme une arme de guerre et une stratégie centrale des nettoyages ethniques (Lacroix et Sabbah, 2007; Callamard, 2001). Plusieurs auteurs (Lacroix et Sabbah, 2007; Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001) estiment d'ailleurs que la violence sexuelle en temps de guerre est une transposition des inégalités qui sont le lot des femmes en temps de paix. Selon Callamard (2001 : 13) « tant que les Etats ne rempliront pas leurs obligations en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination, le viol restera une arme de choix pour l'agresseur ».

Dans le même ordre d'idées, dans leur livre *Victims, Perpetrators or Actors*, Moser et Clark (2001) illustrent que les différences liées au genre et les inégalités façonnent toutes les sphères de l'interaction humaine et confèrent le pouvoir aux hommes en situation de conflit, de la vie quotidienne jusque sur la scène internationale (différences physiologiques, inégalités relatives à l'intégration de rôles sociaux sexués — autorité et dépendance —, répartition des biens, représentation des genres sur la scène politique) :

Gender power is seen to shape the dynamics of every site of human interaction, from the household to the international arena. It has expression in physique – how women's and men's bodies are nourished, trained and deployed; how vulnerable they are to attacks; what mobility they have. It has expression in economics – how money, property and other resources are distributed between sexes. It structures the social sphere – who has initiatives in the community and authority in the family – who is dependent. And of course gender shapes political power, furnishing the sex for political elites, representative assemblies, executive and command centres. (Moser et Clark, 2001: 15)

Les femmes se retrouvent donc désavantagées à plusieurs niveaux. Ainsi, lorsque les femmes traversent une frontière internationale à la recherche de sécurité et de paix, plusieurs recherches (Ross-Sheriff, 2006; Amnistie Internationale, 2004; Norsworthy et Khuankaew, 2004; Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999) démontrent que les responsabilités des femmes envers leurs proches en matière de soins et de protection augmentent et les rendent particulièrement vulnérables. Au cours de ces départs forcés, les familles sont souvent dispersées et les femmes, dont les maris sont décédés ou portés disparus, deviennent seules responsables des membres dépendants de leur famille. Pour accéder aux besoins de nécessité comme l'eau, l'alimentation, l'habitation et la santé, les femmes restent près des villages ce qui leur fait encourir de nombreux risques (Callamard, 2001; Moser et Clark, 2001). Alors qu'elles constituent avec les enfants et les personnes âgées la majorité d'une population civile déplacée et sous la responsabilité du HCR, il est largement reconnu que les camps de réfugiés offrent peu de protection aux femmes (Amnistie Internationale, 2004; Callamard, 2001; Moussa, 1998). Pour celles qui y trouvent refuge, plusieurs recherches (Amnistie Internationale, 2004; Norsworthy et Khuankaew, 2004; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999; Moussa, 1998) démontrent que les femmes sont victimes de toutes sortes d'abus de pouvoir et de violations des droits de la personne, non seulement de la part des autorités locales censées assurer leur protection, mais également de la part de groupes armés qui lancent des attaques délibérées sur les camps.

Maintenant que nous avons défini la violence particulière subie par des femmes victimes d'abus de pouvoir, nous chercherons à savoir, dans une optique plus large et en abordant la notion de souffrance sociale, comment les réponses sociales qui interviennent en situation de violence organisée peuvent également occasionner une revictimisation des survivants.

1.2.La revictimisation et la souffrance sociale

Plusieurs auteurs (Danieli, 2006; Renault, 2004; Summerfield, 2004, 1995; Kleinman, Das et Lock, 1997) ont examiné le rôle des réponses sociales dans la revictimisation des survivants de violence organisée. Par réponses sociales, ils font référence aux discours et aux interventions mis en place auprès des survivants et par revictimisation, ils se réfèrent à l'expérience d'une victimisation secondaire issue de ces réponses sociales. Nous approfondirons la notion de revictimisation à l'aide du concept de la souffrance sociale qui pose un regard sur le rôle des réponses sociales auprès des survivants (Kleinman, Das et Lock, 1997).

Quelques auteurs (Renault, 2004; Rousseau, 2003, 2000; Kleinman, Das et Lock, 1997; Kleinman et Kleinman, 1997) proposent le concept de la souffrance sociale comme une alternative aux perspectives conventionnelles qui mettent l'accent sur les expériences individuelles plutôt que sociales. La souffrance sociale considère l'expérience subie à la fois comme un phénomène social et individuel et porte un regard sur la victimisation et la revictimisation issues des institutions de pouvoir et des discours dominants. Dans leur livre *Social Suffering* (1997), Kleinman, Das et Lock, introduisent la notion de souffrance sociale pour parler des conséquences biopsychosociales de la violence organisée. Ils la définissent comme une expérience d'origine sociale orchestrée par les pouvoirs en place (politique, économique, institutionnel) et avancent que ces formes abusives de pouvoir déterminent les réponses aux problèmes sociaux. Par-dessus tout, l'élément central de la souffrance sociale est la non-reconnaissance de l'origine sociale dans la production et la reproduction de souffrances. Ainsi, un diagnostic qui ignore l'oppression et l'injustice finit par pathologiser l'individu et revictimiser le survivant.

Par ailleurs, les analyses de plusieurs auteurs (Summerfield, 2004, 1995; Rousseau, 2003, 2000; Bracken, Giller et Summerfield, 1997; Kleinman et Kleinman, 1997) démontrent que les discours dominants dans le domaine biomédical peuvent avoir comme effet de revictimiser les survivants. Selon Summerfield (1995: 7),

The most spectacular facet of the globalisation of Western trends towards the medicalisation of distress has been the "trauma" discourse. Over the past 15 or so years

this has reshaped the way the experience of war, atrocity or natural disaster anywhere has been seen (in the West), and responded to as a health or humanitarian issue.

Ces mêmes auteurs (Summerfield 2004, 1995; Rousseau, 2003, 2000; Bracken, Giller et Summerfield, 1997; Kleinman, Das et Lock, 1997) affirment que la souffrance issue des contextes de violence organisée a été interprétée à partir des notions de « traumatisme » et de « pathologie », que les survivants ont été construits comme « victimes » et « patients » et que les traitements privilégiés ont été pharmacologiques et individuels. Pour ces auteurs, cette manière d'interpréter la souffrance et les soins relève de l'ethnocentrisme. Ils soutiennent qu'il existe à travers le monde d'autres façons de concevoir la souffrance et le rétablissement : « Foreigners coming from other social, political and symbolic worlds different from those from the West may have other configurations of suffering, trauma or bereavement that must be taken into consideration » (Beneduce et Martelli, 2005: 385). Ils invitent les intervenants psychosociaux à comprendre les sens et la signification que donne l'individu à sa propre expérience à partir de sa culture d'origine et de ses croyances. De plus, ces auteurs concluent qu'en favorisant une intervention qui ne se penche que sur les symptômes individuels, ces pratiques n'ont fait qu'aggraver la souffrance portée par ces individus. Comme le souligne Rousseau (2000 : 188), trop fréquemment « l'intervention sert à normaliser la pathologie sociale en en faisant porter le poids à l'individu, quand elle ne pathologise pas les réponses psychologiques et physiologiques normales à la terreur ». Ainsi, pour Summerfield (1995:9):

We must realise the limitations of a discourse in which the effects of collective violence and social upheaval are represented as individual illness and vulnerability. The medicalisation of distress entails a missed identification between the individual and the social world, and a tendency to transform the social into the biological.

D'autres auteurs (Froelich, 2006 ; Kleinman et Kleinman, 1997), parlent du traitement des survivants dans la couverture médiatique des récents conflits comme une autre forme de victimisation. Pour ces auteurs, les médias utilisent l'image iconique de la « victime » pour représenter l'expérience des survivants. Selon Froelich (2006), la couverture médiatique d'une guerre donne le rôle de victime aux femmes. Pour ces auteurs, la commercialisation de ces images entraîne plusieurs messages sociaux. Par exemple, selon Froelich (2006), il devient particulièrement difficile de concevoir les femmes comme des

actrices sociales capables de prendre des décisions et d'agir avec intention. En plus, selon Kleinman et Kleinman (1997), écrasés par le nombre d'atrocités que présentent les images diffusées, les téléspectateurs sont désensibilisés et en proie à un désespoir politique et à un sentiment d'impuissance, car il leur semble que rien ne peut être fait pour remédier à la situation.

En outre, selon Kleinman, Das et Lock (1997) et Dossa (2004), les discours dominants véhiculés par les médias et les interventions biomédicales ont non seulement contribué à individualiser la souffrance, mais également à dépolitiser les discours sur son origine sociale, économique et politique. Dossa (2004 : 159) déclare que cette dépolitisation des discours est « politically motivated as it absolves society from bearing any responsibility ». De plus, selon Kleinmain et Kleinman (1997), Dossa (2004) et Summerfield (2004, 1995), ces discours dominants ont accordé peu d'espace à la voix des survivants sur leur propre expérience.

Et pourtant, dans l'analyse des réponses sociales mises en place auprès des survivants, plusieurs auteurs (Danieli, 2006; Renault 2004; Wythe-Earnshaw et Misgeld, 2004; Altounian, 2000; Summerfield, 1995; Bettelheim, 1979) soutiennent que la reconnaissance officielle de l'injustice contribue positivement au rétablissement des survivants de violence organisée. Pour Summerfield (1995: 8), « Justice, even if long delayed, is reparative (...) victims may better become survivors if some parts of the legacy of the past can be addressed ». La reconnaissance, qu'elle prenne la forme de poursuites par des tribunaux ou de commémoration symbolique, permet non seulement à la victime de rétablir un rapport positif à soi, à l'autre et à la société, elle aide aussi à consolider un capital symbolique important. Elle permet de conserver la mémoire collective de certains moments sociohistoriques et donne aux survivants de crimes similaires la possibilité de garder l'espoir que ces crimes soient un jour reconnus et que leurs auteurs en soient tenus responsables (Summerfield, 1995).

Pour mettre fin à l'impunité, la communauté internationale a mis sur pied, dans les années 1990, les Commissions de vérité (Tribunal pénal international pour la Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda) et la Cour pénale internationale. Selon

Bloomfield, Barnes et Huyse (2004), bien que ces commissions constituent des dispositifs importants pour faire respecter le droit international humanitaire, il serait prématuré de considérer comme acquise la reconnaissance de toutes les victimes. Alors que ces tribunaux ont permis la reconnaissance de certains groupes de victimes, ils excluent de nombreuses autres victimes qui se situent hors des termes de référence. Ainsi, pour Bloomfield, Barnes et Huyse (2004) ces mécanismes ont contribué au déni de reconnaissance et donc à la revictimisation de certains groupes de survivants. Tel que le souligne Summerfield (1995 : 8), « there has always been little redemption for those massively wronged and historical accounts are seldom settled ».

Plus près de nous, la politique d'immigration canadienne en matière des réfugiés a fait l'objet de nombreuses critiques quant à son rôle dans la revictimisation des survivants. Selon Crépeau et Nakache (2006), depuis l'avènement des déplacements massifs de populations dans les années 1980, les pays industrialisés, dont le Canada, n'ont cessé de mettre en place outre-mer des mesures pour restreindre l'accès de leur pays aux demandeurs d'asile et durcir les procédures légales menant à la reconnaissance du statut de réfugié. Ces chiffres démontrent l'effet des ces mesures, soit une réduction de 40 % du nombre de demandes d'asile : « The UN Commission for Refugees reported in March 2005 that the number of asylum seekers arriving in industrialized countries had dropped 40 percent since 2001 » (p.1). De plus, le Canada a réduit l'accès à l'aide juridique pour les demandeurs d'asile, augmenté les critères de détention, supprimé le droit d'appel sur les décisions rendues et réduit le nombre de commissaires chargés des décisions de deux à un. Ces auteurs concluent leur constat peu reluisant en soulignant que plusieurs dispositifs de la loi sur l'immigration canadienne ne garantissent pas le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

Comme nous avons pu le constater, les réponses sociales actuelles jouent un rôle dans la revictimisation des survivants de situation de violence organisée. Même si certaines mesures encouragent la reconnaissance de l'origine sociale de cette souffrance et que d'autres visent à contrer l'impunité, certaines interventions, notamment l'accès restreint des demandeurs d'asile aux pays industrialisés, ne vont pas du tout en ce sens. Il reste donc encore beaucoup de chemin à faire pour changer diverses réponses sociales.

1.3.La notion de survivance : une reconnaissance de la capacité à agir

Les enjeux de reconnaissance et de non-reconnaissance de la victimisation et les limites de ces perspectives ont contribué à ce que certains auteurs considèrent autrement l'expérience des survivants. Comme nous l'avons mentionné, la notion de victime est fréquemment utilisée pour représenter l'expérience humaine en situation de violence organisée et particulièrement pour représenter celle des femmes (Schafer, 2002; Moser et Clark, 2001; Ortiz, 2001; Gardam et Charlesworth, 2000; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999; Moussa, 1998). Pour ces auteurs, cette typification est problématique précisément parce qu'elle ne reconnaît pas la capacité d'agir des survivants. Bien que la victimisation soit une dimension importante de l'expérience, centrer son regard uniquement sur celle-ci donne un portrait incomplet. Elle ne permet pas de reconnaître les forces et les ressources insoupconnées que peuvent déployer les survivants et, par le fait même, rend invisible la capacité à agir, à s'adapter, à résister et même à faire preuve de résilience. De plus, en associant la victime aux notions de passivité, de vulnérabilité et d'impuissance, elle influence négativement la perception sociale des survivants (Schafer, 2002; Moser et Clark, 2001; Ortiz, 2001). Comme alternative au concept de victime, ils proposent la notion du « survivant », car elle rend compte des deux versants de l'expérience. La capacité à développer un ensemble de pratiques pour s'adapter et maximiser ses chances de survivre est implicite à la notion de survivant. Puisqu'elle porte notre regard sur des qualités comme la capacité à prendre des décisions et à agir avec intention, elle est plus positive et moins stigmatisante que la notion de victime. Elle reconnaît aussi bien l'histoire de victimisation, de pertes et de souffrances que celle de l'adaptation pour tenter de surmonter l'adversité. Dans sa recherche auprès de survivants à différents conflits armés, Ortiz (2001 : 15) soutient qu'ils préfèrent eux-mêmes le terme survivant, porteur de force et de volonté, que celui de victime, qui véhicule une image de faiblesse, d'impuissance et d'asservissement: « To call us victims is to validate the image our torturers tried to mold in us and leave us—weak, subjugated, helpless. We are not victims. We are survivors ».

Un des intérêts à l'étude de la survivance est sûrement de témoigner de la capacité insoupçonnée de l'être humain à s'adapter à des situations extrêmes. Dans son livre

Surviving, Bruno Bettelheim (1979), psychanalyste, psychiatre et lui-même survivant des camps de concentration nazis, cherche à saisir et à expliquer comment les hommes survivent et continuent à vivre à la suite d'expériences de destruction massive. Le point de départ de la survivance est l'expérience d'un traumatisme originel, situé dans le cadre du génocide nazi, par un régime qui a imposé des conditions de subjectivation à la terreur et de proximité avec la mort. Bien que la survie soit d'abord et avant tout attribuable à des facteurs hors du contrôle de l'individu— les circonstances de la victimisation, la volonté de l'agresseur, la chance, l'âge et l'état de santé —, Bettelheim insiste sur le fait que, pour survivre, les prisonniers devaient agir de manière adaptée et avec détermination. Dans l'étude de la survivance, il s'est donc intéressé à la réponse active des survivants pour faire face à l'adversité et aux facteurs qui contribuent à l'adaptation. Selon lui, à la suite de situations de destructions de masse, la survivance signifie aussi le processus de composer avec ces événements. Plutôt qu'un processus fixe, il conçoit l'adaptation posttraumatique comme un processus dynamique et évolutif. Bettelheim apporte donc une contribution importante à l'étude des mécanismes d'adaptation insoupçonnés qui s'enclenchent pour survivre, mais aussi pour comprendre les facteurs favorables ou défavorables au rétablissement des survivants.

Plus récemment, dans son livre *La survivance, traduire le trauma collectif,* Janine Altounian (2000), psychanalyste et descendante du génocide arménien, aborde ce que la notion de la survivance signifie pour sa communauté. Pour les descendances du génocide arménien nié jusqu'à tout récemment par la France, elle insiste sur les difficultés occasionnées par le manque de reconnaissance officielle. Elle définit la survivance comme « la stratégie inconsciente que les survivants d'une catastrophe collective et leurs descendants mettent réciproquement en place pour reconstruire sur pilotis les bases précaires d'une vie possible parmi les "normalement" vivants » (p.1). Pour les générations du génocide arménien, elle insiste sur la nécessité de symboliser cette expérience et suggère l'écriture. L'écriture permet de se défaire d'une dette envers ses ancêtres, celle de mettre en mots leurs expériences qui ont été laissées sans parole et sans reconnaissance. Briser le silence, nous explique-t-elle, est nécessaire pour non pas « simplement » survivre, mais pour accéder à la vie.

En somme, la notion de survivance en contexte de violence organisée nous renvoie à l'expérience d'une victimisation qui menace la survie physique ou psychique de l'individu, de ses proches ou de sa communauté, mais également à celle d'une revictimisation, qui résulte du traitement des victimes par certaines réponses sociales. Les auteurs qui ont exploré spécifiquement le vécu des femmes démontrent également qu'elles sont avec les jeunes filles surexposées aux différentes manifestations de violence sexuelle et que, par leurs rôles sociaux, elles encourent de nombreux risques pour répondre aux besoins et assurer la survie de leurs proches. Alors que l'expérience subie par les survivants est notre point de départ, la survivance nous invite aussi à regarder l'autre versant de l'expérience, c'est-à-dire la réponse de l'individu pour survivre, résister, s'adapter et composer avec les souffrances afin de continuer à vivre et à se développer positivement.

2. La réponse face à l'adversité

Where there is power there is resistance (Foucault, 1988: 90)

Pour plusieurs auteurs (Schafer, 2002; Moser et Clark, 2001; Ortiz, 2001; Gardam et Charlesworth, 2000; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999; Moussa, 1998), au cœur de la notion de survivance se loge la réponse individuelle et collective pour s'adapter, résister et survivre. Malgré la victimisation subie, la notion de survivance conçoit l'individu comme un acteur social, capable au sein d'un contexte donné de se créer des marges de manœuvre pour survivre et agir avec intention. Selon Bettelheim (1979 : 292) « one could survive only by responding with determination... through action when it was possible and, when it was not, then at least in one's mind ».

En retenant l'idée de survivance, les études vont mettre l'accent sur les actions posées par les personnes, les communautés et les institutions pour surmonter l'adversité. Il s'agira, dans cette section, en se basant sur plusieurs recherches et analyses, de montrer les actions sociales des survivantes ainsi que leur capacité à agir. Pour ce faire, nous reviendrons d'abord sur le regard critique que pose la littérature sur la surreprésentation des femmes comme « victimes » et leur sous représentation comme « actrices sociales ». Nous présentons ensuite quelques études récentes ayant étudié la réponse des femmes en

situation de violence organisée. Enfin, comme nous visons à nous éloigner d'une vision essentialiste du rôle de l'agir dans la survivance, nous explorerons la littérature portant sur les variables affectant la capacité à agir.

2.1.Les survivantes : des « actrices sociales »

La capacité des femmes à agir et à résister en contexte de violence organisée a reçu peu d'attention dans la littérature scientifique (Schafer, 2002; Moser et Clark, 2001; Ortiz, 2001; Gardam et Charlesworth, 2000; Mohamed Abdi et Hamdi, 1999; Moussa, 1998). L'intérêt principal des recherches parues à ce jour porte sur la victimisation subie par les femmes. Certes, cette littérature a contribué à créer des réformes dans les législations nationales et internationales pour mieux répondre aux réalités sexo-spécifiques des femmes, mais ces auteurs mentionnent que cette lecture victimisante n'a dépeint qu'une facette de l'expérience des survivantes. Selon Gardam & Charlesworth (2000: 149), « the focus on violence—in particular on sexual violence—tends to obscure other important aspects of women's experiences of armed conflict that to date have been largely ignored ».

Selon Moser et Clark (2001 : 4), la participation consciente et active des femmes a reçu peu d'attention à cause de la tendance à simplifier la division des rôles en situation de conflit « men were the perpetrators... while women were victims ». Pour ces auteures, cette représentation essentialiste des femmes comme « victimes » et des hommes comme « agresseurs » repose sur une définition simplifiée de ces phénomènes. Aussi, elles insistent sur le fait que « Such positioning, in treating both women and men as 'object' denies each their agency and associated voices as "actors" in the processes » (p.4). Elles concluent que les femmes peuvent être à la fois victimes, acteurs ou agresseurs et nous recommandent d'étudier l'expérience des femmes à l'aide d'un cadre théorique qui reconnaît la capacité à agir : « human agency ». Puis, elles retiennent la définition offerte par Long (1992) :

The notion of agency attributes to the individual actor the capacity to process social experience and to devise ways of coping with life under the most extreme forms of coercion. Within the limits of information, uncertainty and other constraints that exist, social actors are 'knowledgeable' and 'capable'. (Long, 1992, cité par Moser et Clark, 2001:5)

Selon Okome (2001) et Schafer (2002), les chercheurs occidentaux ont surtout eu tendance à représenter les femmes africaines comme désavantagées et impuissantes, sans explorer les moyens qu'elles utilisent pour survivre et les facteurs qui affectent leur capacité à agir. C'est pourquoi Schafer (2002: 30) insiste sur l'importance de présenter les femmes africaines comme des victimes et des survivants. De plus, selon Palvish (2005), il existe peu de littérature étudiant le point de vue des femmes africaines sur leurs propres expériences de la violence et qui démontre leur capacité à agir. De récentes études (Rostami-Povey, 2007; Mohammed Abdi, 2006; Ross-Sheriff, 2006; Giron et al., 2005; Palvish, 2005; Sharoni, 2001; Hughes, Mladjenovic et Zorica, 1995; Sternbach, 1991) réalisées auprès de survivantes démontrent que les femmes sont des actrices sociales qui résistent et composent avec l'adversité, selon les contraintes et les possibilités de leur environnement. Elles ne sont pas des victimes passives.

Les études sur la participation des femmes dans l'activisme politique de Sharoni (2001), Hughes, Mladjenovic et Zorica (1995) et Sternbach (1991), démontrent qu'en réponse à la violence organisée, les femmes s'impliquent dans la résistance à plusieurs niveaux. Dans son étude sur l'agir des femmes en Irlande du Nord et en Palestine, Sharoni (2001) conclut que c'est le contexte de violence organisée qui propulse de nombreuses femmes à entrer, souvent pour la première fois, dans la sphère politique, à s'organiser collectivement et à militer pour le changement social. Sternbach (1991), étudiant la participation des femmes dans la littérature testimoniale en Amérique Latine, soutient que bien que le but de la violence organisée soit de dissuader toute forme de résistance, leur participation persiste. Elle aussi suggère que la collaboration des femmes dans ce type de résistance est en réponse directe à l'augmentation de la répression militaire. La recherche de Hughes, Mladjenovic et Zorica (1995) sur les actions d'associations féministes en Yougoslavie démontre qu'à toutes les étapes du conflit, les femmes s'impliquent dans la résistance. Les résultats de cette recherche démontrent qu'au cours des préparatifs de guerre, les femmes s'investissent dans les mouvements sociaux contre la guerre et la conscription et dans les initiatives pour faciliter la fuite de leur fils ou conjoint. Durant la guerre, elles participent à la création d'un Centre d'action pour concerter les activités contre la guerre; elles organisent des manifestations hebdomadaires et élargissent leurs réseaux d'affiliation avec des organismes de défense de droits locaux, nationaux et internationaux afin de

documenter, diffuser et dénoncer les crimes. Un groupe de survivantes a mis sur pied un groupe de soutien et une ligne d'urgence pour les femmes victimes de violence sexuelle dans le but d'offrir des services d'aide et d'information, mais également pour documenter les violences sexuelles commises à l'endroit des femmes. Puis, à la suite du conflit, elles tissent des liens avec les femmes réfugiées établies dans les camps pour améliorer leurs conditions de vie et militer en faveur de leur droit de retour au pays. Ce témoignage d'une femme réfugiée livré lors d'une conférence atteste de cette résistance.

I am proud today. I have succeeded in not providing satisfaction to the enemy. I am not broken or destroyed. ... I do not want to allow them to ruin us completely. We have survived many humiliations, but we will fight to return home again. I am feeling stronger than any dirty games they play with us. It is our hope, our vision, our destiny to return home again (Hughes, Mladjenovic et Zorica, 1995:32).

Étudiant les rôles et les responsabilités assumés par les femmes afghanes au cours du conflit et durant les déplacements, Ross-Sherrif (2006) démontre que leur pouvoir à prendre et à influencer les décisions s'est accru en contexte de violence organisée. Sa recherche illustre que, tout au long du conflit, les femmes afghanes deviennent responsables de la protection et de la sécurité offertes aux membres de leur famille. Par conséquent, les femmes sont des actrices clefs pour négocier les divers aspects de la vie publique. Lors des déplacements forcés, les femmes chargées de cacher les hommes s'informent sur les routes sécuritaires à suivre et prévoient le voyagement la nuit et les lieux sûrs pour se reposer le jour. En plus, elles s'assurent que tous les membres de la famille restent unis et, malgré leur propre souffrance, elles encouragent leurs proches à persévérer. Sa recherche conclut que, de manière circonstancielle, de nouvelles normes et attentes sociales semblent s'établir au sein des communautés touchées par la violence organisée.

La recherche de Palvish (2005) sur les femmes congolaises et celle de Mohamed Abdi (2006) sur les femmes somaliennes démontrent qu'à l'intérieur des camps de réfugiés, les femmes s'organisent pour améliorer leurs conditions de vie. Ces recherches démontrent que la contribution des femmes au bien-être économique de la famille est essentielle pour assurer la survie de leurs proches. Les femmes vendent de la marchandise, des habits, des denrées alimentaires, dans les marchés intérieurs ou extérieurs aux camps. Elles créent

leurs propres entreprises génératrices de revenu. La recherche de Palvish (2005) illustre également que les femmes congolaises militent auprès des autorités locales établies dans les camps et s'impliquent dans les activités pour améliorer les services en matière de protection, d'assistance et d'accès à l'éducation pour les enfants. Mohamed Abdi (2006) remarque aussi que les femmes écrivent de la poésie et des chansons dans lesquelles elles dénoncent le gouvernement du pays d'accueil qui leur refuse le droit à la citoyenneté; les organisations internationales pour l'insuffisance de l'aide et l'insécurité dans les camps. Puis, elles revendiquent du gouvernement somalien la fin du conflit et le retour à la paix. Également, les femmes somaliennes portent le pantalon sous leurs habits traditionnels pour témoigner, dénoncer et se protéger contre les agressions sexuelles.

En bref, ces recherches mettent l'accent sur de nombreux exemples de femmes survivantes qui se démènent et agissent concrètement pour améliorer leurs conditions de vie. De plus, nous avons vu leur capacité d'agir dans le fait qu'elles se regroupent pour unir leurs forces et agir socialement, répondant ainsi par la résistance aux situations d'adversité qu'elles ont vécues.

2.2. La capacité à agir

Bien qu'il reconnaisse que les femmes pouvaient augmenter leurs chances de survie par l'action « through correctly assessing one's situation and taking advantage of opportunities » (p.108), Bettelheim (1979) met en garde ceux qui auraient tendance à idéaliser le rôle de l'agir dans la survivance. Il affirme que la survie dans les camps est avant tout une question de chance : « survival in camps—this cannot be stressed enough—depended foremost on luck » (p.108). Bettelheim identifiait aussi l'autonomie, le respect de soi, une vie intérieure riche et la capacité d'entrer en relation avec les autres de manière significative comme des conditions psychologiques qui influençaient positivement la capacité d'un individu à s'adapter.

Comme Bettleheim, mais en se basant sur des observations différentes, d'autres auteures (Moser et Clark, 2001; Callamard, 2001) nous mettent en garde contre le risque de considérer comme essentiel l'agir des survivantes. Ces auteures s'entendent pour dire que la capacité à agir varie en fonction de la position sociale des femmes (classe sociale,

genre, ethnicité, etc.). Plus récemment, Van Hear (2006) corrobore ces propos en mettant aussi l'accent sur la situation socio-économique, mais aussi sur l'accès à différentes formes de capital (économique, humain, social, culturel et symbolique) comme variables importantes dans l'étude des migrations forcées. Il affirme que l'accès relatif à ces diverses formes de capital affecte dramatiquement l'expérience des survivants et influence non seulement les routes, mais également les moyens pour voyager et la destination finale de la migration forcée. Van Hear (2006) insiste sur le fait que ces formes de capital ne sont pas également distribuées à travers les classes sociales, le sexe, l'origine ethnique et qu'elles dépendent en partie de la position socio-économique de l'individu. Selon Van Hear (2006) et Segal, Mayadas et Elliot (2006), les concepts de capital humain et de capital social sont de plus en plus reconnus comme des dimensions importantes dans l'étude de la capacité à agir, à s'adapter et à résister. Ils agissent comme des répertoires de ressources qui peuvent permettre à l'individu d'adapter sa réponse au monde qui l'entoure.

Capital humain

Selon Becker (1993), le concept de capital humain fait référence à l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications et expériences que l'individu acquiert à travers sa vie et qui détermine en partie sa capacité à contribuer une valeur additionnelle pour lui-même ou pour les autres. Cet ensemble de compétences agit comme un assortiment de ressources qui permet à l'individu de produire une réponse adaptée à son environnement. Bettelheim (1979) et, plus récemment, Berger (1995), conçoivent que la capacité d'agir des prisonniers est en partie influencée par la somme des ressources qu'un individu peut mobiliser dans son capital humain pour faire face à une situation. Bettelheim attribue sa propre survivance aux connaissances acquises lors de son éducation professionnelle. En tant que psychanalyste, sa formation l'avait préparé au choc initial de sa captivité. Il avait fait des lectures sur la vie dans les camps, il comprenait le potentiel des forces destructives de l'homme et il connaissait le pouvoir restaurateur de comprendre ses propres réactions et celles des autres face à une expérience extrême. Selon Bettelheim, ces connaissances lui ont permis de mieux composer avec l'adversité. De la même façon, Berger (1995), dans sa recherche auprès des survivants du génocide nazi, illustre également comment certaines compétences professionnelles (médecins, musiciens, charpentiers...) ont permis aux

prisonniers de survivre et de faire partie de la résistance active. Ces phénomènes sont également biens démontrés dans la cinématographie sur l'Holocauste, dans certains films récents tels que *Schindler's List, The Pianist* et *The Counterfiters*. Dans une étude plus récente sur les migrations forcées, Segal, Mayadas et Elliot (2006) concluent que le niveau d'éducation, la profession et la maîtrise de la langue sont les principaux facteurs du capital humain qui affectent positivement l'ajustement des survivants durant les transits et dans leur établissement, une fois arrivés dans un pays hôte. Ils soutiennent que les ressources issues du capital humain sont généralement transférables entre contextes et affirment que, de manière générale, plus l'individu détient un niveau d'éducation, plus il peut s'adapter. Cependant, la transposition des compétences professionnelles d'un contexte géographique à un autre dépend de leur utilité pour l'économie du pays d'adoption et de la reconnaissance des diplômes acquis à l'extérieur du pays. De plus, la connaissance de la langue facilite toutes les démarches d'installation, l'accès aux services et à l'information.

Capital social

Selon Bourdieu (1986), l'idée centrale du capital social est que les réseaux sociaux ont une valeur et sont des ressources qu'un individu peut mobiliser pour augmenter ses chances de survivre. Il définit le capital social comme :

La somme des ressources, actuelles ou virtuelles, qui reviennent à un individu ou à un groupe du fait qu'il possède un réseau durable de relations, de connaissances et de reconnaissances mutuelles plus ou moins institutionnalisées, c'est-à-dire la somme des capitaux et des pouvoirs qu'un tel réseau permet de mobiliser. (p. 249)

Bourdieu (1986 : 249) qualifie le capital social comme une forme de pouvoir dont le volume « dépend de l'étendue du réseau des liaisons que l'individu peut mobiliser de façon effective ». Définir le capital social en termes de réseaux sociaux n'empêche pas d'étudier le rôle possible du capital social dans la promotion de l'action collective ou dans la promotion et la création de liens de confiance, d'appartenance et de réciprocité. Pour Berger (1995) et Bettelheim (1979), la capacité d'un individu à exercer son pouvoir d'agir est également influencée par l'étendue des réseaux qu'il peut mobiliser. Ces réseaux peuvent mener à des actions collectives et fournir à l'individu des liens de solidarité et de reconnaissance et de l'espoir. Les réseaux de proximité, comme la famille ou les amis,

peuvent également munir les individus d'une force motrice de l'action et d'une source de persévérance. Selon Berger, la littérature sur le génocide nazi fournit plusieurs exemples qui démontrent le rôle du capital social dans la survivance, notamment la création de mouvements et de groupes clandestins de résistance à l'intérieur des camps de concentration. Par ailleurs, Segal, Mayadas et Elliot (2006) déclarent que la présence et l'accès à un réseau de relation est instrumental pour faciliter l'établissement. Ils démontrent que les politiques en matière d'immigration et l'accessibilité à l'éducation, à l'emploi, et aux soins de santé dans les pays d'accueil sont essentiels pour assurer l'adaptation. De plus, le capital social joue un rôle central dans le soutien émotionnel en procurant un sentiment de continuité, de familiarité et de communauté. Par exemple, ils précisent que la présence d'un réseau professionnel, religieux, culturel, etc. facilite non seulement l'accès à l'emploi, à l'information et à diverses ressources en matière d'établissement, mais également que ces réseaux font la promotion des liens de solidarité, de reconnaissance et de soutien.

Après avoir passé en revue différentes facettes de la réponse à l'adversité des survivantes de violence organisée et examiné certains facteurs qui entrent en ligne de compte quant à leur capacité à agir, nous observerons une autre dimension de la survivance, soit la quête de sens qui, comme nous le verrons, influence aussi la capacité d'agir des individus.

3. La place du sens dans la survivance

« He who has a why can bear almost any how » Nietzsche

La quête de sens est une autre dimension de la survivance qu'on retrouve fréquemment dans la littérature (Rousseau, 2003, 2000 ; Kleinman, Das et Lock, 1997 ; Summerfield, 1995 ; Herman, 1992 ; Frankl, 1992 ; Bettelheim, 1979). Pour ces auteurs, l'horreur et la brutalité des situations de violence organisée créent la rupture des repères normatifs sur lesquels se construisent notre conception du monde, de nous-mêmes et des autres. Comme le souligne Rousseau (2000 : 191), « la violence organisée est d'abord et avant tout un traumatisme de non-sens, c'est-à-dire qu'elle provoque un sentiment d'absurdité et désorganise la cohérence de l'univers personnel ». La place du sens dans le rétablissement des survivants est un constat retrouvé dans la littérature sur le traumatisme (Danieli, 2006 ;

Herman, 1992), la violence sexuelle (Herman, 1992; Agger, 1992, 1989), la résilience (Cyrulnick, 2002; Tedeschi et Calhoun, 1996,1995) et la pratique clinique auprès des survivants de violence organisée (Summerfield, 1995, 2004; Rousseau, 2003, 2000; Herman, 1992). La recherche de sens est un processus fluide et évolutif. Elle implique à la fois une réappropriation de sa propre expérience et une reconstruction d'une cohérence et d'une continuité avec son existence avant l'agression. Elle peut se résumer comme un effort de réflexion dans le but de comprendre l'événement survenu et lui donner un sens. Nous explorerons donc la littérature traitant du rôle du sens dans les réponses des survivants à la violence organisée et le rétablissement de ceux-ci pendant la période post-traumatique.

3.1.Le sens et l'agir

L'élaboration de sens affecte directement la capacité d'agir en situation extrême (Frankl, 1992; Bettelheim, 1979). Dans son livre Man's Search for Meaning, Victor Frankl (1992 : 110), psychiatre et survivant des camps nazis, souligne que ce qui augmente les chances de survie « was the striving and struggling for a worthwhile goal, a freely chosen task.... the call of a potential meaning waiting to be fulfilled ». Lorsqu'une situation difficile qui ne dépend pas de nous se produit et qu'il nous est impossible de la changer, la capacité de modifier notre regard sur celle-ci et de se trouver une raison de la traverser permet parfois à l'individu de la transcender. Bettelheim et Frankl affirment que l'élaboration de sens permet non seulement à l'individu d'organiser sa perception des situations, mais également de pouvoir agir avec intention. Ils soutiennent que ceux qui parviennent à reconfigurer le sens de leurs expériences sont en meilleure position pour s'adapter, résister et supporter leur souffrance. Pour ces auteurs survivants, le sens agit comme une force motrice de l'action. Selon eux, lorsque l'individu trouve une raison d'exister, celle-ci engendre une sorte de tension entre ce qui est et ce qui pourrait être, une lutte vers un but valable et significatif. Pour Bettelheim (1979:106), trouver une raison d'agir permet à l'individu d'exercer « great ingenuity and determination in the battle to stay alive » et « to endow the self with the energy it needs to function as hope for the future ». En plus de motiver l'action et de maintenir l'espoir, reconfigurer le sens de son expérience ou de son existence permet à l'individu de construire un rapport positif à luimême, un sens d'autonomie, de respect de soi, de dignité et de valeur. Bettelheim et Frankl ont remarqué, par exemple, qu'un système de croyances religieuses, spirituelles ou politiques est associé à une meilleure adaptation dans les camps. « *Those who had strong religious and moral convictions managed much better than the rest. Their belief in an afterlife, gave them a strength to endure which was far above that of most others* » (Bettelheim, 1979 : 292).

Plus récemment, dans sa recherche sur les réponses actives des femmes congolaises pour améliorer et surmonter les circonstances de vie dans les camps, Palvish (2005 : 10) documente six types de réponses « advocacy, resistance, refiguration, resignation, sorrow and faith ». En présentant chacune de ces réponses, elle analyse leurs influences sur la capacité à agir des femmes. Par exemple, dans les activités de défense de droits et de résistance, elle souligne que les femmes s'approprient un pouvoir d'agir sur leurs circonstances de vie particulièrement difficiles, ce qui leur permet de maintenir l'espoir. Elle souligne que l'attachement profond des femmes envers leurs proches semble les munir d'une motivation et d'une force pour surmonter l'adversité et s'impliquer dans les activités de défense de droits. Dans les activités de « refiguration », elle note plusieurs exemples où les femmes reconfigurent le sens de leurs expériences ou de leur situation d'une manière qui leur est plus avantageuse. Par ce type d'activité, les femmes semblent transformer l'adversité rencontrée pour reprendre un contrôle sur leur vie. À l'inverse, les femmes qui se résignent à leurs conditions de vie ou qui sont submergées par la tristesse et le deuil démontrent de la difficulté à mobiliser leur force pour s'engager. L'incapacité de transformer leurs expériences de manière plus positive semble avoir des conséquences néfastes sur leur capacité d'agir.

3.2.Le sens et le rétablissement

Plusieurs auteurs (Summerfield, 2004, 1995; Rousseau, 2003, 2000; Cyrulnick, 2002; Kleinman, Das et Lock, 1997; Herman, 1992; Frankl, 1992; Bettelheim, 1979) soutiennent que l'élaboration de sens est un processus central dans le rétablissement des survivants de violence organisée. Comme le souligne Herman (1992: 51), « *Traumatic events call into question basic human relationship...They undermine the belief systems*

that give meaning to human experience. They violate the victim's faith and cast the victim into a state of existential crisis ». Dans l'intervention auprès des survivants, Summerfield (1995 : 3) insiste sur l'importance de travailler sur les significations que donne l'individu à son expérience afin de favoriser la résilience : « meanings are what counts rather than diagnoses ».

Pour Bettelheim (1979) et Frankl (1992), l'adaptation post-traumatique dépend visiblement de la capacité d'un individu à donner un sens à son expérience. Auprès des survivants du génocide nazi, Bettelheim (1979) observe trois types d'adaptation à la suite de leur libération. Le premier marque l'impossibilité de réintégrer l'expérience dans un sens cohérent. Il peut avoir de graves séquelles psychiques et conduire au suicide. Le deuxième, qu'il nomme le déni, est la réponse de la majorité des survivants qui tentent de vivre comme avant, comme si leurs expériences ne les avaient pas changés. Ce déni entraîne l'incapacité d'exprimer la douleur de la perte, le désarroi et le deuil. Le troisième type d'adaptation est celui du groupe de survivants qui tentent de réintégrer leurs expériences en leur donnant un sens plus cohérent et signifiant. La possibilité de donner un sens à son expérience et ainsi pouvoir la réintégrer renforce souvent l'engagement de l'individu avec le monde et peut donner lieu à la prise de conscience des impacts positifs d'une telle expérience. Dans sa propre expérience de survivance, Bettelheim considère ses nombreux écrits comme un moyen de trouver un sens à son expérience et à la transformer en quelque chose de plus significatif. Pour Bettelheim, l'élaboration de sens à la suite d'un événement traumatique est un processus dynamique et fluide, constamment révisé et retravaillé par l'individu.

Plus récemment, dans leur pratique clinique et leur recherche auprès de survivants, plusieurs auteurs (Rousseau et al., 2004; Summerfield, 2004, 1995; Summerfield et Hume, 1993) témoignent qu'un système fort de croyances religieuses, spirituelles ou politiques est associé à une meilleure adaptation à la suite d'expérience de violence organisée. Dans sa recherche sur les stratégies mises en place par les réfugiés congolais en attente de réunification familiale Rousseau et al. (2004) démontrent que les croyances religieuses peuvent fournir à certains survivants une structure pour interpréter leur expérience et lui donner un sens. De plus, les croyances religieuses permettent non

seulement de recréer de nouveaux liens d'appartenance, mais de restaurer le lien de confiance si crucial au rétablissement des survivants. Ils remarquent également que la présence de membres de la famille permet aux survivants de reconstruire un pont entre le passé et le présent et semble mobiliser leurs forces pour retrouver un sens à la vie. Summerfield (2004, 1995) insiste également sur l'importance de la reconstruction de sens dans le rétablissement. Il conçoit la reconstruction de sens, au même titre que Bettelheim, comme relevant de registres dynamiques, hétérogènes, fluides et perpétuellement en devenir et donc, pour Summerfield (2004, 1995), il n'existe pas de réponse universelle aux traumatismes. Dans leur recherche (Summerfield et Hume, 1993) sur l'adaptation des combattants à la suite de la révolution au Nicaragua, les auteurs démontrent que ces jeunes hommes furent initialement fortifiés par la croyance d'avoir fait un sacrifice valable pour l'effort de guerre et les valeurs sociales qu'elle défendait. Mais ces croyances et les forces qu'elles mobilisent pour transcender l'adversité changent selon les circonstances. Plusieurs de ces mêmes hommes avaient été suffisamment déçus par la politique de l'après-guerre et la crise économique pour abandonner le sentiment d'avoir souffert pour une bonne cause. Ces hommes devaient encore devoir composer avec leur expérience et concevoir un nouveau sens.

Afin d'explorer le sens que prennent ces événements dans les vie des survivants, plusieurs auteurs (Summerfield, 2004, 1995; Cyrulnick, 2002; Kleinman, Das et Lock, 1997) suggèrent que nous devrions nous centrer sur les témoignages des survivants. Pour Summerfield (1995 : 12), « In order to better understand the suffering of victims and the ways they cope and transcend ... the mental health field must make common use, with other disciplines, of the testimonies of the survivor populations themselves ». Pour ces auteurs, le recours au témoignage permet de mettre en pratique une clinique de la reconnaissance et de donner une autorité aux voix des survivants. De plus, le recours au témoignage permet de poser un regard plus dynamique sur une réalité sociale et d'accéder à leurs représentations et conceptions de ces situations.

L'élaboration de sens joue donc un double rôle dans la survivance. Il agit à la fois comme une force motrice de l'action qui permet à l'individu de mieux s'adapter et résister face à l'adversité. Puis, dans l'après-coup d'une situation, il peut permettre à l'individu de

reconstruire des ponts entre le passé et le présent, de réintégrer son expérience pour la transformer en quelque chose de plus positif et significatif.

Par l'entremise de cette recherche, nous avons choisi d'explorer certaines dimensions de la survivance. Comme nous l'avons démontré, la survivance signifie à la fois l'expérience objective d'une victimisation collective et la possibilité d'une revictimisation causée par les réponses sociales mises en place pour intervenir en situation de violence organisée. Elle implique aussi la « capacité » des survivants à mettre en place un ensemble de pratiques individuelles ou collectives pour s'adapter, résister et surmonter l'adversité. Enfin, la survivance interpelle la capacité de composer avec les souffrances et de les transformer afin de continuer à vivre et à se développer positivement.

Chapitre 2 : Appréhender le discours des survivantes

Le présent chapitre décrit la méthode que nous avons privilégiée pour saisir et explorer le discours des femmes sur la survivance en situation de violence organisée. D'abord, il expose le cadre théorique qui soutient l'ensemble de notre démarche auprès des survivantes de violence organisée et fait place à leurs paroles. Ensuite, il vise à clarifier les concepts auxquels nous nous sommes intéressés. Enfin, il explique l'approche méthodologique, l'échantillonnage et la technique d'analyse que nous avons utilisés.

4. Cadre théorique

La construction du cadre théorique de cette recherche nous a permis de l'ancrer dans une triple perspective : celle de la justice sociale et de la reconnaissance des injustices subies, celle de la théorie de la structuration qui permet de mettre l'accent sur la marge de manœuvre des personnes et celle des approches narratives qui soutiennent l'importance de la reconnaissance du point de vue des acteurs et de leur représentation de l'expérience vécue pour appréhender la question de la violence organisée.

Dans un premier temps, selon Lustig et al. (2004), Wythe-Earnshaw et Misgeld, (2001) et Agger (1992), mener une recherche auprès des survivants de violence organisée impose aux chercheurs un positionnement moral et politique qui s'ancre dans une perspective de justice sociale et de défense des droits de la personne. En mettant l'accent sur l'injustice fondamentale qu'ont subie les survivants, cet ancrage agit à titre de reconnaissance et permet d'établir des liens de confiance et de solidarité. À cet effet, nous retenons qu'en situation de violence organisée, le droit humanitaire international s'applique et que, pour mettre fin à l'impunité, les crimes qui contreviennent à la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève doivent être traduits en justice (Callamard, 2001).

En outre, la recherche de la justice sociale est une pratique conséquente aux valeurs du travail social. Selon la Fédération internationale des travailleurs sociaux, la défense des droits de l'homme et la justice sociale représentent à la fois la motivation et la légitimation de notre profession et doivent être au cœur de tous nos actes professionnels (IFSW, 2005).

Dans un deuxième temps, l'ensemble de notre approche s'ancre dans une perspective théorique qui conçoit les survivantes comme des « actrices sociales » (Rostami-Povey, 2007; Moser et Clark, 2001; Moussa, 1998; Giddens, 1987; Bettelheim, 1979). Elles déploient de nombreuses actions pour s'adapter, selon les contraintes et les possibilités de leur environnement. Même en situation de captivité et de restriction absolue, leur capacité à se créer des marges de manœuvre pour survivre et résister doit être reconnue. Alors qu'il n'existe pas de définition consensuelle sur « l'acteur », nous retenons celle de Giddens (1987) qui le définit comme un agent réflexif qui se donne des buts, qui a des raisons de faire ce qu'il fait et qui est capable, si on le lui demande, d'exprimer ces raisons de façons discursives. La capacité de s'adapter aux circonstances de vie tragiques est cependant circonscrite structurellement et distribuée différemment selon des variables comme la race, le sexe, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, l'ethnie et l'état de santé.

Dans un troisième temps, notre théorisation s'ancre dans les approches narratives. C'est que nous reconnaissons également la capacité des femmes, actrices sociales, à exprimer leurs points de vue sur les expériences vécues. Selon (White et Epson, 2009; Eastmond; 2007), les théories narratives conçoivent que les récits que nous racontons sur nousmêmes et sur les autres ne sont pas simplement le reflet de l'expérience vécue, mais plutôt une façon de la décrire de manière significative. Alors que plusieurs histoires peuvent être élaborées pour décrire le même événement, lorsqu'un individu reconstruit son histoire, les événements qu'il choisit de raconter ne sont pas anodins. Son choix de parcours et les thèmes autour desquels s'élabore le récit permettent d'observer le sens qu'il donne à son expérience. Ainsi, les récits nous donnent donc accès à l'interprétation que fait l'individu de sa propre expérience. Comme le souligne Gilbert (2002 : 224),

(...) our personal narratives are not merely a way of describing our lives. They are the means by which we bring order, that is, we organize our experiences and the information we encounter. This then provides structure to that which we experience, creating order in disorder and establishing meaning in what can seem a meaningless situation.

En nous intéressant au contenu et à la construction des récits de femmes, nous nous sommes munis d'un ancrage théorique qui nous permettra de bien appréhender les sens qu'elles attachent aujourd'hui à leurs expériences de survivance, puisque ces récits nous

renseignent sur la manière dont l'individu interprète et comprend les situations vécues et comment il compose avec elles.

En bref, le cadre théorique de notre recherche s'ancre d'une part dans une optique de défense des droits de la personne, ce qui nous permet de nous positionner clairement contre toutes les formes de violations des droits humains. Il nous permet d'autre part d'appuyer la conception des survivantes comme actrices sociales capables d'agir en situation de violence organisée selon les ressources disponibles. Puis, en valorisant la parole des survivantes, il nous fournit une méthode pour appréhender le sens qu'elles donnent aujourd'hui à leurs expériences.

5. Cadre Conceptuel

Nous allons explorer le point de vue des femmes sur leur *survivance* à la violence organisée. Alors que notre point de départ est l'expérience d'une situation de violence organisée, nous voulons aussi regarder comment les femmes s'adaptent à de telles situations et à la suite de telles situations. Nous avons aussi choisi d'explorer les sens (interprétations, compréhensions, significations) qu'elles reconstruisent aujourd'hui dans la construction même de leurs récits, le parcours qu'elles ont choisi et les thèmes qu'elles abordent

5.1.Le vécu de violence organisée

Le point de vue des femmes sur le « vécu de violence organisée » est donc le point de départ de notre observation. Nous voulons comprendre comment les femmes témoignent aujourd'hui de ce vécu et comment elles interprètent ces expériences en écoutant leurs récits. Comme nous l'avons vu, le vécu de violence organisée implique d'abord la présence d'événements « traumatiques », c'est-à-dire d'événements qui menacent la survie physique ou psychique d'un individu ou celles des autres. Il nous renvoie aussi à l'expérience possible d'une revictimisation issue des réponses sociales mises en place en situation de violence organisée.

La violence organisée fait référence aux actes perpétrés par différents groupes organisés (militaires, milices, paramilitaires, corps policier, etc.) contre les populations civiles. Elle se caractérise par une série de mesures répressives qui peut se manifester avant, pendant et après un conflit armé. Elle inclut toutes formes de violations des droits de l'homme qui peuvent se dérouler sur un territoire local, régional ou transnational. Par son caractère systématique, elle institue la terreur et la méfiance sociale et occasionne des déplacements massifs de population. La souffrance sociale fait référence aux réponses sociales qui ont comme résultat, recherché ou pas, de revictimiser les survivants. Ces réponses sociales sont conçues par les institutions étatiques et culturelles (l'ONU, le HCR, les institutions humanitaires et les ONG, les institutions biomédicales, juridiques, etc) et elles engendrent trop souvent une revictimisation, car elles ont comme effet, entre autres, de dépolitiser l'origine sociale de la souffrance en contexte de violence organisée, de ne pas reconnaître certains groupes de victimes et de nier l'autorité des survivants sur sa propre expérience et son rétablissement.

5.2. La réponse active des femmes

La survivance implique la réponse du survivant. Un *agir* pour résister, s'adapter, améliorer ses conditions d'existence et celles des autres, et survivre. Nous voulons comprendre comment les femmes parlent de ce qu'elles ont fait ou pu faire pour surmonter l'adversité rencontrée. Pour y parvenir, nous avons analysé les descriptions de leur agir et les facteurs influençant leur capacité à agir dans leurs récits d'expériences.

Par *réponse active* nous faisons référence à l'ensemble des pratiques mises en place par les survivants devant une situation occasionnée par la violence organisée. Elle inclut tous les actes, réactions, engagements, initiatives, tentatives considérées par les femmes en vue de répondre aux situations vécues. Elle inclut aussi les actes individuels et collectifs, ceux posés pour soi ou autrui et ceux posés en face d'une situation. La *capacité à agir* fait référence aux variables qui restreignent ou facilitent l'agir. Dans la description de ce qu'elles ont fait, nous avons choisi d'analyser deux variables : le capital humain et le capital social. Le capital humain fait référence à l'âge, l'état de santé et l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications et expériences qu'un individu acquiert à travers son

expérience de vie et qui peut influencer sa capacité à agir dans un contexte donné. Le capital social fait référence à la somme des ressources dont dispose un individu du fait qu'il a accès à des réseaux de relations, de connaissances et de reconnaissances mutuelles, plus ou moins institutionnalisés et qui peut influencer sa capacité à agir dans un contexte donné.

5.3.La place du sens

Finalement, la survivance implique un processus de construction de *sens* à l'égard du vécu de violence organisée. À partir de l'analyse de leurs récits d'expériences, il s'agit d'appréhender le sens qu'elles ont donné aux expériences afin de composer avec ces situations. Nous avons autant cherché à explorer les sens qui ont agi directement sur leur survie que ceux qui leur ont permis de rétablir une cohérence et une continuité quinze ans après les événements.

Durant les situations de violence organisée, l'élaboration de sens par rapport à l'expérience vécue peut permettre à l'individu de mieux s'adapter, résister et supporter la souffrance. On dit que l'élaboration de sens joue un rôle essentiel dans la survie, car elle permet à l'individu d'interpréter son expérience pour se trouver des raisons d'exister et ainsi agit comme une force motrice de l'action. Pour parvenir à étudier le rôle du sens dans leur survie, nous avons choisi d'explorer autant les sens (significations, interprétations, compréhensions) qui leur ont permis de maintenir l'espoir, de construire un rapport positif à soi et à autrui, que ceux qui ont motivé leur agir. Dans le rétablissement des survivants, l'élaboration de sens est au cœur du processus de reconstruction et d'établissement d'une continuité entre le passé et le présent.

Nous avons choisi d'étudier, dans la construction même de leurs récits, les sens qu'elles tentent de véhiculer au sujet de leur propre histoire. En explorant le parcours choisi pour raconter leur histoire (la structure) et les thèmes qu'elles abordent, nous visons à dégager autant les thèmes qui émergent et donnent du sens à leur témoignage, le rendent cohérent quinze ans après les événements.

6. Approche méthodologique

6.1. Le témoignage

Nous avons choisi le témoignage comme méthode de collecte de données. En valorisant le point de vue des survivants, le témoignage contribue à la documentation des conflits armés et vise trois objectifs : 1) la dénonciation d'injustices et violations des droits de l'homme, 2) la prise de conscience du caractère sociopolitique de l'expérience et 3) la reconstruction et la représentation de son expérience (Pradesh, Raghuvanshi et Agger, 2008 ; Mc Kinney, 2007 ; Hirsh et Smith, 2002 ; Agger, 1992, 1989). La valeur du témoignage oral comme outil de collecte de données est reconnue autant par les sciences sociales, que par les Commissions de justice et de vérité, mais il est également utilisé comme outil d'intervention thérapeutique auprès de survivants de violence organisée.

Selon Pradesh, Raghuvanshi et Agger (2008), Mc Kinney (2007), Lustig et al. (2004), Agger (1992, 1989) et Herman (1992), le recours au témoignage comme outil de collecte de données a d'abord pris de l'ampleur dans les mouvements de résistance au Chili pour documenter et dénoncer les crimes contre l'humanité commis sous le régime de Pinochet. Les témoignages des survivants étaient enregistrés, transcrits, édités, puis envoyés aux organismes internationaux de défenses des droits de l'homme pour dénoncer la dictature militaire. En visant la création d'un document légal à visée politique, il se distingue clairement des autres méthodes de collectes de données. En effet, pour Summerfield (1995: 7), « The collated testimonies of survivors could be part of a kind of grassroots history, a counter to the official accounts generated by those with power to abuse and thus a public validation of their suffering ». Ainsi, le témoignage peut permettre de contrer les discours officiels au sujet d'un régime étatique et peut permettre aux personnes qui sont souvent oubliées ou réduites au silence d'accéder à une forme de reconnaissance. De plus, auprès des femmes réfugiées à la suite de situations de violence organisée, le recours au témoignage, selon Lentin (2000 : 472), est une façon de rendre visible « women's experiences of victimisation and resistance in our scholarship and writing. It is also a way of ... restoring women's agency and re-claiming the depth of the trauma, not from a site of a collectivity's honour, but from women's own human experiences ».

Selon plusieurs auteurs (Pradesh, Raghuvanshi et Agger, 2008; Mc Kinney, 2007; Lustig et al. 2004; Agger 1992,1989), quand le témoignage est utilisé dans une recherche, le processus de recherche est inséparable d'un processus thérapeutique. Par l'entremise de nombreuses études empiriques, les psychologues chiliennes Lira et Weinstein, publiant sous les pseudonymes de Cienfuegos et Monelli (1983), ont validé la valeur thérapeutique des témoignages. Dans les années subséquentes, Jensen et Agger (1996, 1990) se sont aussi approprié le témoignage comme outil d'intervention thérapeutique et méthodologique et l'ont utilisé auprès de survivants établis en exil à la suite de conflits armés. Comme le souligne Agger (1992, 1989), témoigner est un moyen pour les survivants de s'impliquer dans la lutte pour la justice sociale, la défense des droits de la personne et pour contrer l'impunité. Ainsi, témoigner peut engendrer une reprise de pouvoir et contrecarrer les sentiments d'impuissance et d'infériorité associés aux événements survécus (Lustig et al., 2004; Agger, 1992). Autrement dit, le témoignage permet :

the retelling of events to a therapist or researcher who documents the narrative, and, through an interactive, iterative process of reviewing it with the patient, produces a written testimony that reifies the experiences and provides vital documentation for political or personal purposes, transforming private pain into political or spiritual dignity (Lustig et al., 2004: 33)

On estime que le processus de création du témoignage peut permettre à l'individu de réintégrer son expérience et de rétablir un sens de cohérence et de continuité. En se prononçant sur les événements, le témoignage permet la catharsis, c'est-à-dire la réévaluation cognitive de son expérience et la désensibilisation. Il s'apparente ainsi aux approches psychanalytiques et cognitivo-comportementales du trauma. Comme le souligne Agger (1992 : 9), « it transforms something painful into a document which can be useful to other people. It is not only cathartic but is also a political and legal weapon against the aggressors ».

La création d'un témoignage favorise également la transmission de l'histoire collective. Quand un survivant témoigne de son vécu, il prend aussi la parole au nom des siens. Dans une démarche testimoniale, on souligne que le récit de son expérience individuelle s'inscrit dans une histoire collective, repris dans l'expression latine « una voz personal y

una voz collectiva » (Sternbach, 1991 : 97). De plus, selon Pradesh, Raghuvanshi et Agger (2008), Lustig et al. (2004), et Agger (1992), puisque le témoignage met l'accent sur le vécu sociopolitique d'injustices, sur la documentation de conflits armés et sur la transmission de l'histoire collective, il porte une valeur transculturelle. Tel que le souligne Lustig et al. (2004 : 35),

This outward de-emphasis of psychopathology makes testimonials more culturally palatable to refugees who may not be interested in psychological introspection. Indeed, among Ethiopians, injuries to individuals are seen as injuries to a lineage, with the dominant emotion, anger (as opposed to sadness), requiring a political, not psychological, solution.

Ce qui justifie l'emploi de cet outil méthodologique est qu'il s'inscrit dans une perspective de défense des droits de l'homme et qu'il laisse une place prépondérante à la parole des survivants.

6.2.Les personnes rencontrées

Pour les fins de cette recherche, nous avons constitué notre échantillon de survivantes établies au Québec à la suite du génocide rwandais. Nous avons choisi les survivantes rwandaises d'abord parce que le génocide rwandais de 1994 est un événement marquant du 20^e siècle qui nous a rappelé que la violence organisée systématique ciblant un groupe d'individus sur une base ethnique est toujours une réalité contemporaine. Comme l'a écrit Allison des Forges, dans la nouvelle introduction de son rapport Leave No One to Tell the Story (2004: 2), « The Rwandan genocide forced us to confront the massive killing of civilians in a way we had not done for fifty years. (...) not since the Holocaust had we seen civilians massacred so rapidly, so systematically, and with such a blatantly genocidal objective ». De plus, bien que la tragédie rwandaise ait été représentée dans la culture québécoise, notamment par le livre-témoignage du Général Roméo Dallaire, J'ai serré la main du Diable et par le roman de Gil Courtemanche, Un dimanche à la piscine de Kigali, tous deux portés au grand écran, nous sommes d'avis que ces représentations culturelles ont laissé peu d'espace pour entendre la voix des survivants eux-mêmes. Et pourtant, la communauté rwandaise établie au Québec est composée en forte majorité de survivants à la violence organisée. D'ailleurs, lors du recensement de 2001, on a estimé que 77,7% des

personnes issues de cette communauté se sont établies au Québec dans les années 1996-2001, c'est-à-dire à la suite du génocide (Gouvernement Québec, 2005 : 3). Enfin, alors que 2010 marque la 16^e année de commémoration du génocide rwandais, nous croyons qu'un laps de temps suffisamment long s'est écoulé pour permettre aux survivantes de prendre la parole sur ces événements.

6.2.1. Recrutement des participantes

Le recrutement s'est appuyé sur un échantillonnage « boule de neige », parmi les personnes rencontrées dans le cadre d'un projet de recherche intitulé : *Les femmes réfugiées au Québec : trajectoires sociales vers l'incorporation*¹, sous la direction de Marie Lacroix (2006). Pour l'expérience terrain de cette recherche, plusieurs organismes communautaires, informateurs-clés et membres de la communauté rwandaise établis au Québec avaient été conviés et rencontrés. Par l'entremise de ce réseau de personnes ressources et à l'aide de contacts téléphoniques, deux femmes ont finalement exprimé leur intérêt à participer à cette recherche.

Trois critères ont guidé le choix des participantes. Le premier critère est que les participantes à cette recherche aient trouvé refuge et reçu le statut de réfugié au Canada à la suite du génocide rwandais. Le deuxième critère est que les femmes détiennent leur résidence permanente ou leur citoyenneté. Ce critère visait à faciliter le recrutement de participantes et à permettre la réalisation d'un témoignage dans une cadre sécuritaire et propice. Le dernier critère est celui de la participation entièrement volontaire.

Motivés à la fois par la nature testimoniale de cette recherche et notre désir d'étudier en profondeur le point de vue des femmes sur la survivance, la taille de l'échantillon a été limitée à deux participantes.

_

¹ Lacroix, M. (2006). Les femmes réfugiées au Québec : trajectoires sociales vers l'incorporation. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC - 2006 -NP-108749. 2005-2008).

6.3. Préparatifs

Dans une démarche testimoniale, acquérir une compréhension du contexte historique et sociopolitique du pays duquel proviennent les participantes est jugé essentiel (Agger, 1992, 1989). Nous avons entrepris une revue de littérature sur la situation sociopolitique et historique du Rwanda, plus particulièrement au cours du conflit armé de 1990-1994, au cours du génocide en 1994 et à la suite de la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais. Ces connaissances nous ont permis d'être informés et donc plus sensibles au contenu livré dans le témoignage des femmes. Elles seront présentées en guise d'introduction à l'analyse du discours des femmes sur leurs expériences de survivance.

Au cours de ce projet de recherche, nous avons également assistés à plusieurs événements organisés par le Centre d'histoires orales et de récits numérisés de l'Université Concordia, dans le cadre de leur projet de recherche : Histoires de vies des Montréalais déplacées par la guerre, le génocide et autres violations des droits de la personne. Entre autres, notre participation à un atelier de formation donné par Henry Greenspan, *Facilitating Collaboration in the Interview Process*, et au *Colloque international sur les récits de témoignage des génocides*, nous ont permis d'acquérir une meilleure compréhension du processus de témoignage. Puis, lors d'un atelier de discussion sur le soutien psychosocial à mettre en place pour la réalisation de leur projet, à titre de personne-ressource invitée, nous avons pu confirmer les dispositions mises en place dans notre projet pour diminuer les risques associés à la participation. Finalement, comme nous sommes affiliés au Centre d'histoires orales, nous avons bénéficié d'un support technique par le prêt d'une enregistreuse digitale pour obtenir un enregistrement audio de qualité.

6.4. Processus et considérations éthiques

Certaines précautions ont été employées afin de s'assurer de diminuer les risques rattachés à la participation et afin de respecter et protéger le bien-être physique, social et psychologique des participantes. Dans une démarche testimoniale, la participation entièrement libre et volontaire du témoin, l'importance d'établir une relation de confiance et de coopération et le contrôle du participant sur le processus de création et de diffusion

du témoignage sont essentiels (Pradesh, Raghuvanshi et Agger, 2008 ; Lustig et al., 2004 ; Agger, 1992).

Nous avons donc prévu une première rencontre avec chaque participante afin d'établir une relation de confiance et de coopération, d'établir les paramètres pour réaliser le témoignage, de présenter les normes pour garantir leur confidentialité et d'obtenir leur consentement libre et éclairé à la recherche. Durant cette première rencontre, nous avons suggéré que trois à huit sessions d'une heure trente soient allouées pour réaliser leur témoignage, mais cette formule demeurait flexible et assujettie à leurs besoins. Notre approche flexible tenait compte du fait que témoigner allait requérir un investissement considérable de la part de chaque participante et que notre rôle était à la fois de faciliter leur participation et de renforcer leur contrôle sur le processus de création du témoignage.

Le processus de création du témoignage a donc varié pour chaque participante. La première participante a choisi de faire son témoignage au cours de rencontres régulières, à toutes les deux ou trois semaines, au domicile de la chercheure. En sept rencontres d'une durée approximative de deux heures chacune, elle a livré son témoignage. À chaque rencontre, elle semblait avoir prédéterminé les thèmes sur lesquels elle allait discourir et la période de temps qu'elle allouerait à chacun. Puisqu'elle voulait relire et éditer son témoignage, entre chaque séance, nous faisions la transcription puis nous lui envoyions. Son témoignage édité reste fidèle au témoignage légué, mais ajoute de la richesse dans l'analyse de sens. La deuxième participante nous a accordé trois rencontres d'une demijournée. Les deux premières rencontres ont eu lieu à un jour d'intervalle à son domicile, tandis que la dernière a eu lieu un mois plus tard au domicile de la chercheure. Son témoignage fut donc livré en trois rencontres d'une durée approximative de 4 heures chacune. Comme la participante a opté pour une simple relecture de la transcription sans qu'elle ne soit éditée, la transcription de son témoignage lui fut envoyée après nos deux premières rencontres, puis à la suite de la troisième rencontre. Les deux participantes ont réalisé leur témoignage de manière chronologique.

Peu importe la formule choisie par les participantes, chaque rencontre suivait les mêmes étapes de création. Elle débutait par un temps de discussion libre, un moment pour établir

un lien de confiance et de coopération. Elle se poursuivait par une phase de travail sur le témoignage qui constituait la seule partie de la session enregistrée. Pour débuter leur témoignage, les participantes étaient d'abord invitées à se présenter avant le début des événements de violence organisée (qui elles étaient, ce qu'elles faisaient, les valeurs qui étaient importantes dans leur vie). Puis, elles étaient ensuite invitées à débuter leur témoignage à partir des premiers événements de violence organisée s'étant déroulés au Rwanda. Pour les rencontres subséquentes, elles pouvaient soit poursuivre leur témoignage là où elles étaient rendues ou clarifier leurs points de vue au sujet du témoignage donné antérieurement avant de poursuivre leur récit. Finalement, pour marquer la fin du processus, une dernière rencontre permettait de remettre une version imprimée de leur témoignage.

Puisque témoigner pourrait éveiller chez les participantes des souffrances et des souvenirs difficiles, nous avons prévu que chaque séance se termine par une période de « debriefing ». Cette période nous permettait de nous assurer du bien-être de la participante et de préparer le terrain pour la prochaine rencontre. Par ailleurs, nous avons établi une entente de services avec le Réseau d'intervention en violence organisée (RIVO). Cette entente nous a permis de garantir à chaque participante qui en ressent le besoin l'accès rapide, gratuit et confidentiel à des services d'intervention spécialisés auprès de survivants de violence organisée durant la livraison du témoignage ou dans les années subséquentes. Lors de la rencontre préparatoire à leur participation, cette entente de services a été présentée à chaque participante, et le numéro du RIVO a été inscrit sur le formulaire de consentement. Pareillement, nous nous sommes assuré que le témoignage se déroule dans un lieu propice et sécuritaire pour les participantes, c'est-à-dire, selon leur préférence, à leur domicile ou au domicile de la chercheure. De plus afin de protéger l'identité des participantes, la rédaction du présent rapport a rendu anonyme certaines informations qui auraient pu facilement identifier les participantes, telles que le nom des participantes, leur âge, le nom des villes où elles ont habité ou par lesquelles elles ont voyagé et d'autres informations comme le nom de leurs assaillants, la date précise des événements ou des déplacements, le nom ou la relation avec des personnes qui les ont aidées, etc.

7. Analyse de contenu

Pour comprendre comment les femmes témoignent, perçoivent et conçoivent leurs expériences de survivance en situation de violence organisée, nous avons choisi l'analyse de contenu comme approche. De manière générale, l'analyse de contenu se réfère à un ensemble de techniques qui a pour but d'interpréter de manière objective et systématique le contenu manifeste et latent d'une communication (Mayer et Ouellet, 1991).

Pour parvenir à une analyse objective du témoignage des femmes, nous avons d'abord élaboré une grille d'analyse à partir de notre cadre conceptuel, définissant ainsi de manière précise les concepts à l'étude. À la suite de plusieurs lectures flottantes et avec l'aide de la grille d'analyse, nous avons procédé à la codification systématique des témoignages. Nous avons ensuite procédé à une analyse qualitative du contenu codifié (l'ordre, la valeur et la nouveauté des thèmes abordés). Ce traitement des données nous a permis une analyse exhaustive de leur témoignage afin de dégager, pour chaque concept, les points de vue émergeant de leur discours.

Une fois le traitement des données réalisé, nous avons interprété nos résultats. Bien que l'analyse et l'interprétation des résultats tendent vers l'objectivité, Eastmond (2007) nous rappelle que, lorsqu'elle est issue de récits d'expérience, elles impliquent nécessairement les filtres et les interprétations du chercheur. Présentée sous la forme de résultats, l'analyse n'est jamais une reproduction authentique des récits, mais plutôt une manière de les interpréter. Elle suggère donc que l'analyse nous conduit à la création d'un autre récit :

The nature of the enquiry as well as the personal experience and cultural assumptions of the researcher are all filters through which the story is sifted and represented as text. As a result, an experience is never directly represented but edited at different stages of the process from life to text. As published text, the story is exposed to a different audience and to further interpretation. (Easmond, 2007: 249)

Chapitre 3: Le point de vue des femmes sur la survivance

8. Mise en contexte sociohistorique du Rwanda

La région des Grands Lacs africains, où se situe le Rwanda, a été marquée par de nombreux conflits armés durant la période de temps couverte par le témoignage des survivantes. Les médias de masse ont dépeint jour après jour le génocide rwandais comme un conflit « ethnique », « barbare » et « tribal », l'inscrivant comme tel dans l'imaginaire collectif. Bien que ces événements demeurent largement incompris, les expliquer dépasse largement le mandat de notre recherche. Pour des analyses spécifiques au génocide, il faut consulter les auteurs suivants (Human Rights Watch, 2006; Sémelin, 2005; Des Forges, 1999; Reyntjens, 1996) et pour celles qui observent plus globalement la situation dans les Grands Lacs, les ouvrages suivants (Lemarchand, 2006; Reyntjens, 2005).

Dans le présent chapitre, nous présenterons les détails saillants qui mettent en contexte les témoignages des survivantes alors qu'elles nous parlent des actes de violence perpétrés par différents groupes armés durant la guerre et le génocide 1994 et des répercussions qu'ils ont encore, au-delà des frontières, sur leur situation de vie en exil. Ensuite, nous présentons sommairement la situation des participantes à la présente recherche au début des événements de violence organisée s'étant déroulés au Rwanda et le parcours migratoire de chacune. Puis, nous écouterons ce que les femmes ont à dire au sujet de leurs expériences de survivance, en suivant le parcours de leur migration forcée.

8.1.Sur le plan géographique

La région des Grands Lacs est un des territoires les plus densément peuplés de l'Afrique. Cette région est reconnue pour la richesse de ses sols (or, cobalt, diamant, ...), richesse qui est d'ailleurs reconnue par plusieurs auteurs (Lemarchand, 2006; Reyntjens, 2005), comme étant l'une des causes principales des récents conflits qui ont ravagé la région. Surnommé le pays des mille collines, le Rwanda est un des plus petits pays des Grands Lacs. Sa superficie est de 26 388 km², comparable à celle d'Haïti (27 750 km²). Il partage

ses frontières au nord avec l'Ouganda; au sud, avec le Burundi; à l'est, avec la Tanzanie; à l'ouest, avec la République démocratique du Congo (ancien Zaïre).

8.2.Sur le plan démographique

Le Rwanda est le pays à la plus haute densité démographique de la région des Grands Lacs. Selon Verwhimp (2004), en 1993, le Rwanda compte environ 7,6 millions d'habitants et 95 % de sa population habite en région rurale et vit principalement de l'agriculture. Le pays est composé de trois principaux groupes ethniques : Hutus, Tutsis et Twas. Les Hutus représentent environ 80 % de la population. Le poids démographique des jeunes de moins de 25 ans est important, ces derniers représentent 4 personnes sur 6. En matière de scolarisation, deux tiers des enfants ont accès à l'enseignement primaire, mais seulement 8 % accèdent à des études secondaires. Certains auteurs (HWR, 2006; Reyntjens, 2005; Verwhimp, 2004; Des Forges, 1999) soulignent que, vers la fin des années 90, les conditions de vie et l'avenir des jeunes étaient particulièrement alarmants en raison de l'appauvrissement de la paysannerie et de l'insuffisance de terres cultivables. Finalement, le Rwanda se classait parmi les dix pays les pires au monde en matière d'égalité entre les sexes (Verwhimp, 2004).

8.3.Sur le plan historique

Plusieurs auteurs (Cox & Pawar, 2006; HWR, 2006; Lemarchand, 2006; Des Forges, 1999; Reyntjens, 1996) articulent que la construction d'identité ethnique « Tutsi » et « Hutu » ne peut pas être compris sans considérer l'influence du colonialisme. Pour établir une monarchie sur le territoire, les colonisateurs belges ont institué un système de classification et de hiérarchisation à partir de 1916. Ce système élève le statut des Tutsis, dépeint comme la classe dirigeante du Rwanda, à cause de leur « supériorité raciale » et réduit celui des Hutus à de simples paysans « moins intelligents ». Comme le soulignent Cox and Pawar (2006 : 110),

(...) the establishment and dominance of colonies usually involved the subjugation and aggression of inhabitants of the colonies. (...) the boundaries and ethnic composition of a state was a direct result of the partition of continents by colonial powers. (...) the exploitation of the colonies was for their own economic wealth, often turning countries into cash crops for the North. (...) elevated the class status of one ethnic or racial group, as

a means to reinforce their control and deepen social division. The results of these social divisions were well illustrated in the 1994 Rwandan genocide.

Avec l'avènement des mouvements anticoloniaux dans les années 1960, la monarchie Tutsi revendique son indépendance de la Belgique. Voulant garder son influence sur la région des Grands Lacs, la Belgique a redirigé son appui vers un parti pro-colonial revendiquant l'émancipation des Hutus. Ces événements sont connus sous le nom de « Révolution Hutu » (1959-1962). Ils ont abouti au renversement de la monarchie, à la mort de 20,000 civils et à l'exode de plus de 120,000 personnes principalement d'origine Tutsi vers l'Ouganda, mais aussi le Burundi, la Tanzanie et le Congo. Au cours des années subséquentes, les réfugiés Tutsis en exil ont lutté pour obtenir le droit de revenir au pays et le réintégrer comme citoyen rwandais.

8.4.Sur le plan politique

Selon plusieurs auteurs (HRW, 2006; Des Forges, 1999; Reyntjens, 1996), en 1973, le Général Juvenal Habyarimana prend le pouvoir du pays par un coup d'état. Sous l'égide de « l'unité nationale », ce gouvernement élimine tous les partis d'opposition au Rwanda et met sur pied le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). Or, vers la fin des années 80, la force d'opposition au gouvernement augmente à l'intérieur du pays. Des dirigeants politiques, des intellectuels, des journalistes et des groupes de défense des droits de l'homme exigent des réformes et la création du multipartisme.

Sous la pression de l'opposition, en 1991 le gouvernement légalise la création de partis politiques, puis est forcé d'accepter un gouvernement de coalition en avril 1992. Ce nouveau gouvernement entreprend des négociations pour le droit de retour des Tutsis en exil, qui mènent aux ententes d'Arusha en 1993. Ces ententes couvrent aussi l'établissement d'un gouvernement transitionnel, un cessez-le-feu et l'intégration des deux armées, le droit de retour des réfugiés en exil et la réinstallation des personnes déplacées par la guerre (HRW, 2006; Des Forges, 1999; Reyntjens, 1996).

En 1990, après trois décennies en exil, la population réfugiée tutsie se compose de plus de 600,000 personnes et bien qu'elle souhaite le rapatriement et le retour de la monarchie,

elle est polarisée entre deux camps : extrémistes et modérés. Tel que l'indique Van Der Meeren (1996 : 257)²,

The refugee leaders were of two main types, both seeking repatriation with a restoration of the monarchy. The extremists or militarists policy was armed attacks and a reimposition of the Tutsi hegemony by force. The moderates put their faith in the UN and saw the use of force as undermining the legitimacy of the monarchy (...).

Le Front Patriotique Rwandais (FPR) représente l'aile militariste. Au début des années 1990, il a lancé plusieurs attaques armées de sa base en Ouganda, provoquant une guerre qui durera jusqu'à la prise du pouvoir du FPR à la suite du génocide en 1994. Constituant le nouveau gouvernement, le FPR a ensuite mené une campagne de représailles contre les présumés responsables du génocide.

8.5.Sur le plan économique

À la fin des années 80, les conditions économiques se détériorent drastiquement à cause de la sécheresse, de la détérioration des sols cultivables et de la chute sur le marché international du prix du café. Conséquemment, le déficit et la dette du Rwanda augmente. Sous la pression de la Banque mondiale et du FMI, un plan d'ajustement structurel est mis en place dans les années 90. Ce plan vise la dévaluation de 40 % de la monnaie nationale, la libération du commerce, la suppression des subventions aux agriculteurs, le licenciement de fonctionnaires et la privatisation des entreprises et des services publics. À cette période, les inégalités à l'intérieur du pays s'accentuent de manière fulgurante, engendrant ainsi l'appauvrissement rapide de la paysannerie et la résurrection de la famine dans certaines préfectures. À la fin des années 80, on estime que 45 % des Rwandais vivent sous le seuil de pauvreté avec moins d'un dollar par jour et que le Rwanda constitue l'un des pays les plus pauvres au monde (HRW, 2006; Verwhimp, 2004).

Après cette brève introduction à la situation sociopolitique du Rwanda, nous présenterons la situation de chaque participante et son parcours migratoire.

-

² Pour en savoir davantage sur la situation des réfugiés tutsis au début des années 90 après trois décennies en exil, on peut lire l'article de Van Der Meeren (1996).

9. Présentation des participantes et de leur trajectoire

9.1.Jeanne ³

Des fois je voudrais même m'arrêter mais je ne peux pas m'arrêter, c'est dans ma nature! Je suis très active dans ce sens. Je travaillais, j'ai toujours travaillé, j'avais un emploi à l'extérieur de la maison. J'avais des enfants, quatre enfants. Je suis également une personne qui est près des gens. Je dis cela parce que je constate que, où que je sois, je m'implique. Que ce soit avant ou maintenant, je m'implique toujours. Lorsque je fais un retour sur moi, je réalise que j'aime être avec les gens, que j'aime faire quelque chose pour les gens. (...) Ça ne me demande pas d'efforts d'aider, à l'inverse, ça me demande des efforts de ne pas le faire Jeanne p.1.

En 1990, lorsque la guerre débute, Jeanne a 38 ans, elle vit dans la capitale du pays avec ses deux enfants âgés de 5 et 7 ans. Elle travaille comme contractuelle sur un projet de développement avec des bailleurs de fonds internationaux. Son mari habite dans une ville située au Nord avec leurs deux enfants plus âgés (11 et 14 ans) qui poursuivent leurs études. À la suite du génocide de 1994 et lors de la prise du pouvoir du FPR, elle s'exile au Congo avec son mari, son fils aîné et sa mère. En prévision de l'escalade de la violence, elle avait envoyé ses trois plus jeunes à Nairobi. Après une tentative de retour au Rwanda qui a échoué et la menace d'attaques dans les camps de réfugiés, Jeanne part rejoindre ses enfants à Nairobi en août 96, où elle procède à une demande de réinstallation auprès du HCR. Puisque leur statut de réfugié a été refusé, elle part pour le Cameroun, où elle s'installe pendant un an, jusqu'à ce qu'elle réussisse à trouver un moyen de venir au Canada. La période couverte par son témoignage débute donc avec la guerre en 1990 et se termine avec son arrivée au Canada, en septembre 1998.

9.2.Thérèse

À notre retour de la Belgique, les études complétées, nous avons vécu dans la ville de (X^4) , dans la région du sud du Rwanda. Les choses allaient très bien pour nous, nous étions propriétaires de quelques maisons. Nous vivions bien et j'ai eu deux enfants. Nous avions

³ Nous avons utilisé des noms fictifs pour les deux participantes, Jeanne pour la première et Thérèse pour l'autre

⁴ Afin de protéger l'identité des participantes, au cours de notre analyse nous avons remplacé par « X » le nom des villes ou des lieux que les participantes indiquent dans leur témoignage.

une vie comblée et travaillions fort pour notre avenir et celui de nos enfants. (...) Ainsi, nous étions contents d'avoir des biens à léguer éventuellement à nos enfants à titre d'héritage. Thérèse, p.2

En 1990, au début de la guerre, Thérèse est établie avec son mari et ses deux enfants âgés de 6 et 8 ans. Elle a 39 ans, elle occupe un poste comme travailleuse sociale et elle est la principale gestionnaire de la vie quotidienne, considérant que son mari, professeur à l'Université, se rétablit d'une opération chirurgicale impliquant des va-et-vient en Belgique.

Le parcours migratoire de cette participante est plus complexe que celui de Jeanne. Il débute avec la guerre en 1990 et se termine avec son arrivée au Canada en 1999. Entre 1990 et1994, elle habite avec sa famille dans une métropole. Un mois après le début du génocide en avril 94, pour fuir la violence elle se déplace à l'intérieur du pays où elle vit pendant trois mois. En juillet 1994, lorsque le FPR prend le pouvoir, par crainte des représailles elle fuit en exil au Congo. En attendant qu'un retour au pays soit possible, elle s'établit dans les camps de réfugiés avec sa famille. À la fin de 1995, lorsqu'un camp de réfugiés dans la région se fait attaquer par le FPR, elle fuit à nouveau, cette fois-ci vers l'intérieur du Congo où sa famille et elle resteront jusqu'à la fin de 1997. Avec le début de la guerre au Congo, en octobre 1996, qui visait le renversement de Mobutu et la destruction systématique des camps de réfugiés rwandais au Congo, elle et sa famille sont emprisonnés pour une période de 6 mois par les forces armées de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). À la suite de leur libération, Thérèse et sa famille seront rapatriés de force au Rwanda vers la fin de 1997. Le lendemain de son retour forcé, son mari sera appréhendé par des militaires rwandais, elle ne le verra jamais plus. Entre 1997 et 1999, désormais seule à assumer la responsabilité de ses enfants, elle tente de s'établir à l'intérieur du pays, mais une série d'événements lui confirment qu'elle doit quitter le pays et partir s'établir ailleurs, là où un avenir sera possible. Les circonstances font qu'en avril 1999, elle réussit à obtenir le statut de réfugié au Canada. Son expérience recouvre donc l'expérience de la guerre de 1990 à 1994, le génocide des tutsis et des hutus modérés en 1994 et les événements entourant le renversement de Mobutu au Congo, par les forces de l'AFDL, commandées par l'Ouganda et le nouveau gouvernement du Rwanda.

10. Analyse de leurs discours et présentation des résultats

Dans la section qui suit, nous présenterons ce que les femmes disent au sujet de leurs expériences de survivance en suivant le parcours de leur migration forcée. Durant la période pré-migratoire, les femmes nous parlent de la guerre et du génocide. Pendant la migration, elles racontent d'abord leur vie en exil, elles retracent ensuite les transits, puis elles terminent en relatant leur arrivée au Canada. Pour chaque période migratoire, nous exposerons les sens que les femmes donnent à leur vécu de violence organisée et leurs capacités à agir, à s'adapter et à résister pour surmonter l'adversité.

11. La guerre

11.1. « La guerre au Rwanda a réellement débuté en 1990... »

Je trouve dommage que les faits sur les événements de la tragédie rwandaise ne sont pas reconnus, c'est-à-dire que l'opinion internationale parle seulement des événements qui se sont déroulés en 1994 car, dans les faits, les événements ont commencé en 1990. Thérèse p.4

Tandis que le génocide a capté l'attention de la communauté internationale, pour Thérèse et Jeanne les événements de violence organisée qui se sont déroulés avant et après sont passés plutôt inaperçus. Dans son analyse sur la situation géopolitique de la crise dans la Région des Grands Lacs Africains, Lemarchand (2006) souligne que les événements survenus au Rwanda n'étaient pas isolés. Ils font plutôt partie d'un réalignement de forces dans la région qui a produit plusieurs guerres interreliées et transfrontalières, des renversements de gouvernement et des massacres de populations civiles, dont le génocide des Tutsis. Selon Lemarchand (2006 : 28):

The belief that nowhere in the continent has violence taken a heavier toll than in Rwanda, with nearly a million deaths, overwhelmingly Tutsi, is one of the most persistent and persistently misleading ideas about the region. It may come as a surprise, therefore, that four times as many people have died in eastern Congo between 1998 and 2006.

Pour les deux participantes, la violence au Rwanda ne s'est pas déclenchée avec le génocide, mais bien quatre ans auparavant. Pour elles, le début de la violence commence avec la guerre en octobre 1990, lorsque le FPR lance une première offensive armée dans le

Nord du pays, de leur base en Ouganda. Dès le début de la guerre, elles décrivent comment certaines régions se retrouvent transformées par les conditions de la violence organisée. Le début du conflit marque donc une première rupture dans leur repère normatif en matière de sécurité personnelle.

Du jour au lendemain le pays s'est retrouvé en guerre. On n'avait jamais connu cela de toute notre vie. Le Rwanda n'avait jamais été en guerre. Je me souviens, c'était le soir, on avait entendu à la radio qu'à partir de ce jour, il y avait un couvre-feu. (...) Sur la route on croisait des camions de militaires. On avait peur. Jeanne p.6

L'armée du FPR s'était organisée pendant plusieurs années pour mener une attaque armée au Rwanda à partir de l'Ouganda. (...) Les populations locales de ces deux préfectures ont dû prendre la fuite vers Kigali, la capitale du pays. Thérèse p.3

Ces attaques créaient des mouvements massifs de population. On parle de 800 000 à 1 million de personnes qui furent déplacées par les attaques du FPR à Byumba et à Ruhengeri. On les voyait près de Kigali, ils étaient installés dans des camps de personnes déplacées. Ils vivaient dans des abris de fortune, sans latrine, dans des conditions horribles. Jeanne p.8

Moi-même, en 92, j'ai été prise entre les feux du FPR et les feux de l'armée rwandaise. On nous a dit : « rampez et couchez » et j'ai rampé et couché sur 1 km. (...) C'est là vraiment que j'ai senti la guerre. Lorsque j'ai entendu pour la première fois une arme. Ce n'est pas comme ce que tu entends ou ce que tu vois à la télévision. Lorsque tu entends une arme tirée à quelque distance de toi c'est quelque chose vraiment, c'est tellement effrayant, c'est très effrayant. Tu sens quelque chose qui te déchire le ventre jusqu'au bout. C'est vraiment à ce moment là que j'ai vécu la guerre. Jeanne p.11

11.2. « On a commencé à parler d'ethnies... »

La guerre a commencé. Cela a vraiment créé un changement dans la population. Il y a commencé à avoir la panique. Puis, c'est à partir de ce moment là qu'on a commencé à parler d'ethnies. Parce qu'avant on avait commencé à oublier cette histoire d'ethnie. (...) Oui, sur nos cartes d'identité on savait qu'on était Tutsi ou Hutu, mais ce n'était plus ça le problème. Jeanne p.7

L'appel à la peur de « l'Autre », est une technique de propagande de guerre largement reconnue (HWR, 2006 ; Semujanga, 2004). Selon Lemarchand (2006), la construction de cette altérité a moins à voir avec les marqueurs de l'identité objective que les menaces, perçues ou posées, par une communauté sur une autre. Au Rwanda, l'intention génocidaire

apparaît au début des années 1990, dans le discours politique, militaire et public (HWR, 2006). Les institutions au pouvoir, par crainte de perdre le contrôle politique du pays, ont joué sur les souvenirs de la domination passée de la monarchie pour construire une idéologie du « complot tutsi ». « L'ennemi » est défini à la fois comme le Tutsi à l'extérieur et à l'intérieur du pays qui veut reprendre le pouvoir politique du Rwanda, mais aussi, lorsque le gouvernement se voit obligé d'entamer des négociations avec le FPR, comme tous dirigeants de l'opposition politique (HWR, 2006).

Pour Thérèse et Jeanne, dans un pays où les vestiges du colonialisme s'étaient dissipés, l'instrumentalisation de la menace tutsie et celle de l'opposition politique à partir des années 90 ont fait augmenter leur sentiment d'insécurité. Elles témoignent de l'apparition d'un discours à l'intérieur du pays sur la menace tutsie. Dans le paysage sociopolitique, Jeanne décrit comment celui-ci déclenche une polarisation sociopolitique, des divisions régionales et la naissance de mouvements extrémistes.

À cette époque, les partis d'opposition politique n'étaient pas Tutsi–Hutu. (...) Mais à partir de l'attaque, il y a des gens qui ont commencé à être virulents contre les Tutsis. Il y a des gens qui ont ravivé des idées d'avant 59 pour dire voilà, ils veulent nous dominer. Jeanne p.7

Il commençait aussi à y avoir des mouvements d'extrémistes qui voyaient le jour. Nous ne pouvions nous positionner ni dans les extrémistes Tutsis, ni dans les extrémistes Hutus. À (X) dans le Nord, dans le fief du gouvernement, il y avait un mouvement d'extrémiste Hutu. Ce qui n'était pas du tout rassurant. Jeanne p.7

Jeanne et Thérèse décrivent comment l'appel à la peur de « l'Autre » reconfigure les rapports sociaux sur la base de l'identité ethnique Tutsi-Hutu. Par exemple, pour la première fois de leur vie, les rapports sociaux à l'intérieur du pays accordent une importance à l'identité ethnique.

À partir des années 90 donc, on a commencé à savoir qui est Tutsi, qui est Hutu. C'était un grand changement! Jeanne p.7

(...) je ne voyais pas mon appartenance à un clan ethnique. Je me voyais rwandaise, je me voyais sur place, là pour tout le monde. Mais j'ai appris durant cette période que ce n'était pas le cas. Thérèse p.7

En conséquence, elles perçoivent la naissance d'une méfiance sociale. Martin Baro (1994) explique que la méfiance est une conséquence de la violence organisée. Puisque la violence se déroule dans l'impunité et que la menace de violence est omniprésente, elle déclenche une « culture de la peur ». L'appel à la peur de « l'autre » se matérialise dans la vie de Jeanne et de Thérèse par des fouilles publics, des interrogatoires et des menaces quotidiennes, ce qui impose des restrictions dans leur vie et un grand sentiment d'insécurité. Comme elles l'expliquent, elles ne doivent pas être identifiées comme « Tutsi » pour éveiller la suspicion. Elles peuvent être soupçonnées d'appartenir à « l'ennemi », soit comme collaborateurs Tutsi, comme opposants au régime en place ou tout simplement sur la base des liens interethniques qu'elles entretiennent dans la vie de tous les jours.

La période de 1990 à 1994 était politiquement difficile avec la naissance du multipartisme au Rwanda. Le pays fut divisé en plusieurs entités comme si chaque région s'alignait derrière une couleur politique, appartenant au leader régional de tel parti ou tel autre parti. (...) Les gens du sud nous jugeaient d'être complices de l'appareil au pouvoir, nous recevions des menaces de mort à chaque jour. Thérèse p.7

À un moment donné, le parti qui avait l'appui de la majorité des sudistes est venu chez moi pour nous faire un interrogatoire, en nous demandant pourquoi j'étais amie avec un tel ou un tel autre? C'étaient des collègues de travail, des collègues de sports, des étudiants qui venaient me visiter pour mon travail, des gens que je côtoyais tous les jours. Je n'avais pas de raison de les détester sous prétexte qu'ils n'étaient pas de ma région ou peut-être d'une ethnie différente. Puis cela était mal vu par certains qui me traitaient d'hypocrite. Ça, c'est quelque chose qui m'a beaucoup marquée entre 90 et 94. Thérèse p.7

Au niveau de ma propre sécurité et celles de mes enfants, ce n'était pas facile. On ne savait pas comment s'organiser. Par exemple, un jour il y a eu une fouille chez moi. On pensait que j'avais des armes. On nous accusait de faire partie du parti unique. Il y avait beaucoup de méfiance au sein de la population. Ces fouilles étaient généralisées. Jeanne p.9

Il commençait à y avoir la chasse à l'ennemi. Vous faites partie de tel ou tel parti politique, alors vous faites partie de l'ennemi. Je me souviens chez moi à ce moment-là, j'étais retournée vivre avec mon mari, il s'est fait accuser d'être un ennemi du pays, de diriger l'ennemi. Je ne sais pas de quel ennemi il parlait, peut-être moi, mais vraiment à ce moment-là on avait peur. Jeanne p.11

Il y avait de plus en plus de personnes qui étaient tuées pour leur affiliation à différents partis politiques. La couverture médiatique nous montrait des corps mutilés, des femmes, des enfants. Jeanne p.9

11.3. « Des brebis au milieu des loups... »

Mais avec toutes ces années de 90 à 94, j'ai visité les camps de déplacés, j'ai vu la misère dans ces camps-là. Imaginez-vous y vivre une semaine, deux semaines, trois semaines, comme jeune. Et là, on ne parle plus de semaines, on parle de mois, d'années. Qu'est-ce que tu peux devenir comme jeune? Tu dois survivre. Je ne veux pas accuser la jeunesse rwandaise, mais souligner que, chez ces jeunes, il y avait un climat propice pour recruter de jeunes miliciens, de jeunes militaires. Ils étaient facilement influençables pour un sac de riz, pour une bière. Jeanne p.9

Afin de se maintenir au pouvoir, le gouvernement accroît la militarisation du pays. Selon Des Forges (1999), les forces armées rwandaises sont effectivement passées de 7000 militaires à plus de 30 000 entre 1990 et 1992. Vers le début des années 92, le gouvernement transforme le mouvement de jeunesse de son parti en milice, connue sous le nom de *Interahamwe*. En 1992, lors d'une visite dans les camps pour les personnes déplacées par la guerre à l'intérieur du pays, Jeanne réalise la vulnérabilité des jeunes établis dans les camps au recrutement par les forces en conflit. En effet, selon un rapport des Nations Unis (1996), environ 4800 jeunes et enfants âgés entre 5 et 17 ans ont été enrôlés dans les forces armées gouvernementales et celles du FPR entre 1990 et 1994.

(...) il y avait eu beaucoup de pertes humaines à la suite des tueries de la guerre, donc ces jeunes-là se retrouvaient finalement sans emploi, sans espoir, sans... et que probablement cela pouvait être une porte facile pour les recruter, que se soit des deux côtés. Jeanne p.40

Ce n'était pas une caractéristique de ces jeunes-là, mais leurs circonstances de vie qui mettaient ces jeunes dans des situations de vulnérabilité et qu'il n'y avait alors pas beaucoup d'obstacles pour les enrôler. Jeanne p.40

Pour les deux participantes, l'élargissement rapide des forces armées et le manque de formation des nouvelles recrues se concrétisent dans leur vie par des menaces provenant des forces militaires et paramilitaires. Elles témoignent que ces menaces établissent un sentiment de terreur à l'intérieur du pays et dans leur univers personnel.

Il y a eu une intensification du recrutement chez les militaires (...) qui devenaient dangereux car, si vous êtes recrutés en temps de guerre, vous n'avez pas une bonne formation. Jeanne p.10.

Ce n'est pas comme les recrues du temps de guerre. (...) mon mari qui était à (X) s'était fait attaquer par un militaire en 92. Par un militaire qui avait trop bu. Ce militaire avait demandé de l'argent à mon mari, mais avant même qu'il ne réagisse, ce militaire avait laissé passer une balle. Jeanne p.10

Selon Gansou et al., (2008 : 114), la logique de la guerre veut que « des personnes dont on ne connaît rien du passé et qui n'ont aucune formation militaire de base soient enrôlées dans l'armée pour combattre l'ennemi. » L'entrainement militaire des civils et des jeunes consiste en une initiation à la barbarie. Au Rwanda, les forces armées et paramilitaires ont été sur les premières lignes de la violence génocidaire à partir d'avril 1994.

11.4. « Les choses allaient mal tourner... »

Dès que la guerre a commencé, j'ai vécu un grand sentiment d'insécurité et un sentiment que les choses allaient mal tourner. Jeanne p.7

Selon plusieurs auteurs (Simalchik, 2004; Rousseau, 2003, 2000; Callamard, 2001), la violence organisée consiste en l'utilisation délibérée et systématique de la terreur et de la brutalité afin de contrôler et briser la résistance des individus, des groupes et des communautés. Dans ces contextes, l'usage de la force peut être exercé arbitrairement et violemment et les auteurs de cette violence ne sont pas tenus responsables. L'impunité est une stratégie incontournable de la violence organisée qui a pour but de terroriser les populations civiles.

Face à l'escalade de la violence durant la guerre, les changements de tons dans les discours et l'élargissement des forces armées, les femmes déclarent vivre dans un climat d'insécurité en pleine croissance. En fonction du sens donné par les survivantes, l'insécurité fait autant référence aux préoccupations ressenties face à un problème de société qu'à la présence de menaces envers soi ou ses proches dans la vie quotidienne. La notion d'insécurité est également attribuable à l'impunité, car la violence contre les civils provient de toutes les directions et par des assaillants souvent non-identifiés. La violence provient du FPR, de l'armée rwandaise et des miliciens, et l'insécurité, du fait que

chacune des forces en conflit attribue les actes à leurs ennemis. Ainsi, pour les femmes, tous les acteurs du conflit constituent une menace pour leur sécurité et elles vivent avec l'impression qu'elles pourraient en être les prochaines victimes.

C'était vraiment un climat d'insécurité terrible. On disait qu'on allait négocier et chaque fois que les négociations échouaient, il y avait de nouvelles attaques, des attaques du FPR et la réplique de l'armée rwandaise. Ça pouvait s'arrêter une semaine et recommencer la semaine suivante. Dans cette période, il y avait aussi des bombes qui éclataient un peu partout : dans une gare, dans un taxi, dans un minibus. Il y avait des fausses alarmes et des vraies, des grenades ou des mines antipersonnelles éclataient. Un enfant de notre voisin, par exemple, a eu les deux jambes coupées, il avait à peine douze ans. Jeanne p.1

On restait couchés dans le salon ou on se cachait dans les armoires. Parce qu'on n'avertissait pas les gens. Mais ça tirait et tu as l'impression qu'on t'enlève tout ce que tu as dans le ventre. Tu as une peur bleue. D'abord, tu ne peux pas dormir, car tu ne sais pas d'où est-ce que ça tire. Ça tire contre qui. À ce moment-là, c'est sûr que tu as l'impression que ça tire contre toi. Jeanne p.13

Un bon matin, nous avons appris par la radio qu'un responsable d'un parti majoritaire dans le Nord avait été tué dans la région où nous habitions alors qu'il y était de passage. Le lendemain c'était l'assassinat d'un autre leader, un oncle du chanteur Corneille et ainsi de suite, il y a eu plusieurs morts à travers tout le pays dans un délai très court. (...) Pour nous, la vie ne tenait qu'à un fil, nous aurions pu être tués d'un jour à l'autre. Thérèse p.7

12. Le génocide

12.1. « Le sommet de tous les sommets... »

Le sommet de tous les sommets est en 94 lorsqu'on a abattu l'avion du Président. Moi je l'ai su, car mon supérieur m'a téléphoné. (...) Il m'a demandé ce qui allait se passer. Je lui ai dit : « je suis sûre que ce sera la catastrophe ». Tout le monde voyait que cela n'allait pas bien se terminer, sauf ceux qui avaient les armes, eux se sont dit que par la force des armes ils pourraient régner. Mais nous, on voyait que ce serait le chaos. Jeanne p.16

Le génocide représente, pour les deux participantes, un climax dans la violence qui s'accroît depuis quatre ans. Selon Des Forges (1999), le 6 avril 1994, l'avion dans lequel se trouvent les présidents du Rwanda et du Burundi est abattu. Sous la commande du

Colonel Borgosa, des officiers militaires exécutent un vacuum politique, assassinant plusieurs représentants gouvernementaux opposés au plan génocidaire et appuyant les accords d'Arusha, ainsi que des membres de l'opposition politique et d'organismes de défense des droits. En cent jours, les forces armées rwandaises, la police locale, la Garde nationale et les milices ont décimé entre 500 000 à 800 000 personnes. La violence génocidaire a été délibérément dirigée contre la population tutsie et les Hutus modérés. Selon un rapport produit par UNIFEM (2007), au moins 500 000 femmes ont été victimes de violences sexuelles au cours de ce nettoyage ethnique.

L'ampleur de la brutalité génocidaire dont nous avons témoigné par l'entremise des images médiatiques n'est pas entièrement représentée dans le témoignage des participantes⁵. Cela s'explique d'une part parce que les deux participantes habitent dans des régions éloignées de Kigali, l'épicentre du génocide. D'autre part, cela relève du fait que lorsque la violence se produit dans leur environnement immédiat, elles ont les moyens de quitter leur domicile et de prendre la fuite.

(...) nous on entendait qu'il y avait des morts, mais on ne les voyait pas, parce que où nous habitions, ce n'était pas la même chose qu'à Kigali. À (X), on ne voyait pas les morts, on ne tuait pas les gens dans la rue comme à Kigali. Dieu merci que je n'en ai pas vu, mais on savait qu'il y avait des morts. Jeanne p.27

Cependant, pour elles, le génocide représente une période de terreur extrême, de chaos et de confusion qui se caractérise par un décloisonnement rapide de l'espace civil et militaire, des massacres de population civile dans certaines régions du pays et l'impunité.

(...) il faut comprendre que dans les Accords d'Arusha on avait négocié l'alliance des deux armées, celle du FPR et celle du Rwanda et donc certains militaires du FPR étaient déjà installés à Kigali au sein du parlement rwandais. Ce qui fait qu'à partir de ce moment-là, ils ont pris une partie de Kigali et les autres militaires rwandais ont tenté de surveiller l'autre côté de la ville. On ne savait plus qui était quoi, qui tuait qui. On entendait que ceux-ci avait tué ceux-ci, que d'autres avaient tué d'autres, que les routes étaient fermées. Jeanne p.16-17

_

⁵ Pour des récits de rescapées du génocide consulter le mémoire de Ricci (2008), le livre de Mujawayo &Belhaddad (2004), *SurVivantes* ou celui d'Umutesi (2000), *Fuir ou Mourir au Zaïre*.

L'insécurité et la crainte pour leur survie et celles de leurs proches existent dans leurs discours par un effet de halo des attaques et des massacres ayant lieu dans d'autres provinces. Dès le début du génocide, Jeanne raconte l'inquiétude extrême ressentie pour tous les membres de sa famille et pour ses amis habitant à Kigali. Parmi ses amis, elles témoignent de familles entières qui furent assassinées.

J'avais un autre frère qui habitait également Kigali (...) Lorsqu'on l'a contacté il nous a expliqué qu'il ne pouvait pas partir, qu'il ne savait plus quoi faire. Finalement, il est parti, mais dans une telle situation chacun décide pour soi. Soit tu décides de partir sous les balles, soit tu décides d'attendre que les balles passent et tu pars, mais le problème c'est que peut-être les balles ne vont pas passer et qu'elles vont venir chez toi. Ce qui fait que les gens, la plupart des gens qui habitaient avec mon frère sont morts. Les gens qui habitaient dans cette région-là sont morts. Nous qui avions beaucoup d'amis dans cette région, des amis de mon mari avec qui il travaillait, plusieurs sont morts, on ne les a jamais revus, on n'a jamais eu de leurs nouvelles. (...) Nous on connaît des familles ou personne n'a survécu. Jeanne p.17

Mais dans leur témoignage, la crainte pour leur survie et celles de leurs proches est autant associée aux actes génocidaires perpétrés par les militaires et miliciens que ceux commis par l'avancée des militaires du FPR à l'intérieur du pays.

C'est à ce moment-là que j'ai pris connaissance de l'appartenance ethnique de chacun de mes voisins, des personnes avec qui nous avions des relations amicales. Auparavant, je n'y attachais aucune importance, aucune différence. Chacun avait son droit de vivre. Et mon voisin immédiat, qui était Tutsi, avait fait creuser dans sa parcelle de terre une grande fosse pour mettre des cadavres de Hutus, si le FPR avançait. Thérèse p.9

Alors, en Mai 94, alors qu'il y avait des tirs à la roquette dans les environs de la ville où nous habitions, nous avons dû fuir car le climat devenait malsain. Bien que la ville ait résisté quand même longtemps aux massacres, il n'y avait plus moyen d'y vivre surtout que toutes les informations qui nous arrivaient nous confirmaient que le FPR massacrait tous les Hutus, grands et petits. Thérèse p.9

12.2. « Comment s'organiser en temps de guerre... »

Même si tu vas sur l'internet, tu vas trouver ça, Collectif des ONG, comment s'organiser en temps de guerre. On avait créé un document sur le sujet parce qu'on se disait qu'est-ce qu'on peut faire? Parce que durant toute cette période où les gens étaient déplacés par la guerre à l'intérieur du Rwanda, de ville en ville, il y avait des ONG de développement.

Comme c'est des gens qui sont très sensibles aux problèmes des gens, ils ne restent pas les bras croisés. On se disait qu'est-ce qu'on peut bien faire? Il faut faire quelque chose, donc on avait créé un Collectif des ONG rwandaises en exil et en déplacement. Même que je leur avais prêté des bureaux. Jeanne. p.28

Durant la période de guerre entre 1990 et 1994, Jeanne s'implique aux niveaux sociopolitique et associatif et milite pour le changement social. Par l'entremise de son réseau socioprofessionnel, l'accès à certaines ressources et son désir d'améliorer les conditions de vie pour les personnes déplacées par la guerre, elle devient membre actif d'un Collectif d'O.N.G. rwandaises⁶. Le but du Collectif est de faciliter l'accès aux infrastructures et d'utiliser leurs connaissances du terrain pour appuyer les initiatives autoorganisées par les personnes déplacées à l'intérieur du pays par la guerre.

Concernée par la situation sociopolitique à l'intérieur du pays, Jeanne s'implique aussi dans un parti d'opposition modéré, le Mouvement Démocratique Républicain (MDR). Ce parti constitue le principal parti d'opposition au gouvernement au pouvoir. Malgré les actes de violence organisée ciblés contre les opposants politiques, cette participante s'implique dans cette forme de résistance collective et manifeste publiquement de multiples façons son opposition au gouvernement.

Je soutenais un mouvement, le MDR qui était un mouvement de revendications contre le régime politique actuel et qui se battait par les voies de la démocratie, par le dialogue, par des revendications. On adhérait aux revendications de ce mouvement. S'ils organisaient des réunions, on participait. Il fallait mener des revendications pour améliorer les choses. Jeanne p.7-8.

Également, durant cette période, lorsqu'il y avait des réunions du MNRD, le parti unique, on allait aux réunions non parce que l'on soutenait le parti, mais parce qu'on voulait poser des questions, pour manifester notre mécontentement ou pour exprimer nos idées de changements. Je ne peux pas dire cependant que j'étais très impliquée politiquement. Moi, c'est l'injustice qui m'allume. Jeanne. p.8

Parce que j'avais refusé de porter cette médaille du MNDR et je travaillais pour un organisme international, j'avais eu un problème avec cela. Je ne portais pas cette cause.

_

⁶ Pour lire davantage sur le Collectif d'ONG rwandaise auprès des personnes déplacées durant la guerre voir le document intitulé « L'auto-organisation en temps de guerre », récupéré à http://www.grandslacs.net/doc/3409.pdf

Je ne me sentais pas fière d'avoir l'effigie du gouvernement sur moi. Beaucoup de gens portaient l'effigie du gouvernement. Certaines personnes avaient même des photos du Président dans leur demeure, mais moi non, je n'avais pas été élevée comme cela. Jeanne p.7-8

Puis, lorsque le climat de violence s'accentue, Jeanne mobilise et alerte son réseau socioprofessionnel, notamment des organismes humanitaires afin qu'ils se préparent à répondre à la crise humanitaire qui se déroule devant ses yeux.

D'ailleurs, je lui avais écrit une lettre pour lui dire quelle était la situation au Rwanda et c'est avec ma lettre qu'il a obtenu une mission. Parce que cet organisme, la section humanitaire est une des premières ONG qui est arrivée sur le terrain. Moi, je lui avais envoyé une lettre pour lui dire que la situation était vraiment catastrophique. Jeanne p.18

Selon Bratton (1994), la plupart des pays africains sont engagés dans une crise économique à long terme qui se caractérise par une escalade de l'endettement et l'émergence de régimes militaires autocratiques dans les années 1990. L'émergence de ces régimes conjugués au climat politique de libéralisation a donné lieu à un renouvellement de la société civile. Cependant, les conditions sociales et économiques en Afrique ne facilitent pas l'implication civique dans la société civile :

People who are preoccupied with meeting daily needs of economic survival and family welfare have neither the time nor inclination to devote themselves to civic and community affairs. Nor are financially strapped governments able to sustain the investments in education and adult literacy necessary to cultivate a web of public communication among well-informed citizens. Societies riven by wide and growing gaps between rich and poor are structurally ill-suited to the cultivation of norms of reciprocity and participation on which civil society is based (Bratton, 1994: 8).

Jeanne ressent le besoin de s'impliquer pour le changement social face à la situation sociopolitique qui prévaut dans son pays. La capacité à s'impliquer et à agir pour revendiquer ses droits, améliorer les conditions de vie des déplacés de guerre et s'impliquer dans l'activisme politique est relative aux ressources qu'elle détient et mobilise de son capital humain et social. Dans la reconstruction de son témoignage, elle attribue son implication associative et politique à ses origines familiales, à ses convictions profondes pour la justice et l'égalité, mais aussi à ses compétences et à son réseau socioprofessionnel.

12.3. « On était solidaire... »

Lors des déplacements des populations habitant le nord du pays, ma belle-mère est venue vivre avec nous en compagnie de certains membres de notre famille : les tantes, les oncles, les cousins, les neveux, etc. Nous avions une assez grande maison pour plusieurs personnes et nous avons monté des tentes de camping tout autour de la maison. Nous essayions d'avoir assez de nourriture pour nourrir toute cette grande famille. C'était quand même difficile car nos économies y passaient en douceur. Thérèse p.3.

Dans son étude sur les rôles des femmes afghanes durant la guerre, Ross-Shériff (2006) démontre que les femmes sont largement responsables de la protection et des soins de leurs proches déplacés par la violence organisée. Principales gestionnaires de la vie quotidienne, leurs responsabilités en temps de guerre augmentent. Cela semble également démontré par les résultats de notre recherche. Dès le début du conflit et pour une période de deux ans, Thérèse accueille à son domicile plusieurs membres de la famille déplacés par la guerre. En tant que femme, elle exprime se sentir parfois dépassée par toutes les responsabilités qui lui reviennent pour gérer ce nouveau quotidien et soigner ses proches. Travailleuse sociale de profession, elle apporte aussi une aide psychologique aux siens qui ont vécu de multiples pertes et des traumas. Elle explique comment elle a dû s'occuper de toute la famille en y laissant une partie de sa santé.

Je devais concilier mon travail, le bien-être de ma famille, l'état de santé de mon mari qui n'était pas totalement remis de son accident, le bon déroulement du fonctionnement de la routine familiale, etc..... C'était comme si toute la responsabilité revenait à moi. C'est moi qui devais régler tout, tout, tout, tout, tout. Thérèse p.6

C'est sûr que la belle-famille qui était chez-nous éprouvait de la nostalgie pour leur maison, pour leurs biens, pour leur région. Des fois, ils faisaient des crises et manifestaient des moments de peine et de désespoir. (...) je devenais la psychologue de tout le monde. Ça m'a tellement épuisée, que j'ai perdu une quarantaine de kilos. Thérèse p.9

Pour Jeanne l'offre de refuge et de protection pour ses proches et amis se déroule durant le génocide. Elle exprime se sentir « animée par une force d'action » lorsque son domicile devient un lieu de transit et de refuge pour ses proches. Elle s'occupe de la gestion de la vie quotidienne et pour subvenir aux besoins de toutes ces personnes déplacées par la

violence généralisée, elle mobilise les ressources à sa disposition et fait usage de créativité.

Ma famille est donc venue me rejoindre. Je pense qu'on était 54 à la maison car il n'y avait pas seulement ma famille, mais des amis de la famille sont également venus se réfugier chez moi. Jeanne p.19

(...) je dois dire que j'étais vraiment animée par une force d'action. J'ai travaillé mon imaginaire. J'ai emprunté des lits superposés. (...) Tous les enfants pouvaient dormir ensemble. J'avais emprunté ces lits dans un centre qui hébergeait des gens qui suivaient des formations, mais comme ce centre ne fonctionnait plus à cause de la guerre. Puis, j'avais acheté de grosses casseroles parce que les miennes ne fournissaient plus. Jeanne p.21

On était solidaires. On était avec les gens, tout le monde est là, pourquoi, comment allions nous partir et les laisser là? Donc on attendait le jour où se serait impossible à vivre. La famille de mon mari logeait chez nous, ma famille aussi, alors on était là pour eux. Ils avaient tout perdu, ils avaient tout abandonné, ils avaient fait le trajet sous les balles pour se réfugier chez nous, tous. Alors comment les abandonner? Jeanne p.21

Durant le génocide, bien qu'elle encoure des risques considérables pour sa propre sécurité, Jeanne organise le transport sécuritaire d'amis et accueille à son domicile certaines personnes d'origine tutsie. Jeanne rencontre plusieurs situations où elle doit négocier avec des miliciens une rançon pour assurer la vie des personnes à qui elle offre une protection. Elle surmonte la terreur de ces situations et fait preuve d'une capacité insoupçonnée de négociation et de persuasion. Ainsi, elle résiste aux circonstances imposées par la violence.

Donc j'avais envoyé un véhicule pour qu'on aille la chercher de façon incognito et, on a caché son véhicule dans l'enceinte de mon projet, car elle courait de grands risques, car personne ne la connaissait dans la région. Alors on aurait pu la méprendre pour une personne infiltrée. (...) Donc je l'ai amené chez nous, elle est restée comme deux semaines cachée chez nous... Jeanne p.23

Alors finalement sur le champ les miliciens sont venus. Je ne sais de où ils sont venus mais ils sont arrivés et j'ai eu peur. Vraiment je te le dis j'ai eu peur comme tu ne peux pas le savoir, comme quelque chose qui te déchire le ventre. (...) Il me dit : « tu me reconnais, tu m'avais donné un emploi, puis tu m'avais donné un papier pour pouvoir travailler à

Ruhengeri, mais maintenant je suis là pour te tuer ». Imagine-toi quelqu'un qui te dit cela. Malgré tout je vais te tuer parce que tu héberges des ennemis. Jeanne p.24

« Mais quel ennemi? » Alors il me montre l'employé, il me dit qu'il fait partie du FPR. Je lui demande : « Mais qu'est-ce qui te dit qu'il fait partie du FPR? » Il dit : « ça se voit ». Je lui explique que j'avais embauché cet homme, qu'il travaillait bien, que je n'avais aucune raison de croire qu'il était membre du FPR. Je sais qu'il voulait insinuer qu'il était Tutsi, mais moi j'ai dit : « Mais, je le connais depuis deux ans, il est fidèle, il est un homme simple qui n'a pas d'argent ». Jeanne p.25

12.4. « On n'arrête pas de manger parce qu'on est en guerre... »

Même en temps de guerre les gens continuent d'aller au travail parce qu'ils ont besoin de leur argent. Ils ont besoin de manger, on n'arrête pas de manger parce qu'on est en guerre. Alors tant que ça marche un peu, même s'il y a un jour des assassinats le lendemain, les gens retournent au travail pour se sécuriser. Jeanne p.20

Malgré le climat d'insécurité et d'incertitude, la poursuite d'activités génératrices de revenu s'avère essentielle pour subvenir aux besoins de la famille et des proches déplacés par le conflit. En plus de s'occuper de la gestion de la vie quotidienne, les deux participantes sont sur le marché de l'emploi. Le travail est interrompu lorsque la violence s'accentue dans l'environnement immédiat des participantes.

En résumé, j'avoue que ma situation familiale en 1990 n'était pas très confortable. À côté du fait que l'insécurité était grandissante dans le nord du pays envahi par le FPR, le fait que je devais m'occuper de mon mari en réadaptation, le fait que je devais gérer une grande famille, le fait que je continuais à tout faire pour ne pas perdre mon emploi, j'étais dépassée à certains moments. J'aurais pu projeter plus loin mon imagination sur les conséquences politiques de la situation qui sévissait dans le pays et penser à quitter le Rwanda avant les grands drames. Dommage, je n'ai pas eu le temps d'organiser autre chose que la vie au jour le jour. Thérèse. p.4

(...) je m'étais trouvé un emploi que je ne voulais pas laisser tomber. (...) Je voulais leur démontrer qu'une femme pouvait mener ce projet à terme. Donc en 90, lorsque (Nom de son mari) est parti pour (X), je suis restée à (Y) jusqu'en 92 pour finir ce projet. L'attaque du FPR s'est produite quelque temps après que (Nom de son mari) ait quitté. Jeanne p.14

12.5. « On ne quitte pas facilement son pays... »

Il faut se dire beaucoup de gens avaient envie de quitter, mais pour aller où? C'est l'exil! Ce n'est pas évident de quitter un pays pour aller dans un autre. Même si vous êtes près de la frontière, vous êtes quand même étranger. Lorsque vous franchissez la frontière vous devenez un étranger et ce n'est pas évident. (...) On aurait mieux fait de partir avant, mais étant donné les circonstances on ne quitte pas facilement son pays. Jeanne p.21

La décision de quitter son pays n'est jamais facile. Mais lorsque la violence s'accentue, les participantes anticipent l'éventualité de l'exil. En mai 94, lorsque les combats débutent dans son environnement immédiat, Thérèse prend la fuite avec sa famille sans aucun préparatif. Dans l'espoir que la situation se résorbe, ils se déplacent à l'intérieur du pays où son réseau de connaissances et ses moyens financiers facilitent son établissement. De là, elle anticipe leur départ et commence à se préparer pour l'exil.

Alors en Mai 94 alors qu'il y avait des tirs à la roquette dans les environs de la ville où nous habitions, nous avons dû fuir car le climat devenait malsain. (...) Nous sommes partis sans préparatifs, en laissant tout derrière nous. Thérèse p.9

L'Évêque de la paroisse nous connaissait et c'est lui qui nous a aidés à trouver cette maison. (...) Vu qu'on était environ soixante personnes dans une même maison de 3 chambres fermées seulement, nous avons essayé d'organiser la vie en communauté. Les femmes étaient responsables de la bouffe et les hommes allaient chercher les aliments. Les enfants s'entraidaient, les grands s'occupaient des petits. Thérèse p.10.

(...) j'ai eu le temps de me préparer, j'ai pu faire des retraits d'argent dans notre compte bancaire (...). Je les avais pris en dollar américain et je les ai roulés dans un morceau de tissu qui me servait de ceinture. Je me félicite du fait que la ceinture contenant mon argent ne m'a pas lâchée pendant cinq années (...). Thérèse p.10

De son côté aussi, Jeanne anticipe l'éventualité de l'exil et commence à planifier son départ en mobilisant toutes les ressources à sa disposition. Par exemple, elle obtient les passeports pour tous les membres de sa famille, organise le départ de ses trois plus jeunes enfants pour Nairobi et prépare le sien pour le Congo.

La preuve que nous nous préparerions est que nous avions cherché les passeports pour les enfants et même le prix des passeports avait augmenté. Jeanne p.21

On avait envoyé nos enfants, car on voyait que ça n'allait pas, que c'était l'insécurité totale. Comme mon frère avait fait, il avait envoyé ses enfants à Nairobi. Ma sœur était partie à Nairobi, car elle y travaillait. Mais également parce que Nairobi est une des villes les plus sécuritaires de la région. Il n'y avait pas de choix, Nairobi au Kenya était le meilleur parce que aller au Congo, le Congo n'était pas sécuritaire du tout. Jeanne p.26

On est restés avec le plus grand pour qu'il nous aide, un peu aussi parce que, dans toute cette période de guerre, on est vraiment en travail intense. (...) Puis, les trois plus jeunes on les a envoyés avec mon frère. Mon frère a payé leurs billets parce que nous on n'avait pas d'argent. Puis nous on est restés avec notre maman, parce qu'on avait pris notre maman en charge. Jeanne p.26

J'avais une amie qui devait déménager au Congo et qui travaillait dans une grande société. (...) Donc je lui avais demandé si je pouvais mettre des affaires dans son camion de déménagement, et comme cela j'ai eu certaines de mes affaires transportées. J'avais acheté même des sacs de riz, des haricots et tout cela que j'avais mis dans son camion. Donc c'est cela qu'on a mangé quand on est arrivés là-bas. Jeanne p.33

Selon les circonstances de leur situation, les femmes anticipent et mettent en place un ensemble de pratiques stratégiques en vue de planifier le départ : déplacement à l'intérieur du pays, préparation des passeports et des liquidités, envoi des enfants dans un autre pays, recherche d'un logement en exil, etc. Ces préparatifs varient selon la proximité de la violence dans leur région et les ressources qui sont à leur disposition. Toutefois, ces mesures de protection sont pensées en fonction de leurs responsabilités envers leurs proches.

13. L'exil

13.1. « Il fallait partir sur le champ au risque de nous faire tuer... »

Personne n'aurait pu prévoir qu'autant de gens allaient perdre leur vie, qu'on allait tuer tant de gens, mais quand il y a eu la prise de pouvoir du Kigali, quand tout le monde a fui vers Gitarama, quand tous les miliciens arrivaient à (X), qu'est-ce qu'on attend? La guerre est là, tu la vois. Jeanne p.33

À la suite de la prise de pouvoir par le FPR en juillet 1994, par crainte de représailles de la part du nouveau gouvernement, on estime que plus de deux millions de Rwandais ont pris le chemin de l'exil principalement en direction du Congo, mais aussi vers la Tanzanie, le Burundi et l'Ouganda. Les régions du Nord et Sud Kivu au Congo ont reçu un exode massif de 1,2 million de réfugiés (Reyntjens, 2005,1996). En juillet 94, lorsque le FPR prend le pouvoir, les deux participantes s'exilent au Congo. L'exil représente une solution

temporaire pour assurer la survie et la sécurité de tous les membres de la famille. Il s'effectue dans l'espoir d'un retour au Rwanda.

Donc on est partis, on est allés au Congo, c'était la fin de tout, mais on croyait qu'on reviendrait, on ne pensait pas qu'on n'allait pas revenir. Sauf que moi je trouvais ça grave, mais on se disait on va à (X) pour quelques jours jusqu'à ce que les choses s'améliorent. Jeanne p.25

On est allés au Congo par la force des choses. Jeanne p.26

Le jour où le FPR a nommé son premier gouvernement pour diriger le Rwanda, nous avons quitté et nous avons regagné la terre zaïroise par la frontière. Nous quittions donc le Rwanda avec notre voiture, nous avions l'espoir d'y retourner après l'accalmie, après que les politiciens aient fini de régler leurs magouilles politiques. Thérèse p.10-11.

13.2. « La situation d'insécurité était extrême pour tous les réfugiés... »

La situation d'insécurité était extrême pour tous les réfugiés qui étaient là. (...) Avec l'influx des mouvements de population ressortissants du Rwanda, des fois la population locale était envieuse, car nous avions des services pour les réfugiés, des services qu'euxmêmes n'arrivaient pas à avoir dans leur propre pays, ce qui créait une situation d'insécurité terrible. De plus, les militaires zaïrois qui étaient sans paie depuis des années et des années, se payaient en harcelant la population locale et celle réfugiée. Donc, lorsqu'ils ont vu la population rwandaise, ils nous faisaient la même chose. Jeanne p.38

Les populations réfugiées sont victimes de nombreuses violations des droits de l'homme lors de la traversée des frontières, dans les pays d'exil et dans les camps de réfugiés. Perpétrés par différents acteurs, ces phénomènes sont recensés dans plusieurs études (Norsworthy & Khuankaew, 2004; Brittain, 2003; Callamard, 2001; Moser & Clark, 2001; Moussa, 1998). Lorsque les réfugiés franchissent une frontière internationalement reconnue, le gouvernement du pays d'hôte et le HCR sont les principaux acteurs responsables de leur sécurité et de leur protection. Cependant, comme le soulignent Jeanne et Thérèse, pour la population rwandaise réfugiée établie au Congo, la notion d'insécurité est directement associée aux actes de violence perpétrés par les agents du gouvernement, c'est-à-dire les forces armées congolaises, mais aussi par la population locale. Lors de la traversée de la frontière et à la suite de leur établissement en exil, elles sont victimes et témoins de nombreux actes de violence organisée dirigés envers leurs proches et leur

communauté de la part des militaires congolais. À partir de ce moment, l'insécurité et l'incertitude font partie intégrante de leur vie quotidienne en exil.

La traversée vers le Zaïre était difficile car les militaires zaïrois ne nous ménageaient pas du tout. (...) Les militaires zaïrois fouillaient tout le monde et quand ils trouvaient de l'argent, ils le prenaient. (...) Je dois aussi reconnaître que j'ai été chanceuse car il y a eu des femmes qui se sont fait sexuellement violer. Thérèse p.11

(...) c'était très dur à cause des militaires zaïrois. À tout bout de champ, il se faisait arrêter. Même mon neveu s'est fait battre par les militaires zaïrois, on l'a attrapé à l'aéroport, on l'a battu avec un bâton sur les fesses et tout cela. Il avait des ecchymoses, il est resté trois jours à se rétablir. Le climat était très dur. Même quand je dis cela, oui on travaillait, mais c'était dans un climat très dur, un climat d'incertitude. Jeanne p.31-32

Tout le temps que j'ai vécu à (X), pendant presque un an et demi, je n'ai jamais fait une sortie. Je faisais juste le travail et quand je rentrais chez moi le soir, j'avais une peur bleue. Tellement que lorsque je rentrais, j'instruisais le chauffeur d'attendre que je sois rentrée, que je barre avant qu'il ne quitte. Je m'enfermais. Ce n'était pas une vie. Jeanne p.37-38

Dans son témoignage, Jeanne souligne aussi que l'insécurité provient d'attaques transfrontalières qui sont lancées à partir du Rwanda par l'armée du nouveau gouvernement.

Je me souviens le FPR avait lancé une bombe qui a tué 36 personnes, c'était un méli-mélo de bras, de chairs de personnes, de chèvres, un carnage affreux à voir. Nous on a été les voir. On a marché dans la foule. Il y avait tellement de monde que tu ne voyais pas devant toi. Ce n'était pas une foule qui se promenait, mais une foule qui y vivait. Il y avait tellement de monde, on ne voyait pas où on allait. Jeanne p.30

L'insécurité dans le témoignage de Thérèse est aussi associée au manque de préparatifs du HCR pour répondre à la crise engendrée par l'exode massif des réfugiés rwandais, par la précarité des conditions de vie dans les camps et par les nombreuses pertes humaines qui découlent de ces situations. En effet, selon Uwizeyimana et al., (2004), les épidémies se sont vite propagées. Par exemple, dans le Nord du Kivu, la situation fut dramatique. En l'espace de quelques semaines, 50 000 réfugiés sont morts du choléra.

Nous sommes donc arrivés au Zaïre dans la débandade totale, le HCR n'était pas encore rendu au Zaïre. (...) À l'école où j'étais avec ma famille, nous étions avec des centaines

d'autres personnes en insécurité totale et les plus vulnérables mouraient au jour le jour. N'oublions pas que c'était tout un pays qui fuyait vers un autre pays, sans préparations préliminaires de part et d'autre de la frontière séparant ces deux pays!!! Thérèse p.11

Nous vivions dans des abris de fortune avec un espace très réduit et avec des conditions de vie très difficiles. Les épidémies ont pris le dessus sur la santé de la population. Encore une fois, les plus fragiles mouraient comme des mouches et étaient enterrés dans des conditions insatisfaisantes. Thérèse p.12

L'environnement physique et psychologique des participantes en exil se caractérise par l'exode massif de population civile, des épidémies, la proximité de la mort, les actes de violence perpétrés par les forces armées congolaises et rwandaises sur les réfugiés et le pillage des ressortissants rwandais par la population locale, elle-même en détresse.

13.3. « Tu n'as pas de papier, donc tu n'as pas de droits... »

C'est ça le problème de nous comme réfugiés, c'est que tu n'as pas de papiers, donc tu n'as pas de droits, et donc tu es très vulnérable. C'est-à-dire à tout moment on peut te dire de quitter le pays.

La Convention de 1951 et le Protocole de 1967 ont pour objet la protection de tous les réfugiés. Le terme « réfugié » s'applique à toute personne qui

(...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...)

Lorsque des réfugiés franchissent une frontière, la Convention énonce certaines garanties comme le droit de ne pas être refoulé (principe du non-refoulement) et de bénéficier d'une assistance. Elle garantit aussi le droit au retour volontaire à l'intérieur du pays d'origine ou la réinstallation dans un pays d'accueil. Cependant, le statut légal de réfugié est octroyé aux personnes qui en font la demande et sous certaines réserves. Sans reconnaissance officielle de statut, les personnes réfugiées sont très vulnérables. Être sans statut légal signifie être dans l'impossibilité de se prévaloir de ses droits fondamentaux, de les défendre et de les faire reconnaître dans le pays d'hôte, mais cela signifie également avoir un statut de seconde classe au sein de ce pays (Callamard, 2001). Ainsi, sans statut légal,

elles n'ont pas accès aux droits qu'accorde la citoyenneté, au moment même où elles se retrouvent sans garantie de protection.

Tu n'as droit à rien du tout. À un moment donné, tu te dis mais je ne peux pas survivre dans cette situation. Les enfants si ils vont à l'école, si ils poursuivent leurs études, quel sera leur avenir? Puis à tout moment surtout, à tout moment surtout, tu es vraiment vulnérable. Il suffirait que ton pays dise que tu es recherché pour telles, telles ou telles raisons que les pays où l'on se trouve vont dire, bien c'est votre citoyen vous pouvez le reprendre. Jeanne p.44

Puis on sentait qu'on n'avait pas vraiment de protection. Parce que c'est ça aussi le problème des réfugiés, puisque tu n'es pas originaire citoyen du pays où tu te retrouves en exil tu n'as pas de droits. Tu n'as pas le droit à une revendication quelconque, car tu n'es pas citoyen. Jeanne p.44

La preuve est que l'on avait attaqué les camps de réfugiés. Tu n'es pas protégé par le HCR. Tu n'es pas protégé par personne. Jeanne p.48

13.4. « Des génocidaires, ça voulait dire des Hutus... »

Même je me souviens un jour, il y avait un avion qui devait partir pour Nairobi et je leur ai demandé: « est-ce que je pourrais prendre l'avion pour aller visiter mes enfants? » Mon patron m'avait dit: « on ne veut pas amener des génocidaires dans l'avion ». Des génocidaires, ça voulait dire des Hutus simplement quoi. Jeanne p.35

Lorsqu'elle parle de l'intervention des organismes humanitaires auprès de la communauté rwandaise établie en exil au Congo, Jeanne aborde plusieurs dimensions de la revictimisation. Par exemple, dans son témoignage elle décrit deux situations où des représentants d'organismes humanitaires associent les réfugiés rwandais aux « génocidaires ». Cette représentation erronée de « génocidaires » contribue à ne pas reconnaître leur statut de victime et de réfugié à cause de la violence organisée. De plus, comme elle le souligne dans le passage qui suit, cela agit négativement sur la capacité des réfugiés à mobiliser l'aide d'infrastructures pour s'auto-organiser et ainsi améliorer leurs conditions de vie, en plus de les « revictimiser ».

(Avec le Collectif d'ONG rwandaises en exil) J'étais devant le bureau d'Oxfam et je leur ai dit qu'on voulait les aider. (...) On ne demandait pas de salaire, mais on pourrait vous aider. (...) vous avez un encadrement, une infrastructure et j'aimerais travailler pour vous. Je peux vous apporter beaucoup, je peux prendre en charge par exemple le travail

auprès des enfants, mais ils ont refusé. Puis, après ils ont dit, comme on insistait tellement ils ont dit : « vous pouvez essayer à tel endroit et aider là-bas, ils ont besoin de gens ».

Alors moi j'y suis allée, quand tu me dis quelque chose, je persiste. (...) C'était tellement triste. Je vois encore cette image, on y amenait les enfants dans des camions, comme un camion de déneigement, vraiment comme si on transportait de la neige. Je me souviens les petits enfants ils pleuraient, ils pleuraient. Moi, j'avais dit à la femme : « Mais je peux vous aider, je connais la langue de ces enfants ». Elle, elle ne la connaissait pas. « Ils sont traumatisés, vous les traumatisez ». (...)(De retour au bureau d'Oxfam) « Vous dites que vous sauvez les enfants, mais vous les traumatisez. Pourquoi vous n'embauchez pas des femmes rwandaises pour prendre en charge ces enfants? » La femme m'a dit, parce que j'ai été si insistante, je suis allée le matin, puis je retournai le soir. (...) Puis elle m'a répondu qu'elle ne pouvait pas embaucher quelqu'un qui avait du sang sur leur main. J'ai dit : « Mais qui a du sang sur leurs mains? C'est qui? J'ai dit vraiment vous n'avez pas le droit de nous juger comme cela ». Jeanne p.30

Jeanne aborde aussi le traitement déshumanisant, l'attitude de mépris et les conditions de travail réservées aux réfugiés coopérants par les administrateurs des organismes humanitaires. Elle indique que cet environnement de travail était très difficile à supporter et elle se sentait presque sans pouvoir. Dans son témoignage, elle indique qu'un jour elle aimerait écrire un livre sur le la réponse des organismes humanitaires.

(...) vraiment un jour je dois écrire un livre sur eux. Il y en avait un, je vais même omettre son nom, il était terrible. (...) Pour lui cependant, ils étaient seulement des ouvriers qu'il ne respectait pas. Il les prenait pour des imbéciles pour la simple raison que du jour au lendemain ils étaient passés d'un statut de médecin à un statut de réfugié. Puis, ce n'est pas parce qu'on est un réfugié qu'on a le droit d'être maltraité, tu sais qu'il nous interdisait de boire le café? On n'avait pas le droit de boire le café, même comme employé. (...) cet homme voulait que les gens travaillent de 7 heures le matin à 5 heures le soir, sans arrêt et sans pause. (...) Donc là, on avait un litige, car lui m'envoyait dire aux gens puisque je parlais la langue, leur dire de se lever, de ne pas se reposer, de ne pas prendre de pause. Tout le temps, il me mettait dans cette position et je refusais. (...) C'était devenu un milieu de travail très difficile à supporter. Il était très mauvais. Jeanne p.35

(...) là je me suis sentie à cause de mes chefs presque sans pouvoir. Parce que mes chefs étaient vraiment par rapport à la situation, ignobles, et le mot n'est pas fort. Ils se foutaient du monde, c'était juste pour montrer qu'ils sont là, qu'ils sont venus pour l'aide humanitaire, mais la population ne leur disait rien, du moins les responsables administratifs. Jeanne p.37.

Elle relate un autre exemple qui illustre aussi l'attitude inhumaine de certains administrateurs d'agences internationale à l'égard de la population réfugiée.

En sortant de leur bureau, j'ai vu une femme. Elle avait deux enfants avec elle. Un enfant allait mourir et la femme était aussi malade. Elle avait le choléra ou la malaria. Je suis retournée à Oxfam. Je leur ai dit : « il y a une femme qui va mourir devant vos bureaux ». Elle me dit : « Mais Madame, on n'a pas le temps de s'occuper de tous les réfugiés, occupez-vous de vos affaires. » Je lui ai dit : « Mais vous ne pouvez pas ignorer quelqu'un qui est en train de mourir devant votre porte. Je comprends que vous ne pouvez vous occuper de tout le monde, mais vous ne pouvez pas ignorer une femme qui meure devant votre porte. » C'est incroyable, je ne comprends pas! Ils étaient insensibles!

13.5. « Cela me donnait la capacité d'agir dans cette misère... »

(...) je voyais que j'avais une situation meilleure. Je voyais que les gens autour de moi étaient dans une situation beaucoup plus diminuée que moi, parce que j'avais aussi la chance d'avoir un peu de pouvoir de par ma fonction. Par le fait que j'avais des emplois à tout moment, j'avais le pouvoir de soutenir les autres. Jeanne p.37

Une fois arrivée en exil, Jeanne et Thérèse s'occupent des premières démarches d'établissement. En matière d'emploi et d'hébergement, les compétences et le réseau socioprofessionnel de chacune ouvrent certaines possibilités. Par exemple, Thérèse décrit qu'à son arrivée, l'accès à une école qui dispose d'eau potable et à un emploi est facilité par son réseau amical et par sa formation. Puis, une fois relocalisée dans les camps de réfugiés, comment sa formation comme travailleuse sociale lui permet d'obtenir un emploi pour intervenir auprès de sa communauté en exil

La recommandation de notre ami (...) nous a facilité l'accès à une école proche d'un point d'eau. Pendant deux semaines, nous n'avions presque rien à manger et l'eau potable était insuffisante. Thérèse p.11

Encore une chance pour moi, deux jours après notre installation dans une cour d'école, les responsables de l'école ont fait venir un organisme international (...). Grâce à ma lettre de recommandation, je suis arrivée à entrer en contact avec le responsable de cet organisme. Ce dernier était venu visiter notre emplacement et il a vite constaté que je m'exprimais correctement en français. Il m'a tout de suite offert un travail de sensibilisation (...). Thérèse. p.12

Dans le camp, j'ai continué à travailler pour (nom de l'ONG) qui y était présent.(...) Je travaillais toujours comme travailleuse sociale, avec un chapeau de responsable du

service de formation et d'éducation populaire. À ce titre, je coordonnais plusieurs activités visant l'éducation, la santé mentale et physique et des leçons culinaires donnés à la population. Thérèse p.12-13

Arrivée au Congo, Jeanne mobilise son réseau de relations professionnelles, ce qui lui donne accès à un premier et à un deuxième lieu d'hébergement qui, certes précaire, se situe tout de même à l'extérieur des camps.

(...) moi j'ai eu l'idée parce que je travaillais en concert avec certains ONG du Congo. Il y avait une ONG avec laquelle nous étions en bonne collaboration (...) Alors nous sommes allés chez ce Monsieur, mais il n'avait pas de place dans sa maison pour nous loger, d'abord parce qu'on était trop nombreux. Alors, il nous a logés dans un hangar. Il avait un garage alors on a logé là, tout le monde. Jeanne p.27

Le deuxième garage, je l'avais trouvé grâce à une fille que j'avais engagée, parce qu'on engageait beaucoup, beaucoup de monde sur le projet. Jeanne p.30-31

Son réseau de connaissances et ses compétences professionnelles lui ouvrent également différentes possibilités en matière d'emploi. Durant les trois premières semaines en exil, sans jeunes enfants à sa charge, elle s'implique activement avec des collègues mobilisés dans quelques initiatives auto-organisées par le Collectif d'ONG rwandaises en exil. Avec le Collectif elle aide à organiser le transport des ressortissants rwandais en direction de camps de réfugiés qui disposent d'un point d'eau. Son implication avec le Collectif prend fin lorsqu'elle obtient deux contrats consécutifs avec des organismes humanitaires.

(Avec le Collectif) Puis à (X), on a essayé de se retracer, de se revoir un à un comme ça. Puis on s'est dit : « qu'est-ce qu'on peut faire? » On s'est dit on devrait aider au moins la population à s'installer. (...) Donc on a organisé des autobus, puisqu'il y avait des autobus qui arrivaient du Rwanda, parce que c'est tout le Rwanda qui est sorti. Donc on est allé faire des contacts avec les gens du service de transport pour se responsabiliser et pour convoyer les autobus vers les camps. Il y avait beaucoup de gens qui se portaient volontaires. La misère était si criante. Donc moi je me souviens j'ai fais plusieurs allers-retours (...) Jeanne. p.28

Finalement, après une semaine, mon ancien employeur est venu me voir pour me dire qu'ils vont organiser une mission, c'était comme une reconnaissance. L'organisation avait accepté de venir en mission humanitaire et il allait être le chef de la mission, donc ils nous ont embauchés. Jeanne p. 27

Dans la construction de leur discours, les deux participantes expriment avoir trouvé une force d'action, un sentiment de fierté et de valorisation dans leur capacité à intervenir auprès de leur communauté. Être capable d'agir pour diminuer les souffrances de leurs proches et de leur communauté apporte un sens à leur vie. Par exemple, Thérèse décrit avec fierté toutes les mesures sociosanitaires instaurées pour améliorer le bien-être des réfugiés. En tant que travailleuse sociale dans les camps, pouvoir intervenir auprès de sa communauté est également la source d'un sentiment de valorisation personnelle.

J'étais contente d'avoir ce travail qui me permettait de me rendre utile auprès de ma communauté et me valoriser en tant que travailleuse, au même moment où tout le monde était en désarroi sur cette cour d'école. Encore une fois, je réalisais que mes chances me suivaient. Il était à mon avantage d'en tirer le plus grand profit moral et matériel en attendant que les choses se placent autrement. Thérèse p.12

Côté sanitaire on essayait vraiment de faire tout notre possible pour qu'il n'y ait pas d'épidémie. On a fait installer des points d'eau près des camps, on a fait creuser des toilettes pour qu'il n'y ait pas de saleté dans les camps, on a fait creusé des fosses, pour y mettre les poubelles. De plus, on faisait de l'éducation populaire (...) On a instauré beaucoup de mesures pour le bien-être et la santé des réfugiés. Thérèse p.13

Dans son discours, Jeanne octroie une place prépondérante à sa volonté et à sa capacité à agir pour améliorer les conditions de vie des réfugiés en exil. Ce qui donne beaucoup de sens à sa vie est directement associé à son pouvoir de soutenir sa communauté grâce aux nombreux emplois qu'elle occupe. Elle raconte d'ailleurs en détail plusieurs expériences de travail. À l'époque où ces événements se déroulent, sa détermination et sa capacité à intervenir pour améliorer le sort des siens en exil est à la source d'une image positive d'elle-même, d'un sentiment de valorisation personnelle et d'une force motrice à l'action. Sa capacité à travailler agit aussi sur sa propre souffrance et lui donne la force de persévérer malgré des conditions de vie difficiles. De plus, nous observons que lorsqu'elle fait aujourd'hui le récit de ces expériences, ces sentiments positifs semblent ravivés et renforcés.

D'abord, j'ai eu la chance de travailler auprès de la population, de voir les gens, de les soutenir beaucoup, car je travaillais sur le projet de réunification familiale moi-même. Cela me donnait la capacité d'agir dans cette misère de moi-même, car moi-même j'étais

en détresse en réalité, je n'avais pas ma famille à mes côtés, j'étais toute seule, je ne sortais pas. Jeanne p.37

Je voyais que les gens autour de moi étaient dans une situation beaucoup plus diminuée que moi, parce que j'avais aussi la chance d'avoir un peu de pouvoir de par ma fonction. Par le fait que j'avais des emplois à tout moment, j'avais le pouvoir de soutenir les autres. Jeanne p.36

Moi, ce qui apportait beaucoup de sens à ma vie, c'est que réellement on aidait beaucoup de gens, on avait fait plusieurs réunifications, réellement. Jeanne p.38

Il y avait tellement de choses à faire que je ne me sentais pas prête à abandonner ce que je faisais. Vraiment tu finis par trouver que ton travail était essentiel, car même si il y a d'autres gens qui travaillent, tu finis par trouver que ton travail est essentiel, car il y a beaucoup de gens qui sont en difficulté, qui n'arrivent pas à s'en sortir. Jeanne p.41

Dans leur capacité à intervenir pour améliorer les conditions de vie de leur communauté en exil, les deux participantes expriment avoir trouvé non seulement une force motrice pour agir, mais aussi une raison de persévérer. Le pouvoir d'améliorer la situation de leurs proches est une source de valorisation personnelle, source qui semble encore présente aujourd'hui lorsqu'elles racontent ces événements. Sans aucun doute, cela joue favorablement sur l'image qu'elles se font d'elles-mêmes, sur leur identité.

13.6. « Nos espoirs de retourner au Rwanda étaient utopiques... »

C'est également une période où il y a eu beaucoup de mouvements de gens qui sont partis. (...) L'espoir de retour s'amenuisait de plus en plus. D'autant plus qu'au début, les gens disaient que les gens du Régime étaient très disciplinés. (...) Mais après trois mois cela avait changé. Non seulement la perception de mon mari, mais la perception de tout le monde. Il commençait à y avoir rumeur des massacres qui se déroulaient au Rwanda, car au début il l'était, le pouvoir en place était sous l'observation internationale, mais après... Jeanne p.33

Les deux participantes perdent l'espoir de retourner un jour dans leur pays d'origine à la suite d'actes perpétrés par l'armée du nouveau gouvernement rwandais dans le pays et hors de ses frontières, dans les camps établis au Congo. Le régime de Kigali, composé principalement de soldats et dirigeants du FPR, est à la recherche de réparation contre les présumés responsables du génocide. Selon certains auteurs (Reyntjens, 2005 ; Brauman, Smith & Vidal, 2000) et un rapport des Nations-Unies (1996), la période post-génocide est

marquée par une justice arbitraire où sont commises de nombreuses violations des droits de la personne : atteintes à la liberté d'expression, au droit à la propriété, à la sécurité personnelle, exécutions arbitraires et disparitions. Ce rapport précise que la majorité des actes sont perpétrés par les forces armées rwandaises marquant un continuum de la violence organisée d'un régime à l'autre.

Jeanne perd l'espoir de retour lorsque son mari doit de nouveau prendre la fuite, après une tentative de réinstallation au pays. Pour Thérèse, une attaque dirigée par l'armée rwandaise contre un camp de réfugiés dans la région lui confirme qu'il n'existe pas d'espoir de retour au pays et que leur vie est en danger. Elle décide qu'elle n'a d'autre choix que celui de partir.

Lorsque mon mari est revenu, c'était un espoir qui tombait. Parce que jusqu'à ce jour, on croyait qu'on allait retourner au Rwanda. C'est d'ailleurs à ce moment-là que nous avons décidé de partir, de quitter la ville où nous étions. Nous avons vu qu'il n'y avait plus d'espoir, plus d'espoir de retour, donc on se demandait, mais qu'est-ce qu'on va faire? Jeanne. p.33

Vers la fin de 1994, il y a eu une période d'insécurité dans les camps suite à une attaque à la roquette du Camp de Birava par le FPR. Tout un carnage. Il y a eu plusieurs centaines de morts et plusieurs centaines de blessés. Une rumeur circulait que le Camp (X) serait rasé en une nuit et qu'il n'y aurait aucun survivant. Par conséquent, nous avons commencé à planifier notre départ de ce camp. Thérèse p.13

L'attaque du camp nous a fait comprendre que nos espoirs de retour au Rwanda étaient utopiques, qu'il n'y avait pas d'autre issue et que notre vie était en danger. Thérèse p.14

14. Les transits

Menés par l'armée du nouveau gouvernement, les événements de violence se poursuivant à l'intérieur du pays et dans les camps de réfugiés confirment qu'il n'y a plus d'espoir de retourner au Rwanda. À partir de ce moment, elles veulent partir en direction de Nairobi, ville où siège l'un des quatre bureaux permanents du HCR sur le continent africain. Nairobi offre donc les meilleures possibilités pour obtenir le statut de réfugié et faire une demande de réinstallation dans un pays d'accueil.

La destination qu'elles peuvent atteindre dépend cependant des ressources financières à leur disposition et de leur réseau de relations. L'accès à ces ressources détermine si elles peuvent se déplacer ou non vers des régions sécuritaires. Cela est démontré dans la recherche de Van Hear (2006), *I went as far as my money could take me*. Cette étude de deux récents cas de migration forcée (Sri Lanka et Somalie) démontre que les routes et la destination finale dépend des ressources que peuvent mobiliser les réfugiés et que la somme de ressources disponibles est lié au statut socio-économique de ces derniers.

L'accès à différentes ressources affecte donc leur trajectoire. Jeanne peut rejoindre sa famille déjà établie à Nairobi, et elle parvient aux frontières canadiennes via un transit par le Cameroun. Ses moyens lui donnent accès à des lieux de transit relativement sécuritaires et lui permettent, selon les circonstances de l'environnement, de s'impliquer encore une fois pour répondre aux besoins de la communauté rwandaise en exil. Quant à Thérèse, par manque de moyens, elle se voit contrainte à se déplacer à l'intérieur du Congo où l'insécurité se poursuit. Comme l'accès à la sécurité des deux femmes se distingue largement, nous présenterons successivement leur parcours, en commençant par l'expérience de Jeanne.

14.1. « Nous avons fait une demande pour être réinstaller dans un autre pays... »

Nous avons fait une demande pour être réinstallés dans un autre pays, parce qu'au début, oui on croyait qu'on allait retourner dans notre pays, mais après deux ans, après les attaques dans les camps de réfugiés et les accords qui n'aboutissaient à rien, on ne pensait plus maintenant au retour dans notre pays. Jeanne p.42-43

Selon une enquête de Cambrezy (1998) réalisée auprès de 4000 réfugiés rwandais établis à Nairobi en 1996, face à un contexte défavorable à leur intégration, la situation socio-économique de nombreuses familles s'est détériorée. Cette étude démontre que sans protection du HCR, leur statut d'immigrants illégaux a rendu difficile leur intégration sur le marché de l'emploi. De plus, de nombreux enfants ont dû interrompre leurs études, puisque le système d'éducation publique au Kenya n'était pas accessible aux étrangers. Relativement à l'adversité rencontrée, cette étude donne quelques exemples des mesures entreprises par la communauté pour s'entraider.

Arrivée à Nairobi, Jeanne entame une demande de réinstallation dans un pays d'accueil auprès du HCR. Dans l'attente d'une réponse, elle affirme faire face à de nombreux obstacles pour intégrer le marché de l'emploi et vit conséquemment un appauvrissement. L'impossibilité pour les enfants de poursuivre leurs études constitue un autre obstacle à son intégration. Pour surmonter cette période difficile, elle recherche la présence d'associations de Rwandais pour échanger de l'information et créer des liens de solidarité.

J'ai essayé de travailler, mais ça n'a pas marché. (...), ils ont une main-d'œuvre nationale qui cherche du travail. Il faudrait vraiment une faveur coordonnée pour trouver un emploi. Puis il y avait le facteur de la langue : la langue locale, car si tu travailles pour un projet de développement local pour le peuple, tu dois parler la langue locale. En plus, il y avait aussi le défi de l'anglais, car Nairobi est un pays anglophone, nous on vient d'un pays francophone, donc ça change complètement. Il n'y a pas beaucoup de gens qui sont arrivés à trouver un emploi. Jeanne p.42

Ce n'était pas une vie. On savait qu'on était bien comparés à d'autres, mais ce n'était pas une vie agréable. On n'était pas à l'aise du tout et en plus on n'avait pas d'argent. C'est-à-dire que l'argent s'épuisait, ce qu'on avait comme petite épargne s'épuisait au fur et à mesure car s'il n'y a rien qui rentre, évidemment ça s'épuise. Puis, les enfants n'allaient pas à l'école. Ça c'était un des plus grands problèmes. Alors les enfants ont pris beaucoup de retard, car les écoles privées coûtaient tellement cher (...) Jeanne p.42

Par exemple, il y avait une église qui a été mise en place par des pasteurs réfugiés. (...) l'association a été conçue pour ça, pour nous permettre de nous rencontrer, de socialiser, de prendre des nouvelles et surtout de s'échanger des informations. Par exemple, peut-être quelqu'un savait comment obtenir telle chose, pour s'échanger des informations pratiques, mais on n'était pas bien à Nairobi. Jeanne p.43

14.2. « Le HCR n'est pas vraiment pour les réfugiés... »

C'est là qu'on a découvert que le Haut Commissariat pour les réfugiés n'est pas vraiment pour les réfugiés, c'est pour autre chose! Car je ne vois pas pourquoi, si je dis que je suis une personne réfugiée et je le suis on peut le remarquer, mais ils nous faisaient remplir des questionnaires, puis après cela on nous disait, non ce n'est pas possible on fait des sélections. Mais ces sélections on ne sait pas comment ils les font. Donc finalement, les réfugiés étaient laissés à eux-mêmes. C'est ça, ça n'allait pas du tout. Jeanne p.44

Selon deux rapports récemment produits par le Conseil Canadien pour les réfugiés (2009, 2010), les décisions rendues dans les demandes d'asile soumises au Caire et à Nairobi révèlent de sérieux problèmes. Ces rapports relèvent des manques de connaissances de

base des réalités du pays d'origine duquel provient les demandeurs d'asile, des erreurs dans l'application de la définition de réfugié et de multiples failles dans l'évaluation de la crédibilité des demandes, comme le refus d'étudier certaines preuves documentaires soumises avec une demande. Le Conseil Canadien pour les réfugiés conclut que plusieurs décisions rendues outre-mer sont erronées et ne permettent pas d'assurer la protection des demandeurs d'asile.

Alors que Jeanne n'emploie pas le terme de revictimisation pour parler de la non reconnaissance de son statut de réfugié par le HCR censé assurer sa protection, nous la nommerons ainsi. Pour Jeanne, l'échec de sa demande de réinstallation dans un pays d'accueil et les obstacles réels à l'intégration de sa famille à Nairobi motivent un nouveau départ vers le Cameroun. Si elle veut s'établir ailleurs, là où un avenir est possible pour elle et sa famille, elle réalise qu'elle doit le faire par ses propres moyens. Elle choisit le Cameroun parce que le pays est sécuritaire, francophone et que le coût de la vie est abordable.

Dans ce voyage-là, on ne peut pas dire qu'on fait vraiment des choix. On fait des choix par les opportunités qui s'offrent à nous. Oui, on peut faire un choix, mais il faut que les opportunités s'offrent à toi. Nous, on a fait le choix de partir au Cameroun parce que justement c'était un pays francophone, le coût de la vie était moins cher et oui, la vie était viable, parce qu'au Kenya, le coût de la vie est vraiment cher. Jeanne, p.43

Pour nous, le Cameroun était une transition. Un moyen pour chercher un moyen de s'établir ailleurs comme citoyen. Jeanne p.48

14.3. « On devait se prendre en charge nous-mêmes... »

Du fait que les démarches avec le HRC n'aboutissaient à rien, c'était une autre motivation. On savait que l'on devait se prendre en charge nous-mêmes, qu'avec le Haut Commissariat, ça ne pouvait pas fonctionner. Jeanne p.44.

Dès son arrivée au Cameroun, elle s'occupe des premières démarches en matière d'établissement : logement, éducation des enfants et intégration au marché de l'emploi. Pour générer un revenu afin de subvenir aux besoins de base de sa famille, elle met sur pied sa propre micro-entreprise.

Quand je suis arrivée au Cameroun, j'ai commencé par m'occuper de l'éducation de mes enfants. J'ai trouvé une maison, ça c'était toute une paire de manches. S'installer, connecter un peu, comprendre comment les choses marchent pour la vie de tous les jours. Jeanne p.43

Là, c'était plus vivable, parce qu'on a pu mettre les enfants à l'école. Ils ont commencé l'école, c'était très intense parce qu'ils avaient perdu quand même plusieurs années d'éducation et il fallait qu'ils rattrapent sur les années perdues. Jeanne p.43

Ce n'est pas facile de trouver un emploi parce qu'il y a beaucoup de nationaux qui ne travaillent pas. Donc moi j'avais créé un petit magasin de friperie pour justement, pour que je puisse travailler, pour générer un revenu qui même s'il n'est pas immense, nous permettait de garder nos économies sans trop les utiliser. D'abord ça générait un revenu. Puis, ça vous occupe toute la journée. Jeanne p.47

Puis, une fois établie, Jeanne met sur pied, avec d'autres femmes réfugiées rwandaises, une association pour s'entraider et répondre aux besoins des familles établies en exil. L'association leur permet de se partager les responsabilités liées aux enfants et favorise le respect des droits de l'enfant.

Si on ne s'associe pas, chacun continue à devoir porter seul toutes les responsabilités de ses enfants : les responsabilités d'aller chercher à manger, les responsabilités d'inscrire les enfants à l'école, de trouver le matériel scolaire (...) À un moment donné, tu as tellement de responsabilités pour survivre que tu t'occupes du prioritaire et le reste, tu ne t'en occupes pas. C'est à cela que l'association remédiait. Jeanne p.45

On avait quatre-vingt-six jeunes. On avait formé quatre sections. Parce qu'on habitait dans différents quartiers, alors on les avait formés par quartier. On était sept femmes au total. Jeanne p.45

On s'y prenait en faisant des rencontres culturelles, notamment il y avait la danse, donc les enfants apprenaient à danser régulièrement, une fois par semaine. Ça leur faisait passer un bon moment ensemble, un moment joyeux. En dansant, l'enfant prend un peu de temps pour oublier son stress. On avait aussi trouvé des œuvres caritatives comme il y avait une congrégation de sœurs qui avaient organisé des visionnements de cinéma. C'était pour les distraire, pour leur faire vivre un peu de répit et le droit d'être un enfant. Jeanne p.45

En plus, les démarches initiées par l'association permettent l'accès à la reconnaissance de certains droits sociaux tels que l'accessibilité des enfants sans papiers au système

d'éducation nationale, en plus de mobiliser des ressources matérielles pour faciliter l'établissement de la communauté en exil.

Nous sommes allés rencontrer les responsables du Ministère, en tant que groupe de femmes, en tant qu'association (...) Parce qu'il fallait quand même une exception pour rentrer des jeunes sans papiers, les mettre dans des classes, déterminer le niveau de la classe et leur faire passer des examens de classement. (...) ils ont même nommé un inspecteur spécial pour le cas des Rwandais. (...) D'ailleurs, on leur avait fait une faveur sur les frais d'inscription (...) Jeanne. p.45

Ce qui était imprévu, c'est que nous avons réussi à avoir un fond pour l'achat de matériel scolaire. Parce qu'on avait présenté un spectacle une fois, puis on avait quand même eu l'audace d'inviter le directeur de la télévision. (...) Il nous avait donné beaucoup d'argent, un million cinq cent mille francs. Un million était pour les Rwandais et cinq cent mille, pour les Burundais, c'était quelque chose, ça représentait beaucoup. Jeanne p.46

Encore une fois, sa capacité à agir pour améliorer les conditions de vie de sa communauté en exil résonne dans son témoignage. Son implication directe auprès des jeunes et les résultats concrets obtenus par l'association semblent lui fournir une source d'espoir qui lui permet de persévérer, de se trouver une raison de continuer à agir. En plus, son implication semble être une source de valorisation personnelle, même aujourd'hui lorsqu'elle parle de l'association.

Tu vois des exceptions comme celle-là, ça nous encourageait et ça gardait vraiment l'espoir de tous ces enfants qui se rendaient compte de leurs conditions. Des enfants de 10-11 ans qui se rendaient compte de leur situation. Cela faisait beaucoup d'espoir. Si bien que la plupart des enfants je crois que cela les a beaucoup aidés à continuer. Jeanne p.47

(...) une fois que tu as un objectif et que tu es associé, tu oublies un peu tes problèmes journaliers pour poursuivre un objectif commun. Alors que si tu restes seul, les problèmes vont t'accaparer parce qu'il y en a tellement, mais en groupe, vous êtes obligés, parce que quelque part tu marches avec les autres et comme vous l'avez décidé ensemble, ça vous aide à survivre. Jeanne p.45

La capacité de ces femmes à s'auto-organiser pour répondre à certains de leurs besoins fondamentaux dément l'image trop souvent véhiculée des réfugiées africaines présentées comme des femmes désavantagées, impuissantes et victimes. Leur initiative démontre

comment les femmes développent un ensemble de pratiques leur permettant d'accéder à de meilleures conditions de vie en exil et de militer pour la reconnaissance de certains droits sociaux. Par ailleurs, le pouvoir d'action de ces femmes démontre aussi l'importance de capitaliser sur leurs expériences de survivance autant dans les pays d'accueil et de transit que dans les camps de réfugiés pour éclairer nos pratiques en travail social.

14.4. « Il faut s'organiser avec les moyens qui s'offrent à toi... »

Quand tu es réfugié et que tu n'as pas de moyen de partir, il faut s'organiser avec les moyens qui s'offrent à toi. Jeanne p.50

Selon Crépeau et Nakache (2006), depuis les années 80, les pays occidentaux n'ont cessé de rétrécir la notion de réfugié et d'élargir leurs mesures outre-mer pour refouler les demandeurs d'asile avant qu'ils ne rentrent sur leur territoire. Ces mesures ont eu pour résultat de créer un environnement « that is very conducive to migrant smuggling. If stricter border controls are imposed, more people will turn to irregular means of migrating, including resorting to smuggling organizations, because they will feel they have little choice » (Crépeau et Nakache, 2006 : 4).

Devant l'incapacité du HCR à remplir son mandat de protection des réfugiés dans ses bureaux outre-mer, Jeanne mobilise l'aide d'un réseau de trafiquants. Malgré les risques que ces moyens d'entrée comportent, elle décide de faire entrer un à un chaque membre de sa famille de manière « illégale » au Canada. Nous utilisons le terme « illégal », car ce moyen d'entrée au pays ne s'inscrit pas dans les moyens prescrits par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada. Or, une fois arrivée, Jeanne sera finalement admise à titre de réfugiée au Canada.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il y a des possibilités qui s'offrent aux réfugiés de pouvoir voyager dans tel ou tel pays. Il y a des gens qui organisent cela pour te faire passer, puis lorsque tu arrives au pays tu fais ta demande de refuge. Ce que je parle c'est qu'ils organisent des papiers pour voyager, des faux passeports qui portent ta photo. En réalité, on n'est pas gênés d'avoir voyagé comme cela, c'était la seule façon d'y arriver. Jeanne p.50

Pourvu que tu le déclares lorsque tu arrives ici. C'est pour sauver nos vies. Alors c'est ce qu'on a fait. On a voyagé un à un. On n'avait pas suffisamment d'argent pour faire voyager tout le monde en même temps. Puis on ne voulait pas prendre trop de risques. On ne savait pas si les documents allaient passer et on ne sait pas non plus où cela va te conduire. On connaît des gens qui sont disparus ainsi. Jeanne p.50

Jusqu'à présent, nous avons observé le parcours de Jeanne de Nairobi jusqu'aux frontières canadiennes. Nous nous intéresserons maintenant à celui de Thèrèse qui transite par le Congo.

14.5. « Un certain traumatisme s'installait encore en nous... »

Pour Thérèse qui transite vers une autre ville à l'intérieur du Congo, la violence se poursuit. Elle commence la narration sur cette période de vie en exil, en attirant l'attention sur le fait qu'elle ne pourra jamais oublier la violence qui fut dirigée sur elle, ses proches et sa communauté

C'est sûr que je vais en tout temps parler de la violence que les militaires Zaïrois ont manifestée et faite à notre égard. Lorsque nous sommes entrés dans leur pays et tout au long de notre séjour sur ce territoire, nous avions peur d'eux. Des militaires comme des civils venaient en pleine nuit pour piller nos biens matériels. Au début, nous avions l'impression qu'ils n'avaient aucune intention de nous faire physiquement du mal. On aurait dit qu'ils craignaient de voir le sang couler, ils ne tuaient personne. Mais à la fin, on avait l'impression qu'ils avaient appris à frapper et à tuer. (...) Cette violence constitue quelque chose qui est resté gravé dans ma mémoire et qui ne me quittera jamais. Thérèse p.16.

De juin 1995 à octobre 1997, elle exprime à nouveau vivre un souci constant pour la sécurité de ses proches et pour leur avenir. Ce climat d'insécurité et d'incertitude s'installe quelques jours après son arrivée dans cette ville de transit lorsque des militaires congolais pillent leurs biens et confisquent leurs passeports. Sans preuves d'identité, ils ne peuvent plus partir pour s'établir ailleurs et sont contraints à s'établir au Congo.

(...) trois jours après notre arrivée, les militaires Zaïrois sont venus nous poser un tas de questions. Ils nous ont fouillés, ont pris l'argent qu'ils pouvaient trouver dans nos sacs et valises, les bijoux en notre possession ainsi que nos passeports. J'ai eu la chance de ne pas me voir dépourvue de mes billets en dollars US qui étaient bien cachés dans mes sousvêtements. Les militaires ont pris de force nos passeports, ce qui nous empêchait de sortir

de la localité sans pièces d'identité. Un certain traumatisme s'installait encore en nous. Thérèsep.19

Le souci majeur de chaque jour demeurait, on avait beau fonctionner, j'avais beau cultiver, j'avais beau faire n'importe quoi pour gagner ma vie, notre peur pour notre sécurité subsistait, nous ne savions pas ce que l'avenir nous réservait. De plus, nous avions ce pressentiment qu'un bon jour, quelque chose de « very bad » allait nous arriver. Soit que le monde soit jaloux que je cultive et que la récolte soit bonne, que je fasse du commerce et je réussisse à attirer beaucoup de clients, nous ressentions que nous allions être maltraités un jour. Thérèse p.20

14.6. « Si mon enfant vient chez vous protégez-les... »

Je commençais à faire du troc. J'échangeais un chou contre une viande quelconque, souvent du poisson, parce qu'il y avait du poisson aussi. J'étais en même temps vendeuse de bières, cultivatrice, la femme qui s'occupait du foyer, car mes enfants rentraient tellement fatigués qu'ils ne pouvaient pas me donner un grand coup de main. Mon mari donnait des cours à toutes les classes. Thérèse p.21

Sans papiers, contrainte à s'établir dans ce climat d'incertitude et d'insécurité, Thérèse met en place une série de pratiques stratégiques pour s'intégrer sur le marché de l'emploi et faciliter l'adaptation des siens aux réalités de ce nouvel environnement. En fait, les ressources de chaque membre de la famille sont capitalisées vers ces objectifs. La formation professionnelle de son mari et l'aide d'une connaissance facilitent leurs démarches d'établissement : habitation, emploi et information. Thérèse, en échange de leur premier logement, accepte de tenir un commerce de bière.

Mon mari et cet homme s'étaient connus auparavant, je pense qu'ils avaient fait leurs études secondaires dans un même établissement. Puis c'est lui qui nous a fait voir clair que, sans nos passeports, nous n'avions pas la possibilité d'aller dans un autre pays.(...) Toujours est-il qu'il nous a montré les lieux. Thérèse p.18

Il nous a proposé de nous aider en nous abritant dans l'un de ses lieux de dépôt à bières. (...) il m'a demandé de vendre sa bière en échange du loyer pour le local prêté pour notre hébergement. Thérèse p.18

Dans les jours qui ont suivi, mon mari a essayé de visiter (nom de l'école) et il est parvenu à se faire embaucher comme professeur. Le jour même, il a eu sa charge horaire. Thérèse p.19

Puis, lorsque l'emploi de son mari leur permettra de s'offrir de meilleures conditions en matière d'habitation et de sécurité, ils se relocaliseront. Thérèse profitera de sa première expérience de commerçante pour ouvrir sa propre petite entreprise génératrice de revenu. Puis, comme elle se fait régulièrement pillée les revenus de son commerce, de manière stratégique elle achète des médicaments essentiels à la santé de sa famille au lieu de conserver de l'argent liquide.

L'école a pu nous trouver un logement sur son site. Mon mari était content, car il était épargné du long voyage qu'il faisait pour aller dispenser ses cours. Quant à mes enfants, la durée du voyage de la maison à leur école restait à peu près le même, à la seule différence que le chemin était plus sécuritaire et que le logement était plus confortable. Ils arrivaient quand même à réussir avec une très bonne note. Thérèse p.19

Après quelques mois, j'ai ouvert mon propre local pour vendre de la bière à mon compte. J'en vendais de la bière! Vu qu'il faisait toujours chaud, la vente de la bière froide a connu un grand succès. (...) J'y avais introduis la consommation de mets à grignoter qui étaient préparés par ma voisine, je les achetais et je les revendais avec un profit. Thérèse p.19

Aussi, comme nous étions souvent victimes des voleurs, il était plus facile de se faire voler l'argent que les produits pharmaceutiques. Alors, je préférais garder mon argent sous forme de médicaments pour toute la famille. J'achetais les médicaments contre le paludisme et les maladies infectieuses courantes. Thérèse p.17

Son nouvel environnement ajoute en plus de nombreux défis en matière d'adaptation. Face aux différences socioculturelles (ethnique, culinaire, climat, linguistique, pauvreté), Thérèse et sa famille adaptent leurs pratiques. Par exemple, dans cette nouvelle localité, Thérèse tisse des liens avec des gens de la population locale afin d'apprendre la langue et la culture locale et pour obtenir des produits de bases en matière d'alimentation.

En même temps, nous faisions tout pour nous intégrer dans leur pays, en apprenant leur langue, en nous nourrissant de leurs produits et en adoptant leurs coutumes. Thérèse p.16

(...) j'apprenais que les chiens, les chats, les singes, les serpents, etc. se mangeaient aussi. Le riz était le seul aliment qui m'était familier. (...)Mais à la longue, je me suis habituée à tout manger. Thérèse p.19

Je me suis liée d'amitié avec certaines femmes pour apprendre leur langue d'abord et pour apprendre leurs coutumes. (...) les gens de (X) mangent de tout. Ils sont aussi très

accueillants et partagent facilement leur repas. D'ailleurs ils peuvent se sentir insultés si quelqu'un refuse de partager leur nourriture. Puisqu'il fallait que je me rallie à eux, je prenais mon courage (...) Puis, je devais me rallier à elles pour qu'elles me donnent des affaires qui venaient de la forêt. Thérèse p.20

Puis, pour subvenir aux besoins de ses proches, elle entreprend de cultiver son propre potager et, avec le fruit de ses récoltes, elle commence à faire du troc et à inviter les parents des amis de leurs enfants. En plus d'outiller ses enfants pour savoir comment réagir face à différents scénarios de la vie, tel que se retrouver orphelin ou séparés de leurs parents et leur procurer une préparation morale, elle se recrée un réseau de relations et de confiance afin de maximiser la sécurité des siens. Ainsi, elle agit de manière stratégique pour augmenter leurs chances de survie et résister contre les menaces croissantes dans la région.

J'ai défriché partout, j'ai préparé un beau grand jardin de produits comestibles. J'ai cultivé : des patates douces, des pommes de terre, des choux, un bon jardin, des haricots, du sorgo. ... Là, les gens venaient me voir et étaient étonnés de mon courage et de ma témérité. Thérèse p.20

J'étais fière de moi-même. Les trois premiers mois, on avait tous perdu du poids, une vingtaine de kilos au moins chacun, en trois mois vingt kilos, c'était beaucoup. J'avais peur que mes enfants tombent malades. Thérèse p.21

Mes enfants étaient en âge de comprendre ce qui nous arrivait. Vu qu'ils avaient beaucoup souffert, ils avaient acquis une maturité précoce. Ceci était dû au fait que, dès leur jeune âge, nous avions décidé, leur père et moi de privilégier la communication sans rien se cacher. Nous les avions préparés à différents scénarios de la vie. Par exemple, nous leur disions qu'un un bon matin, ils pouvaient se réveiller et nous retrouver morts. Thérèse p.21

Puis à l'école nous leur avions conseillé de se faire des amis, parce que la règle de l'amitié est de se protéger entres amis. (...) Comme je cultivais, j'avais des aliments extraordinaires, j'essayais d'inviter les parents des amis d'école de mes enfants pour attirer leur sympathie. Si jamais il arrive quelque chose, si mon enfant vient chez vous protégez-le! On avait créé beaucoup de liens. Les familles des amis de mes enfants étaient comme les membres de notre famille. Thérèse p.21

15. Le rapatriement au Rwanda

15.1. « Ils ont rapatrié tout le monde, à leur manière... »

Les militaires rwandais se sont infiltrés au Zaïre. Ils ont rapatrié tout le monde, à leur manière. Il y a eu beaucoup morts. C'est le FPR qui est rentré, des gens de Kagame qui sont rentrés au Zaïre pour massacrer tout le monde. Une vengeance, je ne sais pas si on peut les traiter de génocidaires. Toutes ces personnes qui avaient fui. Ils les ont vraiment massacrées (...) puis tout le monde se tait là-dessus. Peut-être que la vérité va éclater au grand jour. Thérèse p. 22

En octobre 1996, les camps de réfugiés établis au Congo ont été systématiquement détruits par les forces armées de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). Sous des allégations voulant que les occupants soient responsables du génocide, les troupes de l'AFDL ont procédé à la destruction de tous les camps de réfugiés. Soutenues par l'Ouganda et le Rwanda, les opérations militaires de l'Alliance ont également conduit au renversement de Mobutu, la prise de pouvoir de Kabila et le pillage des ressources naturelles de la région (Lemarchand, 2006 ; Reyntjens, 2005).

Le démantèlement armé des camps a donné lieu à un retour massif de réfugiés vers le Rwanda. Parmi ceux qui ont décidé de fuir dans les forêts tropicales du Congo (entre 400 000 et 600 000, selon les estimations), plusieurs sont morts du choléra ou ont été assassinés par les forces armées de l'AFDL. Au cours de ces fuites, on estime qu'environ 200 000 réfugiés ont perdu la vie, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées (Lemarchand, 2006; Reyntjens, 2005; Brauman, Smith & Vidal, 2000). Dans son livre *Fuir ou Mourir*, Marie-Béatrice Umutesi, une survivante rwandaise, donne une description particulièrement poignante du destin des réfugiés rwandais qui ont pris la fuite dans les forêts inhospitalières du Congo lors de la destruction des camps.

Ces événements rejoignent la famille de Thérèse qui vit au Congo au moment où les soldats de l'Alliance prennent le contrôle militaire de la ville où elle est établie. Thérèse est appréhendée et emprisonnée pour une période de six mois avec ses enfants et son mari. À l'intérieur de la prison, elle sera victime de torture et de viols. Lors de son témoignage, elle parle peu de son incarcération, une limite que les chercheurs ont choisi de respecter.

Cette réserve peut être conçue comme une mesure de protection mise en place par la participante lors de sa narration.

Les camps ont tous été détruits. Puis les Rwandais en fuite essayaient de marcher à pied à travers la forêt. Le FPR, en complicité avec les militaires zaïrois qui étaient affamés de tout, ont essayé d'encercler les Rwandais qui arrivaient. (...) les militaires zaïrois ont arrêté tous les Rwandais qui fuyaient les camps et qui arrivaient en masse. En plus, ils se sont attaqués à toute la population d'origine rwandaise qui y vivait, des femmes mariées là-bas depuis déjà de longue date, des gens qui habitaient là-bas depuis longtemps. (...) nous avons été appréhendés par des militaires qui nous ont amenés en prison. Thérèse p.22

À l'intérieur, les militaires zaïrois et les membres du FPR ont usé de la torture et de la violence sexuelle. Ils nous frappaient et ils nous battaient à leur guise sans pitié. Thérèse p.23

Pendant six longs mois, nous sommes restés en prison. Thérèse p.24

À l'intérieur de la prison, son *agir* est aussi démonstratif de son attachement profond à ses proches. Pour subvenir aux besoins essentiels à leur survie, elle cuisine des repas qu'elle vend et, grâce au produit de ses ventes, elle peut acheter eau, médicament et nourriture.

Pour survivre à l'intérieur de la prison, comme dans toutes les prisons, il y avait un trafic, il y avait de l'argent qui circulait là-dedans. (...) Moi, je préparais de la bouffe en masse et je la vendais à ceux qui ne voulaient pas cuisiner ou à ceux qui avaient de l'argent pour se le payer. Ça fonctionnait et ça m'a donné l'opportunité de me faire un peu d'argent pour m'acheter des vivres, des médicaments et de l'eau potable. Thérèse p.23

Dans le continuum de mesures répressives employées pour instituer la terreur, la torture représente « the pinnacle of organised violence, the "last warning" from those who hold and exercise power through violence... » (Simalchik, 2004:16). Amnistie Internationale n'hésite pas à qualifier la torture de « fléau du XXe siècle ». En dépit de la condamnation universelle de la torture depuis 1948 et des nombreux instruments de lois, plus de la moitié de tous les pays du monde pratique la torture. Dans ses recherches menées auprès de femmes réfugiées, Agger (1994, 1989) démontre qu'en situation d'incarcération, la violence sexuelle et la torture visent délibérément à instituer un sentiment de terreur, d'impuissance et de honte chez les survivants et les membres de sa communauté d'origine.

Ces mesures répressives sont largement utilisées et visent spécifiquement à atteindre l'identité des survivants.

15.2. « Les services du HCR ont fait semblant de nous prendre en charge... »

(...) les services du HCR ont fait semblant de nous prendre en charge car ils ont fait nos enregistrements pour nous faire croire que notre retour était bien accueilli. Thérèse p.24.

La destruction des camps et le massacre des réfugiés en fuite, sous prétexte que le FPR poursuit des génocidaires, sont perpétrés sous le regard des Nations Unies. Dès le début de l'exode massif des réfugiés rwandais vers le Congo, l'Organisation des Nations Unies avait privilégiée le retour au pays (Reyntjens, 2005 ; Uwizeyimana et al., 2004). À la suite de la destruction des camps, un « corridor humanitaire » fut mis en place pour faciliter le retour des réfugiés au Rwanda et, comme mesures d'accueil des « camps de transit » ont été établis au pays. Certains auteurs (Uwizeyimana et al., 2004 ; UNHCR, 2000) affirment que ce retour a remis en question un des principes fondamentaux de la Convention de Genève, celui de garantir le droit de retour « volontaire » au pays.

En septembre 1997, six mois après leur libération de prison, Thérèse, son mari et ses enfants sont arrêtés par des militaires rwandais et rapatriés de force au Rwanda. Dans son témoignage, elle tient à nommer le militaire responsable de son transfert et dénonce la complicité du HCR dans ce retour forcé et la disparition de son conjoint. Ainsi, elle en impute la responsabilité aux militaires rwandais. De plus, elle nous parle de la revictimisation que sa famille et elles ont subie, car ce retour forcé et la disparition de son mari ont lieu sous le regard des Nations Unies.

(...) nous avons été ramenés de force à Kigali. Des soldats du FPR dirigés par un certain (nom du dirigeant militaire) ont encerclé notre logement et nous ont amenés de force à l'aéroport où un avion cargo nous attendait pour nous ramener à Kigali. Thérèse p.25

Le lendemain, les services du HCR ont fait semblant de nous prendre en charge car ils ont fait nos enregistrements pour nous faire croire que notre retour était bien accueilli. Je n'ai jamais su le nom de l'agent du HCR qui s'est occupé de nous et qui nous a expliqué faussement que notre sécurité n'allait pas être menacée. Il nous a menti car c'est sous sa

supervision que les militaires rwandais ont enlevé mon mari en disant qu'ils avaient quelques questions à lui poser et il n'a jamais été retrouvé. Thérèse p.25-26

Je ne cesserai jamais d'accuser le FPR d'être les assassins de mon mari. Lors de son interpellation, il regrettait de partir sans avoir l'occasion d'éduquer ses enfants et de me laisser seule. Et, nous ne l'avons plus jamais revu. Thérèse p.26

C'est ici que prend tout son sens la construction même du témoignage de Thérèse, qui débute sa narration en présentant son mari et elle, tout en soulignant que « son histoire de vie constituait déjà une cause sociale » p.2. De cette façon, la construction de son histoire personnelle lui permet d'honorer et de commémorer la mémoire son mari porté disparu. Son témoignage semble en parti motivé par la nécessité de ne pas passer la disparition de son mari sous silence et de dénoncer les responsables de ce crime, et par extension de tous les crimes commis par les militaires du gouvernement rwandais dans l'après génocide.

Désormais seule à la tête de sa famille, Thérèse est acheminée dans un camp de transit, où elle reste avec ses enfants pendant un mois. À la suite de la disparition de son mari, elle parle de l'environnement psychologique de terreur dans lequel elle se retrouve. Dans les camps, elle sera témoin d'exécutions arbitraires, victime de violences sexuelles et de harcèlement de la part des militaires rwandais. La succession d'expériences difficiles vécues par Thérèse illustre clairement comment le continuum de mesures répressives mises en place par le nouveau gouvernement institue, dans son univers personnel, un sentiment de terreur. Elle craint non seulement pour sa survie mais aussi pour celles de ces enfants.

Le (jour) de la disparition de mon mari, les militaires nous ont conduits dans un camp de concentration qui était situé au centre du pays. Dans un centre qui avait pour but de nous apprendre la nouvelle idéologie du gouvernement en place. Dans ces camps de concentration, il y avait des militaires qui me faisaient du chantage. Thérèse p.25

Les camps de concentration qui avaient été créés servaient, selon l'opinion politique, à favoriser la réintégration des réfugiés qui revenaient de l'exil. Mais, selon ce qui s'y passait, ils servaient à regrouper facilement les gens et à appréhender les personnes indésirables par le régime du FPR. Donc le camp était un lieu de transit pour faire le triage des personnes à arrêter. Certains étaient tués sous nos yeux. Thérèse p.26

(...) j'avais le sentiment qu'ils voulaient abuser de ma fille. Pour la protéger, je lui ai demandé de rester toujours couchée dans une tente du HCR et faire semblant d'être malade. J'ai dû même inventer que ma fille était atteinte d'une maladie vénérienne grave, afin que les militaires la répugnent et ne pensent pas à la violer. Thérèse p.26

J'avais beaucoup de peine car je venais de perdre mon mari sans beaucoup d'explications. De plus, je subissais à chaque jour des tortures morales et physiques. Les soldats qui gardaient le camp m'ont violée à maintes reprises. J'avais très peur de me faire ramasser et de me faire conduire dans un endroit inconnu pour subir le même sort que mon mari. Thérèse p.26

15.3. « La guerre semblait plus féroce qu'en 1994... »

C'était une guerre réelle. Les gens mouraient comme des mouches. Il y avait des affrontements entre les rebelles et la police locale. Il y avait de l'insécurité partout. Thérèse p.32

Selon un rapport des Nations Unies (1996), de nombreuses violations des droits de la personne se produisent à l'intérieur du Rwanda, et elles sont principalement imputables à l'armée du nouveau gouvernement. Ce rapport mentionne des disparitions, des exécutions, des arrestations arbitraires et des conditions de détention qui contreviennent aux normes établies en regard des droits humains. La région du Nord du Rwanda est aussi la cible d'incursions armées par les anciennes forces armées rwandaises qui cherchent à reprendre du pays et la riposte de l'armée rwandaise.

À partir des camps des camps de transit au Rwanda, chaque Rwandais doit retourner dans sa région d'origine pour obtenir ses pièces d'identité. Pour assurer la survie de ses enfants, Thérèse planifie par ses propres moyens son départ pour le Nord du Rwanda. À son arrivée, ses enfants et elle sont orientés dans un stade où elle échappe de justesse à la mort. À l'intérieur du pays règne un climat d'impunité et de terreur. La crainte pour sa survie et celle de ses enfants devient partie intégrante de sa réalité. Son pays n'est plus sécuritaire.

(...) les militaires du FPR avaient appréhendé, dans la zone de Ruhengeri, un groupe de personnes qu'ils qualifiaient de rebelles, les avaient entassés dans le stade sportif de la ville et disaient qu'ils devaient tous les massacrer. (...) Je me suis retrouvée avec des gens à abattre. J'avais peur. Nous avons passé la nuit dans le stade, ma fille avait toujours la diarrhée et j'avais peur qu'elle se déshydrate. Le lendemain, il y a un militaire qui vient

faire le tri dans les soi-disant rebelles, des femmes et des enfants, c'était un village complet qu'ils avaient entassé dans le stade Thérèse p.27

De retour dans sa région natale, des combats ont lieu dans son environnement immédiat entre l'armée du gouvernement et les ex-forces armées. Elle déclare se sentir à la fois vulnérable face aux forces armées du nouveau et de l'ancien gouvernement, mais aussi face à la population locale.

La guerre semblait plus féroce que celle connue en 1994. Je me sentais doublement en danger car j'avais peur des militaires du FPR d'un côté et des rebelles d'un autre côté. Les rebelles ne pouvaient pas me protéger. Il y avait, parmi la population locale, beaucoup de personnes qui m'en voulaient car je parvenais à bien survivre avec mon emploi comme professeur. En même temps, pour le FPR, je faisais partie de l'ancienne élite (...). Thérèse p.32

Un jour du mois d'avril, (...) il y a eu des obus qui tombaient et qui tuaient et détruisaient tout, partout où ils tombaient. Le cauchemar de la guerre revenait. (...) c'était l'école, il y avait du feu qui provenait de l'école. Je me suis inquiétée pour mes enfants. Thérèse p.32

J'ai dit aux enfants que nous allions rester cachés dans les champs jusqu'à ce qu'il y ait moins de tirs et de massacres, jusqu'à ce qu'on n'entende plus le bruit des armes. Après, nous allions voir ensemble les stratégies pour nous protéger. Nous avons passé plusieurs nuits dans les champs, cachés, terrés, sans boire ni manger. Le nombre de cadavres ne se comptait pas, les cadavres traînaient partout et se décomposaient sous le régal des chiens sauvages et des vautours. Thérèse p.33

15.4. « J'ai essayé de recommencer une nouvelle vie... »

La capacité de Thérèse à adapter ses pratiques et à résister face à des événements particulièrement pénibles est largement démontrée. Les nombreuses tentatives pour s'établir et reconstruire une vie quotidienne pour elle et ses proches constituent la pierre angulaire de l'agir de Thérèse. En effet, dans les huit années qui ont suivi le début de la guerre, elle a réalisé trois déplacements-établissements (à l'intérieur du pays, en exil dans les camps de réfugiés au Congo, en transit dans une ville congolaise). Chaque départ était motivé par la recherche de sécurité. Puis, entre son retour forcé au Rwanda et son départ définitif, elle réalise encore trois déplacements-établissements (camps de transit, région du Nord, Kigali). De retour au pays, dans chacun de ces lieux, elle met en place une série de pratiques et prend de nombreuses décisions pour s'adapter aux conditions de son

environnement et maximiser ses chances de survie ainsi que celles des enfants. Et ses paroles en attestent : « nous avons recommencé la vie à zéro » (p.24), « j'ai essayé de recommencer une nouvelle vie» (p.29), « je me suis fixée de nouveaux objectifs et un nouveau départ » (p.35) et « un nouveau destin se dessinait » (p.37). Mais comme chaque tentative d'établissement se termine par la nécessité de fuir, elle réalise de plus en plus que la seule issue pour assurer la survie et la sécurité de ses enfants est de quitter le pays. La mobilisation de toutes ses ressources (financières, humaines, sociales) joue un rôle instrumental, que ce soit pour s'établir et s'adapter ou pour planifier son départ.

Par exemple, une fois arrivée dans sa région natale, elle entreprend les premières démarches pour se trouver un logement et inscrire ses enfants à l'école. Puis, de manière stratégique, elle décide de mettre sur pied une petite entreprise afin de montrer à la population ses capacités financières. Enfin, grâce un son réseau de relations qui comprend sa vulnérabilité (son capital social) et à ses qualifications et expériences personnelles (ressources de son capital humain), elle décroche un emploi à titre d'enseignante.

Une chance que j'avais toujours mon argent bien caché dans ma sacoche. Je suis allée me louer un petit appartement au centre commercial voisin et j'ai essayé de recommencer une nouvelle vie. Thérèse p.29

Donc, priorité première, je suis allée à l'école secondaire du coin (...) cette école avait été construite par cinq intellectuels, dont mon mari. (...) Il a accepté d'intégrer mes enfants à l'école, de les mettre dans des classes à leur niveau à une condition que je les laisse à l'internat de l'école (...) C'était son offre, car l'insécurité devenait grandissante à ce moment au Rwanda. La solution idéale pour éviter d'être attaqués ensemble était donc la séparation. Thérèse p.28

J'ai commencé à cuire et à vendre des beignes pour avoir une activité lucrative pouvant m'aider à m'occuper, à gagner un peu d'argent et à justifier mes capacités financières. Le petit commerce que je faisais me permettait également de montrer à la population locale que je générais un revenu, ce qui me permettait de légitimer d'où je prenais mon argent pour inscrire les enfants à l'école. Thérèse p.30

Le frère m'expliqua qu'il avait besoin de professeurs compétents pour enseigner plusieurs matières, qu'après avoir parlé à mes enfants, il savait que j'avais fait des études universitaires en Belgique. Il souligna que mon expression en français était excellente. Il m'offrit donc un poste comme professeur. Thérèse p.31

Alors que la vie recommence, les combats reprennent dans la région. Suite aux bombardements à l'école, son appartement est complètement pillé. Une connaissance offre de la protéger en les cachant à son domicile. De là, elle planifie un nouveau départ vers Kigali, où habite toujours un membre de sa famille. Elle vivra à Kigali pendant plus d'une année.

Il (une connaissance) m'a rassuré qu'il voulait me protéger jusqu'à ce que la paix revienne dans la région. (...) Il voulait tout faire pour les sauver, moi avec. Je n'ai jamais su et je ne saurai jamais les raisons de ses sentiments, mais j'avoue que je n'oublierai jamais son geste. Thérèse p.33

Il me conscientisa au fait que vu que la ville de Kigali était habitée par des gens venus majoritairement d'ailleurs, je pouvais facilement m'y établir dans un quartier et passer incognito. J'ai accepté son offre. Thérèse p.34-35.

(Nom de la personne) était toujours à Kigali, elle occupait un bon poste et elle gagnait bien sa vie. Je suis allée chez elle. J'ai éclaté en sanglots quand je l'ai vue. Elle m'a bien accueillie, elle était contente de me revoir avec les enfants. Thérèse p.35

Pour maximiser la protection de ses enfants et puisqu'elle dispose des moyens pour le faire, Thérèse inscrit ceux-ci dans une école internationale privée. De manière stratégique, elle décide de ne pas divulguer ses origines et restreint ses activités. Elle ressent la menace constante d'être associée à l'ancienne élite, puisqu'elle et son mari faisaient partie d'une classe sociale relativement privilégiée et bien éduquée. Puis, du fait qu'elle avait quitté le pays à la suite de la prise de pouvoir du FPR, elle ressent la peur d'être associée aux « génocidaires ».

Je me suis fixée de nouveaux objectifs et un nouveau départ. Elle m'a aidée à inscrire mes enfants à l'école, une école bien réputée pour un enseignement de qualité. Après 2 mois, je me suis relocalisée en louant un abri de fortune où j'ai habité avec les enfants.(...) Chaque fois que j'essayais de me trouver un travail, j'étais identifiée comme la femme d'un ancien professeur et je risquais de me faire arrêter. Donc je restais à la maison, je faisais le travail ménager et j'essayais de trouver un moyen de survivre du jour au lendemain. (...) Je n'ai pas eu d'autres choix que de mentir en disant que mon mari avait été tué en 1994 et que nous étions donc des rescapés du «génocide ». Thérèse p.35

15.5. « Je me sentais comparable à Moïse quand il a ramené son peuple... »

Je me croyais chanceuse. J'avais le sentiment que mes enfants étaient en sécurité. Je me sentais comparable à Moïse quand il a ramené son peuple. Thérèse p.29-30

La figure de Moise, comme symbole, représente le sentiment personnel d'avoir su et pu agir pour assurer la protection de sa famille menacée. L'importance du sens a une longue tradition dans la littérature sur la survivance (Frankl, 1992; Bettelheim, 1979). Pour ces auteurs, le rôle du sens peut être vu de deux façons. D'un côté, le sens que l'on donne à l'expérience peut motiver ou nuire à la capacité d'agir, à résister et à composer avec les événements survenus. De l'autre, l'effet d'agir pour changer notre situation peut produire de nouveaux sens. Ainsi l'élaboration de sens peut permettre de mieux s'adapter, résister et composer ou non avec sa souffrance. Plus récemment, Palvish (2005) pense que la capacité des femmes à remplir les rôles socialement prescrits, dont la responsabilité de leurs proches, semble munir celles-ci d'une motivation et d'une force pour agir. D'autres auteurs, Rousseau (2003, 2000), Rousseau et al., (2004) et Summerfield (2004, 1995) soulignent qu'un système fort de croyances religieuses, spirituelles ou politiques est associé à une meilleure adaptation.

Maximiser la sécurité de ses enfants et leur procurer un avenir meilleur semble avoir motivé et soutenu l'agir stratégique et créatif de Thérèse à toutes les étapes du conflit. Ces raisons d'agir lui permettent de trouver une force pour résister et persévérer face à l'adversité. Cette motivation s'est maintenue et semble même s'être accrue à la suite de la disparition de son mari.

Il est vrai que de temps en temps j'ai pensé à en finir avec ma vie, mais, je me ressaisissais vite en pensant que mes enfants allaient souffrir sans moi. Je ne voulais pas qu'ils soient tristes, je ne voulais pas qu'ils pleurent, même aujourd'hui je garde le même sentiment. Thérèse p.20

Par ailleurs, sa capacité à agir de manière significative à l'égard de ses proches est aussi une source de valorisation, d'espoir et de persévérance. Son adaptation et celle de son mari, tout comme la réussite scolaire de ses enfants, semblent être des sources de valorisation interpersonnelle, qui lui permettent de garder espoir. Ainsi, nous voyons que

la capacité à agir des survivants pour changer leurs conditions de vie devient la source d'une valorisation et d'une force pour persévérer. Mentionnons que pour subvenir aux besoins de ses proches, Thérèse devient travailleuse sociale dans les camps, tient deux commerces de bière, puis un autre pour faire la vente de beignes. Elle sera aussi institutrice et cultivatrice.

Mes enfants étaient étonnés de me voir en tant que professeur. Je n'avais jamais fait cela. Je l'ai bien fait en plus. (...) J'avais ma sécurité. Dans mon logement j'avais l'eau courante, l'électricité et cela n'avait pas de prix pour moi. Lorsque les enfants avaient des journées de congé, ils trouvaient un bel endroit où rester. (...) Alors avec mon statut de professeur je recommençais à avoir de la valeur. Thérèse p.31

Entre les séances de témoignage, Thérèse m'indique aussi que sa foi en Dieu lui fournit la force de persévérer tout au long de son parcours, mais aussi à son arrivée. Même si son témoignage est ponctué de références fréquentes à sa foi, une dualité y apparaît. En effet, Thérèse attribue à la grâce de Dieu les opportunités qui s'ouvrent à elle mais, en même temps, elle mentionne des actes concrets qu'elle ou son environnement ont posés pour surmonter l'adversité.

Je me dirais quand même chanceuse. J'ai eu une chance exceptionnelle, grâce peut-être à ma croyance en Dieu. Je ne cessais pas de penser que tous mes anges gardiens avaient déployé leurs ailes pour nous protéger, moi et ma famille. C'est aussi grâce à la lettre de recommandation de l'ancien prof visiteur que nous avons été épargnés lorsqu'il s'agissait de nous infliger de la torture. Thérèse p.12

À ce moment-là, j'ai encore remercié le bon Dieu qui m'avait aidé à obtenir une offre extraordinaire. J'ai posé mes exigences, je lui ai dit qu'il ne devait pas me payer vu que mes enfants étaient inscrits à l'école et qu'ils avaient un toit et de la nourriture. Mais, je lui ai demandé en échange de me fournir un logis sécuritaire. Thérèse p.31

J'ai continué à enseigner à l'école. Les enfants étaient brillants à l'école et ils performaient. Déjà aux premiers résultats, ils avaient les meilleures notes de l'école. C'était vraiment comme un don du ciel. Thérèse p.32

16. L'arrivée

16.1. « Nous nous félicitons d'avoir fait beaucoup de résistance... »

J'ai été bien accueillie par mes amis. J'ai pris le temps de me reposer et de me trouver un appartement; ensuite j'ai commencé les démarches pour faire venir mes enfants. Je ne me sentais pas capable d'attendre le regroupement familial qu'offraient les services de l'Immigration, donc j'ai cherché d'autres possibilités pour le faire à mon compte. J'ai dû travailler dur, plusieurs heures par jour, plusieurs emplois à la fois, pour avoir l'argent nécessaire. C'était des démarches qui coûtaient très chères, des démarches incertaines comportant beaucoup de risques. Thérèse p.39

Le système canadien de réunification familiale prend en moyenne plus de trois ans pour réunir les époux et encore plus de temps pour réunir les enfants avec leurs parents (Moreau, Rousseau et Mekki-Berrada, 1999). Les recherches de Rousseau et al., (2004) et de Moreau, Rousseau et Mekki-Berrada (1999), démontrent que ces lenteurs administratives maintiennent les réfugiés en attente de leurs proches dans une période d'incertitude et de détresse prolongée qui se caractérise par l'inquiétude quant aux dangers qu'encourt leur famille à l'étranger.

Soucieuse de la sécurité des siens, Thérèse prend d'autres moyens pour faire venir ses enfants. Cependant, le jour où ils sont enfin réunis, elle tombe malade; son corps, qui a fait preuve d'une résistance insoupçonnée jusqu'à ce jour, peut enfin se relâcher.

Cependant, à leur arrivée, mon corps était fatigué, j'ai été malade. Mon corps avait enduré car je travaillais sans jamais me reposer. La maladie ne me faisait pas peur, j'étais consciente que c'était dû à la fatigue. Mon médecin m'a bien expliqué quoi faire pour me remettre et j'ai surmonté les moments difficiles. Thérèse p.39

Avec un peu de recul, elle exprime que les membres de sa famille partagent un sentiment de fierté, celui d'avoir fait preuve de beaucoup de résistance tout au long de leur parcours. Ce qui est significatif pour eux aujourd'hui est le sentiment d'avoir résisté ensemble à l'hostilité et aux circonstances horribles des situations de violence organisée. Les expériences qu'ils ont traversées et surmontées ensemble semblent avoir renforcées les liens qui les unissent. Après avoir survécu à plus de neuf années de violence organisée, les

membres de cette famille de survivants semblent aussi bénéficier d'une capacité à se parler de leurs expériences et à s'entraider.

Nous avons une très bonne relation, nous nous entraidons beaucoup dans toute notre cheminement. Nous nous racontons souvent notre périple et nous nous félicitons d'avoir fait beaucoup de résistance pour nous accomplir. En résumé, nous nous disons que nous avons échappé à plusieurs occasions à la mort et que nous nous devons de prendre la vie au sérieux mais tout en restant positifs. Thérèse p.39

16.2. « Je ne peux pas m'imaginer qu'au Canada on va me gaspiller... »

C'est étonnant de se voir d'un jour à l'autre dispensable. (...) C'est une contradiction parce qu'il y en a qui disent mais maintenant tu as échappé à la guerre, tu n'as plus cette peur, cette terreur et oui c'est vrai, mais on fait face à d'autres obstacles dont celui d'être incapable de subvenir à nos propres besoins. Jeanne p.52

Plusieurs auteurs (Mestheneos et Ioannidi, 2002) démontrent que les réfugiés font face à de nombreux obstacles dans leur processus d'intégration dans les pays d'accueil. Ils soulignent que la déqualification professionnelle, la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, la perte de réseaux et la discrimination ont des répercussions négatives sur la capacité des réfugiés à s'intégrer. Récemment, dans leur ouvrage, Rachedi et Vatz Larroussi (2004) avancent que l'intégration dans le marché de l'emploi constitue une assise importante dans le processus d'intégration des personnes qui ont trouvé refuge au Canada.

Jeanne témoigne de difficultés d'intégration une fois arrivée au Canada. À la recherche d'espaces pour reconquérir une vie pour elle et sa famille, elle rencontre plusieurs obstacles alors qu'elle veut intégrer le marché de l'emploi. C'est d'ailleurs à ce moment qu'elle exprime vivre pour la première fois un « non-sens ». L'absence d'un réseau socioprofessionnel, qui a joué un rôle si instrumental dans sa survie et son adaptation en Afrique, est l'une des plus grandes pertes ressenties

C'était la première fois de notre vie que nous devions recevoir de l'aide, ne fusse que pour un pain. C'est quand même significatif. Tu arrives au Canada et c'est à ce moment que tu dois aller dans une banque alimentaire chercher du pain, c'est un non-sens. Jeanne p.52

Oui, aujourd'hui je dois dire que nous sommes très bien installés. Mais au début, on se retrouvait devant mille et une difficultés. Moi, ce que j'ai trouvé très difficile, c'est que d'abord le fait que je n'avais pas beaucoup de liens avec les gens. Sauf mon amie qui nous avait accueillis. Mais je parle de liens par exemple, les liens socioprofessionnels que l'on acquiert à travers la vie. Tu vois, passer un coup de téléphone aux gens de ton réseau et leur dire voilà, je me retrouve ici, j'aimerais trouver un emploi par qui je devrais passer, etc. ce qu'on appelle des réseaux. Imagine si du jour au lendemain on te coupe tous tes réseaux. Jeanne p.51

(...) quand j'étais au Cameroun, au Rwanda, au Congo, malgré les difficultés on était armés psychologiquement et mentalement, on avait des trucs (...) Mais ici, c'est comme tu n'as pas de solution, tu ne sais même pas par où commencer pour trouver une solution, car tu n'as pas de lien avec la communauté. Tu n'as pas de réseaux. Tu ne connais même pas le terrain. Tu redeviens comme un enfant qui a besoin d'être guidé. Jeanne p.51

Une fois arrivée dans le pays d'accueil, la non-reconnaissance de ses diplômes et de l'expérience de travail acquise hors du pays d'accueil rend difficile son intégration sur le marché de l'emploi. Ainsi, Jeanne exprime perdre confiance dans ce qu'elle peut réaliser. Nous pourrions ici voir une autre forme de revictimisation, celle de ne pas reconnaître les capacités et les compétences des personnes qui trouvent refuge au Canada.

Tu cherches du travail mais tu n'as pas de travail, tu ne sais pas comment chercher. On va te dire il faut envoyer des cv, mais ici on sait que tu peux envoyer mille cv sans jamais recevoir un appel, c'est encore plus décourageant. Tu finis par perdre confiance dans ce que tu es, dans ce que tu peux faire, dans ce que tu es capable de faire. Mais en même temps tu sais que tu es capable de faire tellement de choses et tu te demandes justement comment il se fait que tu ne sois pas utile pour la société. Jeanne p.51

... je ne peux pas m'imaginer qu'au Canada on va me gaspiller. Je considère que j'ai une bonne capacité d'adaptation, que je peux utiliser mes connaissances et compétences dans plusieurs circonstances et dans des circonstances beaucoup plus difficiles. C'est très contradictoire. Moi, petit à petit j'y suis arrivée, mais pour tout réfugié l'arrivée et l'établissement est très difficile. Au début, on a du courage, tu essaies pendant un mois, deux mois, mais quand ça fait une année ou deux (...) Jeanne p.52

En guise de conclusion, l'analyse du témoignage de deux femmes rwandaises sur leurs expériences de survivance nous confirme que ces femmes sont victimes de l'horreur et de

la brutalité des situations vécues en contexte de violence organisée, mais elle nous amène aussi à les considérer comme des actrices socialement engagées envers leur famille, leurs amis et leur communauté. Elles réussissent à affronter, à surmonter et à améliorer leurs conditions de vie dans un climat d'adversité en mettant en place un ensemble de réponses individuelles et collectives tout au long des conflits et jusqu'à leur arrivée au Canada. Plus encore, leur qualité d'actrice se maintient aujourd'hui dans leur capacité à témoigner de ces situations.

Discussion

Jusqu'à présent, l'analyse du témoignage de nos participantes nous a permis, dans un premier volet, de répondre à la question suivante : Que disent les femmes rwandaises au sujet de leurs expériences de survivance en situation de violence organisée? Alors que le chapitre précédent a donné place à la parole des survivantes et à la présentation de nos résultats de recherche, celui-ci se propose maintenant de les reprendre et, sous forme de discussion, d'examiner leur pertinence pour la pratique des travailleurs sociaux auprès des survivants de la violence organisée. Comment les résultats de notre recherche peuvent-ils être utiles en matière d'intervention sociale? Concordent-ils avec ceux des recherches menées par d'autres? Cet examen constitue donc le second volet de notre recherche et cette orientation se justifie d'emblée par une étude récente (Diallo et Lafrenière, 2007), réalisée dans un Centre de santé et de services sociaux en Ontario, démontrant que les travailleurs sociaux et autres professionnels de la santé reçoivent un nombre croissant de demandes d'aide de survivants relatives au vécu de violence. Cependant, peu d'entre eux se sentent outillés pour intervenir adéquatement, phénomène que Lacroix (2006) observe aussi chez les travailleurs sociaux du Québec. De même, Rousseau (2000) soutient qu'aucun modèle d'intervention actuel ne propose une approche adaptée pour répondre spécifiquement aux besoins psychosociaux des survivants de violence organisée. Nous croyons donc que les résultats de cette recherche peuvent contribuer à améliorer cette réalité.

À priori, comprendre l'individu en relation avec son environnement est l'un des principes fondamentaux sur lequel repose le travail social et qui le distingue des autres pratiques professionnelles. En effet, ce qui oriente le travail social est la prise en compte de « la complexité des interactions entre les personnes et leur environnement » et « la capacité des personnes de pouvoir à la fois être affectées par de multiples influences extérieures et d'être en mesure de les modifier » (International Federation Social Work, 2005). Ainsi, l'étude de la survivance nous a permis de comprendre à la fois comment les femmes sont affectées par des situations de violence organisée et comment elles peuvent déployer un ensemble de pratiques pour surmonter ces difficultés. De plus, le travail social propose des approches d'intervention qui tiennent compte de l'origine sociale des problèmes et qui

visent à promouvoir autant le changement social qu'individuel. Comme le souligne Ryan (1976) dans son ouvrage classique *Blaming the victim*, le fait de traiter des problèmes sociaux comme des problèmes individuels double la victimisation de ceux que nous essayons d'aider. C'est pourquoi l'importance de comprendre que la souffrance est non seulement une expérience individuelle qui doit être résolue au niveau individuel, mais aussi un problème social qui nécessite des réponses sociales, se situe au cœur de notre approche auprès des survivants, comme professionnels de la santé. En ce sens, le témoignage de nos participantes confirme que l'intervention auprès des survivants doit prendre en considération le caractère social, intentionnel et organisé des atrocités qu'elles ont subies. Il nous semble pertinent de retenir que les souffrances qui découlent de cette forme de violence sont d'origine sociale si on veut éviter de tomber dans un discours pathologisant.

Violence organisée

L'une des réalisations de cette recherche a été de faire en sorte que les femmes ne soient pas réduites au silence au sujet des expériences de violence vécues avant et après le génocide rwandais. Les informations qu'elles nous ont livrées nous ont obligés à remettre en question les discours conventionnels sur la guerre et l'histoire du pays. En effet, un élément qui ressort clairement de leur témoignage est que leur vécu de violences s'inscrit bien au-delà du génocide. Comme en témoignent les participantes, il a débuté avec la guerre, s'est accentué lors du génocide, mais il a aussi subsisté au renversement de pouvoir politique pour les poursuivre en exil. Elles nous parlent donc d'une continuité de la violence organisée d'un régime politique à un autre. D'une part, cela nous démontre l'importance de sortir d'un cadre trop restreint d'événements historiquement situés si nous ne voulons éviter de revictimiser les survivantes, c'est-à-dire de ne pas passer sous silence certaines de leurs expériences en situation de violence organisée. D'autre part, cela soutient la valeur du concept de violence organisée pour étudier le vécu des femmes déplacées et réfugiées par la violence organisée. L'apport de ce concept est qu'il permet de reconnaître le caractère complexe et évolutif des situations de violence de masse et, par le fait même, de reconnaître toutes les violations des droits de la personne qu'elles ont subies. Comme le souligne Cockburn (2001 : 25), la nature des récents conflits démontre

que la violence se déroule souvent sur de nombreuses années, qu'elle subsiste souvent au renversement de gouvernement, qu'elle se poursuit pendant et après les accords paix et qu'elle provoque parfois le renversement des rôles entre victimes et bureaux: « *There is no abrupt cut-off between war and post-war* ».

Le témoignage des participantes nous confirme que la violence organisée est une stratégie de contrôle utilisée par différents groupes armés et que le recours systématique à la violence cible des individus qui sont socialement définis et construits comme « l'ennemi ». Par exemple, durant l'escalade de la guerre entre 1990 et 1994, les femmes nous parlent d'une série de mesures répressives qui transforment non seulement leur univers personnel, mais aussi le paysage sociopolitique à l'intérieur du pays. À partir de l'invasion du FPR sur le territoire rwandais en 1990, elles observent des déplacements massifs de population et une série de changements sociopolitiques qui caractérisent l'intensification du conflit. Elles nous parlent des changements dans les tons et les discours politiques qui construisent la menace « Tutsi ». Alors que ces discours ravivent le patriotisme national, «l'ennemi» devient les monarchistes tutsis qui menacent de reprendre le pouvoir, les civils qui collaborent avec eux et tout opposant politique au gouvernement. L'appel à la peur de l'Autre est une technique de propagande largement utilisée dans le cadre des conflits armés (HWR, 2006; Semujanga, 2004; Cockburn, 2001). Dans le paysage sociopolitique, elles témoignent de l'accroissement des forces militaires et de la création de milices, du manque d'entrainement de ces nouvelles recrues, de la vulnérabilité des jeunes déplacés par la guerre au recrutement par les deux parties en conflit et de l'accentuation d'attaques ciblées contre des dirigeants de l'opposition politique et contres des civils par des assaillants non identifiés.

Quand le pouvoir peut être exercé arbitrairement et violemment et que les auteurs de ces violences ne sont pas tenus responsables de leurs actions, ils font usage d'une stratégie de terreur (Simalchik, 2004; Whythe-Earnshaw et Misgeld, 2004). Ce continuum de mesures répressives délibérément utilisées par les parties en conflit crée un climat d'impunité, d'incertitude et d'insécurité. Parmi les effets de ces mesures sur la société civile, nos participantes remarquent la polarisation des partis d'opposition, la création de partis extrémistes et la naissance d'une méfiance sociale. Le continuum de mesures répressives

que peut mettre en place un groupe organisé dans le but de terroriser une population est également bien représenté durant le génocide, alors qu'elles assistent à un décloisonnement rapide des espaces civils et militaires puis, comme elles l'expriment, elles ne savent plus qui tue qui. D'autres effets de ces mesures répressives sont représentés dans les événements entourant le retour forcé de Thérèse au Rwanda. L'horreur et la brutalité la rejoignent en exil, lorsque les militaires de l'AFDL, une alliance dirigée par le Rwanda et l'Ouganda, pénètrent à l'intérieur du Congo et procèdent à la destruction systématique des camps de réfugiés. L'ennemi est cette fois-ci construit sous des allégations voulant que les occupants des camps, les réfugiés en exil, soient des « génocidaires ». Elle, son mari et ses enfants seront emprisonnés pour une période de six mois où elle sera victime de torture et de viols par des militaires rwandais et congolais. Dans les mois suivant leur libération, ils seront appréhendés par des militaires rwandais et retournés de force au Rwanda, sous le regard du HCR. À son retour, elle subira la disparition de son mari, la torture et des violences sexuelles en plus d'être témoin oculaire d'exécutions arbitraires. Toutes ces mesures démontrent clairement que l'utilisation délibérée et systématique de la terreur est employée dans le but de contrôler des individus, des groupes et des communautés et qu'elle cible des individus sur la base de leur appartenance à certains groupes sociaux (Simalchik, 2004; Whythe-Earnshaw et Misgeld, 2004). Durant toute la période qui a marqué son retour forcé, Thérèse est terrorisée : « J'avais très peur de me faire ramasser et de me faire conduire dans un endroit inconnu pour subir le même sort que mon mari... » (p.27), « Je pouvais me faire descendre d'un moment à l'autre, mes enfants pouvaient se faire descendre, d'un moment à l'autre... » (p.30), « J'avais peur qu'on n'allait jamais s'en sortir... » (p.34).

En somme, l'analyse du discours de ces femmes sur la violence organisée nous démontre comment des actes sont intentionnellement dirigés afin de terroriser des populations et comment les cibles de cette violence sont socialement construites. Mais également, elle nous renseigne sur les ruptures et les pertes que ces actes instituent : rupture du lien social, perte d'un sentiment de sécurité et de quiétude, exil, perte de l'espoir d'un retour possible au pays, pertes des biens à légué aux enfants...

Souffrance sociale

Kleinman & Kleinman (1997) et Rousseau (2000) proposent le concept de la souffrance sociale pour parler des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui découlent de situations de violence organisée et des réponses sociales mises en place pour y remédier. Kleinman, Das et Lock (1997) présentent la souffrance comme une expérience vécue aux niveaux individuel et collectif, dont l'origine est sociale. Elle provient, dans un premier temps, de ce que les pouvoirs politique, économique et institutionnels peuvent infliger comme stratégie de terreur, mais aussi de comment ces formes de pouvoir influencent les réponses à ces situations. Rousseau (2000 : 187) privilégie la notion de la souffrance sociale, car elle nous permet de mettre en évidence « le lien étroit entre: les problèmes personnels et sociaux; l'individuel et le collectif; la psychopathologie, l'idéologie et la politique ». Rousseau (2003 : 60) explique que les conséquences biopsychosociales de « la violence organisée sont en partie le résultat des stratégies de contrôle utilisées par différentes formes de pouvoir ». Ces auteurs nous permettent d'envisager les souffrances occasionnées par la violence extrême comme des problèmes sociaux qui nécessitent des réponses sociales.

Comme nous avons peu étudié la question de la revictimisation des survivantes en regard du rôle des réponses sociales dans la reproduction de souffrance, nous l'approfondirons dans cette discussion puisqu'un thème transversal du discours des participantes est la non-reconnaissance de la continuité de la violence s'étant déroulée au Rwanda et, plus particulièrement, des actes de violence perpétrés par le FPR durant le génocide et à la suite de leur prise du pouvoir. Comme le souligne Thérèse :

Je trouve dommage que les faits sur les événements de la tragédie rwandaise ne sont pas reconnus, c'est-à-dire que l'opinion internationale parle seulement des événements qui se sont déroulés en 1994, car dans les faits les événements ont commencé en 1990. (...) je peux dire que le massacres de civils par le FPR a commencé lors de l'invasion du FPR en 1990, s'est poursuivi dans les années subséquentes jusqu'à leur prise du pouvoir et même au cours des années après et qui se poursuit encore aujourd'hui. p.4

Nous savons que la reconnaissance des injustices subies est un facteur important dans le processus de réconciliation des populations divisées par la violence organisée, mais aussi dans le rétablissement des survivants. Or, alors que la communauté internationale a su mettre des dispositifs en place pour juger les responsables du génocide, les violations massives des droits de la personne perpétrées par le FPR restent dans l'impunité.

Dans les mois qui ont suivi la prise de pouvoir du FPR, la communauté internationale, relativement inactive durant le génocide rwandais, a mis sur pied le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Les objectifs du TPIR sont de contribuer au processus de vérité, de justice et de réconciliation. Son mandat est de juger les personnes responsables d'actes de génocide et autres violations graves au droit de la personne commis entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. Dans une lettre envoyée au Procureur général du TPIR, Human Rights Watch (2009) souligne que bien que les travaux de la Commission aient permis de traduire en justice de nombreux responsables du génocide, à l'approche de la fin de son mandat prévu en 2010, il n'a toujours pas permis de mettre en accusation les militaires du FPR responsables de graves violations des droits de l'homme. Pourtant, cette lettre souligne aussi qu'une Commission d'enquête des Nations Unies a conclu que, durant le génocide rwandais, le FPR a perpétré de graves violations au droit humanitaire. Alors que le mandat du Tribunal est de promouvoir la vérité, la justice et la réconciliation, Human Rigths Watch (2009) soutient que « s'abstenir d'aborder aussi le meurtre par des membres du FPR de dizaines de milliers de civils aboutirait à une impunité dramatique pour les crimes graves commis en 1994, et laisserait de nombreuses personnes avec le sentiment d'une justice partiale, ou justice du vainqueur ». Par conséquent, nous voyons bien que le fait de ne pas mettre en accusation les responsables du FPR compromet la possibilité d'une véritable réconciliation pour les personnes qui ont vécu ces violations.

Selon Lemarchand (1999), la réconciliation nécessite que le passé soit confronté, non oblitéré. Citant Ricoeur (2002) sur la « mémoire empêchée, mémoire manipulée, mémoire abusivement commandée », il affirme que le travail de mémoire dans l'après-génocide rwandais est actuellement empêché. Dans son analyse, il soutient que lors des commémorations annuelles du génocide au Rwanda, les Tutsis sont présentés comme les

seules victimes, ce qui exclut explicitement le statut de victime aux Hutus, tout en laissant planer sur ceux-ci une suspicion de culpabilité.

What is being thwarted is the memory of those generally referred to as « Hutu moderates » Among them were Prime Minister Agathe Uwilingiyimana, three government ministers, the president of the Constitutional Court, the entire leadership of the Parti Social Démocrate (PSD), journalists killed because they aired criticisms of the genocide crusade, scores of human rights activists, along with tens of thousands of Hutu killed by other Hutu for no other reasons than they happened to belong to an opposition party, or because they happened to look like Tutsi, or because their spouses were Tutsi. What is being thwarted is the memory of those Hutu who steadfastly refused to surrender their Tutsi friends and neighbours to the militias, who gave them shelter and protection at considerable risk to themselves and their families. (Lemarchand, 1999: 4-5)

De plus, selon Lemarchand, la mémoire oblitérée est également celle des Rwandais qui ont pris la fuite vers le Congo suite à la prise de pouvoir du FPR et qui ont été systématiquement la cible de l'alliance formée entre les forces armées rwandaises et ougandaises à partir d'octobre 1996. Pour Lemarchand, c'est seulement lorsque les crimes commis par le FPR à l'intérieur du pays et hors de ses frontières seront reconnus que nous pourrons parler de réconciliation.

(...) the systematic extermination by Rwandan troops in eastern DRC of tens of thousands of Hutu refugees – conveniently lumped together as "génocidaires" – has been virtually "airbrushed out of history" (...) Are we to assume that these victims of Kagame's "security imperative" are to be left out of the macabre accounting of 1994. (p.6)

À la lumière de ces considérations et du témoignage de nos participantes, nous croyons aussi que pour établir un climat de paix et de réconciliation durable au Rwanda, il faut confronter le passé. Il est impératif que toutes les victimes soient reconnues et que les responsables de ces crimes soit tenus responsables, y compris ceux qui sont établis dans les positions de pouvoir aujourd'hui. L'impossibilité d'être en continuité avec une histoire partagée menace la possibilité d'une véritable réconciliation et la reconstruction des liens interethniques propices pour assurer le maintien de la paix. Bien entendu, les travailleurs sociaux peuvent travailler auprès des communautés divisées par la violence organisée qui en manifestent l'intérêt dans une perspective de réconciliation. Cette recherche démontre d'ailleurs que le témoignage peut être une façon de préserver l'histoire collective, un moyen important pour s'assurer que toutes les injustices soient reconnues et pour

commencer à retisser les énormes clivages occasionnés par la brutalité des forces en conflit. Aussi, pour le rétablissement des survivants de violence organisée, nous croyons que des réponses sociales ont besoin d'être développées. Puis, dans une perspective de lutte contre l'impunité, les travailleurs sociaux peuvent travailler de concert avec des organismes de défense de droits pour documenter les violations des droits de la personne qui ne sont pas encore reconnues. Par ailleurs, dans l'attente que justice soit rendue, retenons que la pertinence du témoignage est une façon d'attribuer une reconnaissance aux survivants.

Outre la non-reconnaissance de la victimisation vécue par la communauté rwandaise, les participantes à cette recherche parlent peu de la revictimisation issue des réponses sociales. Cela est possiblement attribuable au fait que les principales ressources auxquelles elles accèdent proviennent de leurs propres efforts. Toutefois, dans son témoignage, Jeanne mentionne que les agences humanitaires traitaient les réfugiés rwandais comme des « génocidaires », ce qui a eu des conséquences négatives sur la capacité de ces derniers à mobiliser l'aide de ces infrastructures pour se prendre en main. Jeanne nous parle également du refus de sa demande de réinstallation dans un pays d'accueil par les bureaux du HCR à Nairobi. Ainsi, d'une certaine façon, son témoignage atteste de la revictimisation qu'elle a subie face à l'incapacité du HCR à remplir son mandat de protection et des risques qu'elle doit encourir pour parvenir aux frontières du Canada en ayant recours à des transporteurs illégaux.

En définitive, la notion de la souffrance sociale est pertinente pour la pratique des travailleurs sociaux engagés dans la justice sociale. En recherche comme en intervention, elle nous conduit à saisir le vécu sociopolitique et historique des survivants. Elle centre aussi notre regard sur les effets possibles des réponses sociales, dont celui de ne pas reconnaître les injustices subies par les survivants de violence organisée, et nous permet de développer des réponses qui pourront véritablement contribuer à la résilience. L'intervention proposée par Chérrier (2004) pour répondre aux besoins d'hommes réfugiés sikhs en attente de statut et atteints du syndrome de stress post-traumatique est un exemple d'intervention visant à mobiliser la résilience par la compréhension de l'origine sociale de la souffrance. En exposant la problématique des personnes en attente de statut,

il souligne qu'au moment même où ils sont dans l'attente d'une décision sur leur statut, ils sont aux prises avec de fortes réactions post-traumatiques. Ils sont « en attente d'un sens à tout ce qui leur arrive » (p.43). Pour répondre aux besoins psychosociaux de ces hommes, il développe une intervention de groupe, dont le cadre s'inspire de la théorie de la conscientisation de Paulo Freire (1970) et des techniques d'*empowerment*. Le groupe vise à aider les participants à reprendre du pouvoir sur leurs circonstances de vie, notamment par le développement d'un sens critique. Les objectifs sont de faciliter une prise de conscience sur l'origine sociopolitique de leurs souffrances, de faciliter l'accès à des services spécialisés (médecins, avocats, psychologues, travailleurs sociaux) et de mobiliser leur capacité à reprendre du pouvoir sur leur vie. En facilitant le témoignage entre hommes, le groupe permet autant de collectiviser les souffrances liées à leur pays d'origine que celles vécues dans le pays d'accueil. En plus, en favorisant une prise de parole, il permet de briser le silence sur les injustices subies et de restaurer un lien de confiance entre participants. Le groupe a également permis la création d'un réseau de soutien, d'entraide et de solidarité entre participants.

Surmonter le traumatisme

Le témoignage des participantes fait allusion à de nombreuses situations potentiellement traumatiques. La nature potentiellement traumatique des situations de violence organisée est largement reconnue dans la littérature (Rousseau, 2003; 2000; Summerfield, 2004, 1995; Herman, 1992). Le livre *Trauma and Recovery*, de Judith Herman (1992), est un classique en la matière. L'auteure nous amène à mieux comprendre les réactions psychobiologiques à la terreur et l'intervention à mener en situation de stress post-traumatique. Elle avance qu'une réaction normale aux atrocités commises par l'homme est d'essayer de les bannir de la conscience parce que l'horreur et la brutalité de ces atrocités les rend particulièrement innommables. Pour ceux qui les observent à distance et en sécurité relative, ces situations tombent rapidement dans l'oubli. Elle décrit d'autres réactions normales à la terreur, y compris l'hypervigilance, le sentiment d'intrusion, l'oscillation entre l'évitement et la répétition, la constriction et le sentiment de déconnexion dans son rapport à soi, aux autres et au monde. Par ailleurs, que la violence soit de nature politique ou domestique, Herman (1992) suggère un dénominateur commun

à ces expériences : la violence pose une menace sur l'intégrité et la sécurité, une proximité avec la mort, une peur extrême et un sentiment d'impuissance, car elle dépasse les capacités normales de réaction.

En termes d'intervention, Herman (1992) encourage en premier lieu le développement d'une relation d'aide qui favorise la résilience des survivants. Elle décrit une approche qui vise à redonner un pouvoir d'agir aux victimes par la reconstruction de nouveaux liens d'attachement et la reconstruction de nouveaux sens. L'importance de faciliter un repositionnement de l'individu par rapport aux événements est un objectif thérapeutique important. Auprès des survivants de violence organisée, elle insiste sur le fait que « Remembering and telling the truth about terrible events are prerequisites both for the restoration of the social order and for healing the individual victims » (Herman, 1992: 1).

Malgré ces recommandations, la recherche réalisée par Diallo & Lafrenière (2007) démontre que les intervenants préfèrent généralement éviter les questions relatives au traumatisme lors de leur intervention auprès des réfugiés. Ils remarquent que seulement 25 % des intervenants détiennent une formation spécifique sur l'intervention en contexte post-traumatique et que, malgré leur formation, « ils estiment ne pas toujours être en mesure de maîtriser les moyens et méthodes utilisés dans ce domaine. Ils expriment le sentiment de ne pas avoir les moyens de faire face aux besoins de cette population » (p.56).

En second lieu, Herman (1992), souligne l'importance du contre-transfert dans l'intervention auprès des survivants. La capacité à contenir et à travailler ses propres réactions émotionnelles au récit traumatique, souligne-t-elle, est importante. Dans son rôle de témoin aux atrocités, l'intervenant peut, par moments, se sentir dépassé par ses propres émotions et ressentir terreur, rage, désespoir et impuissance à divers degrés. Si ces émotions ne sont pas analysées et travaillées par l'intervenant, elles peuvent causer certains biais dans l'intervention et même sur le développement d'un traumatisme vicariant. En s'identifiant uniquement aux traumatismes dans l'histoire de son client, l'intervenant peut se sentir bouleversé ou impuissant. Dans ce contexte, l'intervenant peut à la fois perdre confiance en ses propres compétences et connaissances professionnelles et douter de la capacité du survivant à surmonter ses épreuves. L'impuissance peut aussi

l'amener à vouloir jouer le rôle de sauveur et à prendre le contrôle sur la vie des survivants au lieu de leur redonner du pouvoir d'agir. À l'inverse, héroïser les survivants tend à négliger les souffrances individuelles et collectives et même à en empêcher l'expression. Alors que cette gamme d'émotions est inévitable, la capacité à les analyser, à les comprendre et à les contenir est essentielle pour prévenir le traumatisme vicariant chez l'intervenant et favoriser la résilience chez les survivants.

Répondre à ces défis dans leurs interventions et acquérir des connaissances théoriques et cliniques en intervention post-traumatique peut permettre aux travailleurs sociaux d'approfondir leurs capacités à intervenir auprès des survivants de violence organisée. Pour se familiariser avec le vécu de violence organisée, les travailleurs sociaux ont avantage à consulter des récits autobiographiques de survivants. Il nous semble aussi pertinent que les travailleurs sociaux acquièrent des connaissances dans l'intervention en situation post-traumatique pour mieux comprendre les réactions normales à la terreur. Un constat également soutenu par la recherche de Diallo et Lafrenière (2007).

Parallèlement, le potentiel du témoignage dans le rétablissement des survivants de violence organisée, tel que présenté dans notre recherche et dans la recherche de Greenwald, Ben-Ari, Strous et Laub (2006), semble être un outil thérapeutique intéressant pour la pratique des travailleurs sociaux, en recherche comme en intervention. À la suite de l'examen des dossiers de 5000 personnes psychiatrisées à long terme en Israël, Greenwald, Ben-Ari, Strous et Laub (2006) identifient un groupe de 725 survivants de l'Holocauste dont l'analyse des dossiers révèle que les traitements n'ont jamais permis d'aborder l'histoire traumatique du patient. Les auteurs postulent que l'opportunité de parler de leurs expériences aurait pu épargner à de nombreux patients des décennies d'hospitalisation. Dans deux hôpitaux et avec une équipe composée de membres du personnel et de chercheurs, ils entreprennent donc auprès de 26 survivants un processus de témoignage par enregistrement vidéo. Les retombées de leurs recherches sont multiples et révélatrices. D'abord, alors que la schizophrénie était le diagnostic principal pour de nombreux survivants, à la lueur des témoignages, le syndrome du stress post-traumatique avec épisodes psychotiques semble plus approprié. Ensuite, des nouveaux liens se sont tissés entre les membres du personnel et les survivants. Le personnel aborde plus souvent avec eux des sujets reliés à leur histoire de vie et aux expériences de violence organisée vécues. Ainsi, les membres du personnel se sont trouvés mieux équipés pour intervenir et comprendre les agissements des survivants en relation avec le vécu traumatique. Dans le but de continuer à favoriser l'expression des patients et les discussions sur les événements vécus, un groupe thérapeutique qui met en valeur le contenu des témoignages a aussi été mis sur pied. Enfin, les chercheurs encouragent les hôpitaux à poursuivre un traitement qui conduit les survivants psychiatrisés depuis plusieurs années à la restauration d'un sentiment de soi positif et à la reprise de pouvoir sur leurs circonstances de vie.

Au-delà du trauma: Inclure la survivance dans nos interventions

Notre recherche nous démontre qu'une des forces du témoignage est sûrement d'avoir pu attirer notre attention autant sur le vécu de souffrances que sur les réponses individuelles et collectives mises en place pour surmonter l'adversité. Puisque la violence organisée implique un continuum de situations extrêmes, la nécessité de s'adapter continuellement, largement démontrée par nos participantes, apparaît comme un élément essentiel de leur rétablissement. Rousseau (2003) soutient qu'une des limites importantes aux modèles actuels d'intervention auprès des survivants de violence organisée est qu'ils ne reconnaissent pas que l'adversité peut aussi provoquer le déploiement de forces et de capacités chez l'individu. Pourtant, tant sa pratique clinique que ses recherches auprès des survivants lui confirme que l'adversité « peut elle-même être la source de forces non pas uniquement chez les individus exceptionnels, mais chez la plupart des personnes qui en font l'expérience » (p.61).

Par la force des circonstances, la violence organisée engendre des réponses collectives (Moser et Clark, 2001; Sharoni, 2001; Hughes, Mladjenovic et Zorica,1995; Sternbach, 1991). À travers leur témoignage, les femmes nous parlent certes de la fracture des liens sociaux, mais aussi de comment, en réponse à ces événements, de nouveaux réseaux et liens de solidarité, de reconnaissance et d'entraide sont reconstruits durant le conflit, les déplacements et les transits. À chaque étape de leur parcours migratoire, les participantes rapportent de nombreux exemples d'action collective pour faire face à l'adversité. Par exemple, face aux circonstances de la guerre, Jeanne s'implique dans l'activisme politique, dans un parti d'opposition au gouvernement, puis elle participe à la création

d'un Collectif d'ONG rwandaises dont l'objectif est d'assister les initiatives autoorganisées par les personnes déplacées par la guerre. Puis, dans ses premières semaines en exil, elle a aussi participé aux initiatives d'autogestion mises en place par le Collectif pour améliorer les conditions de vie de sa communauté en exil.

Par ailleurs, alors que chaque déplacement implique une rupture de liens sociaux, l'agir des femmes nous démontre qu'en réponse à cette réalité, et le plus souvent de manière stratégique, elles en reconstruisent de nouveaux. Par exemple, lors de l'établissement de Thérèse dans une ville de transit congolaise, la reconstruction de liens sociaux poursuit de nombreux objectifs : faciliter l'intégration de sa famille, accéder aux vivres essentiels à leur survie et maximiser la sécurité de ses enfants. En plus, en réponses aux atrocités de la violence organisée, le témoignage des femmes démontrent que les circonstances adverses créent des liens de solidarité et d'entraide. Par exemple, durant le génocide, Jeanne accueille à son domicile certaines personnes qui sont menacées par la violence, tandis que Thérèse, lors de son retour forcé, trouve refuge chez une connaissance.

Le témoignage de Béatrice Umutesi (2000), publié sous la forme d'un livre, offre une description plus détaillée sur l'agir des femmes et l'action collective dans les camps de réfugiés, mais aussi lors des fuites qui font suite à la destruction des camps. Parmi ces exemples, Umutesi (2002 : 100) parle de l'organisation de « La ligue des femmes rwandaises pour la défense du droit à la vie » dans les camps de réfugiés. Ce groupe vise à dénoncer les violations des droits humains perpétrées dans les camps et à l'intérieur du Rwanda et à créer un espace d'expression pour les femmes. La production de deux revues et des dossiers spéciaux permet d'aborder des thèmes relatifs à l'insécurité dans les camps, au rapatriement forcé des réfugiés, à la situation des femmes dans les prisons au Rwanda, etc. La Ligue organise aussi avec le Collectif des O.N.G. rwandaises un festival de jeunesse qui permet la tenue de conférences-débats sur la sexualité et la non-violence, d'événements sportifs et culturels et l'aménagement de terrains de jeux. À la suite de la destruction des camps, Umutesi témoigne du fait que l'adversité donne lieu à des actes insoupçonnés de solidarité entre survivants. Notamment, durant les déplacements dans les forêts tropicales congolaises, des groupes d'éclaireurs, principalement des hommes,

frayent les routes, tandis que les jeunes restent derrière les groupes de réfugiés pour abattre les arbres sur leur chemin et ralentir la progression des militaires.

Responsabilités des femmes

En raison des rôles socialement prescrits, les responsabilités des femmes envers les membres de leurs familles s'intensifient en situation de violence organisée (Ross-Shérrif, 2006; Palvish, 2005; Callamard, 2001). Dans notre recherche, nous avons vu comment les femmes deviennent les principales gestionnaires de la vie quotidienne et des soins à porter aux proches en situation de conflit, dans les camps de réfugiés comme lors des transits. Par exemple, les deux participantes accueillent à leur domicile les membres de la famille et amis déplacés par la violence organisée et sont les principales responsables de la gestion de ces nouveaux quotidiens. Alors que chaque déplacement implique une rupture, l'agir des femmes démontre qu'elles sont au cœur des pratiques pour rétablir une nouvelle quotidienneté et des continuités (emploi, éducation pour les enfants, réseau social). Le rétablissement sans cesse renouvelé de quotidienneté et de continuité démontre leur capacité à s'adapter pour répondre aux exigences dynamiques des situations. De plus, Thérèse démontre que les femmes sont créatives pour répondre aux besoins de leurs proches, par exemple, lorsqu'elle cultive son propre jardin. Aussi, pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs proches, notre recherche prouve que les femmes utilisent ou transforment leurs compétences pour obtenir des emplois. Par exemple, Thérèse se fait successivement travailleuse sociale dans les camps de réfugiés, commerçante de bière pendant le transit et professeur lors de son retour forcé au Rwanda.

De surcroît, en contexte de violence organisée, la notion de responsabilités envers les proches semble aussi s'élargir, phénomène que nous avons peu discuté dans les résultats mais que nous présenterons ici. Par exemple, au début de la guerre Jeanne accueille un garçon de sept ans déplacé et séparé de ses parents lors des premiers combats, tandis que Thérèse parle d'un étudiant qu'ils accueillent au Congo et qui vit avec eux. Cette prise de responsabilités pour les jeunes et adultes séparés de leurs proches est également rapportée dans la recherche de Cambrézy (1998). En effet, l'auteure remarque qu'au sein de la communauté rwandaise établie à Nairobi, un grand nombre de familles accueille à leur domicile des membres, apparentés ou non, et ont souvent à leur charge des enfants qui ne

sont pas nécessairement les leurs. De son côté, Jeanne nous parle d'une collectivisation des ressources visant à répondre aux besoins des familles et particulièrement aux besoins des enfants. On voit donc ici la solution qu'apportent les femmes à l'accroissement de leurs responsabilités : entraide et partage des responsabilités envers les enfants.

Tout bien considéré, reconnaître que les situations extrêmes donnent aussi lieu à des réponses individuelles et collectives semble évident et instrumental à l'intervention du travailleur social. De même, concevoir les femmes comme des actrices sociales nous amène à développer des pratiques qui visent à capitaliser sur les savoirs des survivantes et de leurs communautés. Les travailleurs sociaux auront donc avantage à faciliter la reconstruction de liens sociaux et à appuyer des initiatives d'entraide et d'autogestion issues de la communauté de leurs clientes-survivantes.

Capacité à agir

Les deux participantes à cette recherche ont ait preuve d'une forte résilience en regard de l'horreur et de la brutalité auxquelles elles ont survécues. Respectivement professionnelles en travail social et en aide humanitaire, Thérèse et Jeanne avaient certes une formation qui a facilité le développement de réponses sociales et collectives pour composer avec leurs situations. Nos participantes proviennent d'une classe sociale privilégiée, elles détiennent un diplôme d'études universitaires, des expériences de travail dans le domaine public, elles vivent en milieu urbain et ont accès à des ressources financières. Elles ne représentent pas la voix ou l'expérience de la majorité des femmes rwandaises qui vivent de l'agriculture en milieu rural et dans la pauvreté. Ainsi se situe une des limites importantes de cette recherche.

Néanmoins, cela ne nous empêche pas de comprendre comment les ressources du capital humain et social et comme nous l'avons vu dans cette recherche du capital économique, affectent les trajectoires migratoire et les expériences des participantes, et cela nous semble important. Par exemple, l'une des plus grandes composantes qui affecte la trajectoire des participantes à cette recherche, celle-là même qu'avance Béatrice Umutesi (2000), est l'accès à des ressources financières. En effet, lorsque le génocide éclate, par manque de moyens, Béatrice est incapable d'accéder à un lieu sûr pour elle et sa famille. Ils seront alors victimes et témoins des atrocités commises par tous les partis en conflit,

d'agressions et de viols répétitifs perpétrés par des miliciens. De même, à la suite des attaques dans les camps de réfugiés au Congo, comme Béatrice n'a pas les moyens de quitter le camp avec tous ceux à sa charge, elle est contrainte à fuir par les forêts congolaises. Ainsi, tenir compte des contraintes structurelles à l'action nous permet, d'une part, d'éviter une essentialisation de l'héroïsme des survivantes et, d'autre part, d'identifier comment ces contraintes interagissent sur l'agir des femmes. Dans le témoignage de nos participantes, l'accès à des ressources financières est également ce qui différencie la trajectoire des participantes. Lorsque les camps de réfugiés sont attaqués par l'AFDL, Jeanne peut partir vers Nairobi, tandis que Thérèse doit voyager à l'intérieur du Congo.

Une autre des réalisations de cette recherche consiste à démontrer comment les femmes transposent les ressources issues de leur capital humain et social et combien celles-ci jouent un rôle instrumental dans leurs capacités à répondre et à s'adapter tout au long de leur parcours migratoire. En effet, grâce à leur formation professionnelle et à leurs réseaux de connaissances, les participantes accèdent à des emplois alors qu'elles se retrouvent dans les conditions de vie très difficiles des camps de réfugiés. Cependant, comme le souligne Jeanne, lorsqu'elle tente de s'établir à Nairobi et au Canada, la transposition de ses compétences professionnelles d'un contexte géographique à un autre dépend de leur utilité pour l'économie du pays d'adoption, de la reconnaissance des diplômes acquis à l'extérieur et d'autres facteurs comme la maitrise de la langue dans le pays d'hôte, la présence d'un réseau social,.... Phénomènes recensés dans les recherches de Van Hear (2006) et Segal, Mayadas et Elliot (2006).

Par ailleurs, notre recherche démontre également comment les réseaux de relation des participantes leur ouvrent certaines possibilités. Par exemple, les liens familiaux, professionnels et ethniques montrent comment les acteurs qui ont des valeurs et une culture communes peuvent s'associer au profit de tous. Cette appartenance à un groupe est une source d'avantages propices à l'adaptation des survivantes tout au long de leur trajectoire migratoire et au moment de leur arrivée dans le pays d'hôte. Comme nous l'avons vu, ces réseaux donnent accès à des ressources, des conseils et un soutien dans de multiples domaines. Ils peuvent faciliter l'accès au marché du travail, au logement et offrir

un filet de sécurité, comme l'asile et la protection. Dans l'intervention, il s'avère donc important de considérer l'importance de capitaliser sur les compétences et les ressources issues du capital humain et social des survivantes de violence organisée pour faciliter leur intégration, ce que soutient récemment Segal, Mayadas et Elliot (2006).

Un des résultats de notre recherche est que les ressources issues de leurs classes sociales, mais surtout celles issues du capital humain, social et économique ont joué un rôle instrumental dans la capacité de ces survivantes à s'adapter tout au long du conflit, à parvenir aux frontières canadiennes et possiblement à pouvoir transformer leur histoire de victimisation en histoire de résistance et de résilience. Dans des recherches subséquentes, nous croyons qu'il serait pertinent d'étudier le rôle de la classe sociale, du capital humain, social et financier comme facteurs de protection dans la résilience.

La reconstruction de sens

Nous savons que, dans le rétablissement d'un survivant, donner un sens à l'expérience vécue peut permettre à l'individu de mieux s'adapter, résister et supporter la souffrance. On dit aussi que l'élaboration de sens joue un rôle essentiel dans la survie et le rétablissement parce qu'elle permet à l'individu de rétablir un pont entre le passé et le présent. Enfin, elle permet d'interpréter son expérience et de rétablir un sentiment de cohérence et de continuité.

Dans son livre *Un merveilleux malheur*, Boris Cyrulnik (2002) souligne que c'est seulement en faisant le récit de son expérience que l'individu parvient à donner un sens à ses souffrances et qu'il peut transformer, dans l'après-coup, son malheur en quelque chose de plus positif. Il décrit la notion de la résilience comme un processus naturel, « la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité » (p. 8). Elle est donc le ressort de ceux qui, ayant reçu le coup, ont pu le dépasser. La résilience est en effet un processus dynamique qui demande un travail sur soi et qui se fonde sur une identité cohérente. Il souligne que « le tissage du sentiment de soi fort semble un facteur capital de l'aptitude de la résilience » (p.17-18). Ainsi, l'idée que l'on se fait de soi, notre identité, est un ancrage important dans le rétablissement des survivants.

De même, dans un contexte de violence de masse, plusieurs auteurs appuient l'importance de l'élaboration de sens dans la survie et le rétablissement des survivants. Dans leur étude, Johnson, Thompsom et Downs (2009) cherchent à savoir comment les facteurs socioculturels influent sur l'expérience des traumatismes et la résilience. Cette recherche est réalisée auprès de neuf interprètes qui travaillent dans l'intervention auprès des personnes réfugiées et qui sont eux-mêmes des survivants de violence organisée. Il en ressort trois thèmes qui semblent contribuer positivement à l'adaptation des survivants. D'abord, les chercheurs nous apprennent que plusieurs survivants décrivent leur vie avant l'arrivée en terre d'accueil comme un vécu de traumatisation collective au cours duquel ils ont été victimes de persécutions sur la base de leur identité culturelle. Comprendre que les expériences traumatiques font partie d'un système d'oppression collective permet souvent le maintien des liens avec leur communauté d'appartenance, ici et là-bas, et la normalisation de leurs expériences. Ensuite, les auteurs de la recherche constatent chez ces survivants que la capacité à répondre et à résister aux atrocités semble avoir restauré leur sentiment de confiance dans leurs propres moyens et le sentiment de pouvoir agir sur leur destin. En outre, résister et agir selon leurs convictions et leurs croyances semblent avoir renforcé l'identité des survivants qui se perçoivent comme des êtres compétents. Enfin, les chercheurs montrent comment les croyances culturelles influent sur la réponse aux expériences de violence. Par ailleurs, plusieurs participants estiment que leur expérience leur a appris à être plus reconnaissant envers la vie et à mieux composer avec les difficultés quotidiennes. Certains affirment qu'elles leur ont appris à reconnaître leur force et leur courage. D'autres, en transformant le sens de leurs expériences, leur ont trouvé une utilité : ils peuvent aider des personnes qui se trouvent dans des situations similaires.

Dans un autre ordre d'idées, Foucault (1979) expose comment les discours des autorités sont destinés à conquérir « l'âme », considérant que l'utilisation délibérée de la violence a comme objectif l'intériorisation des relations de pouvoir. Or, il stipule qu'en dénonçant publiquement les discours et les techniques de ceux qui sont au pouvoir, l'intériorisation psychologique de la relation de pouvoir se voit neutralisée. D'ailleurs, cette modalité de résistance transcende le témoignage de nos participantes. Par exemple, pour Thérèse, la reconstruction de son histoire personnelle semble motivée par le besoin de dénoncer les injustices subies par ses proches, sa communauté et elle-même. Plus spécifiquement,

briser le silence sur les atrocités vécues et commémorer la mémoire de son époux porté disparu nous apparaissent comme des éléments significatifs de son témoignage qui pourraient contribuer à la résilience de cette participante. Par ailleurs, il ressort une élaboration de sens commune aux deux témoignages, à savoir que les deux survivantes inscrivent leurs expériences à l'intérieur d'un vécu collectif de violence organisée et d'oppression. Elles sont donc porteuses d'une histoire de société et leur témoignage permet d'approfondir la connaissance de l'histoire de leur communauté dans son ensemble sans compter qu'elles partagent autant les expériences de souffrances et de traumas que celles de résistance et de solidarité. Cette façon d'interpréter leurs expériences semble permettre aux femmes de ne pas individualiser leurs souffrances et de faciliter le processus de normalisation.

De même, l'identité narrative qui ressort clairement de leur témoignage est celle de femmes actives et compétentes qui ont pu se créer des marges de manœuvre pour résister et survivre. Leurs capacités à surmonter l'adversité pour assurer la survie et procurer un avenir meilleur à leurs proches résonnent à travers l'ensemble de leurs témoignages, tout comme leurs capacités à agir pour améliorer les conditions de vie de leur communauté en exil. Ces actions racontées au présent semblent être à la base d'un sentiment de valorisation personnelle. La construction d'un sentiment de soi fort et compétent est très visible et peut certainement contribuer à la résilience de ces participantes. La conscience de sa valeur expliquerait sûrement pourquoi Jeanne, à son arrivée au Canada, vit l'incompréhensible devant son incapacité à intégrer le marché de l'emploi.

Tu finis par perdre confiance dans ce que tu es, dans ce que tu peux faire, dans ce que tu es capable de faire. Mais en même temps tu sais que tu es capable de faire tellement de choses et tu te demandes justement comment il se fait que tu ne sois pas utile pour la société. C'est étonnant de se voir d'un jour à l'autre dispensable. Jeanne p.51-52

En matière d'intervention auprès des familles immigrantes, Rachédi et Vatz Larroussi (2004) élaborent une approche qui vise à favoriser leur résilience à travers le témoignage et la reconstruction de sens. Elles encouragent une pratique d'accompagnement et d'empowerment qui favorise la transmission de l'histoire familiale. Comme elles le soulignent, « le capital historique de ces familles est précieux. Il gagne à être découvert, d'une part, parce qu'il nous fait côtoyer les stratégies développées face à d'adversité et,

d'autre part, parce qu'il nous invite à fréquenter des espaces différents et lointains » (p.8). Puisque cette histoire contient le socle de l'identité familiale, elle mérite d'être transmise. Dans le cas des familles réfugiées, elles insistent sur le fait que « le besoin de réintroduire de la continuité et du sens dans ce qu'elles ont vécu est une urgence » (p.9). Mettre en mots son expérience permet de la symboliser et ainsi de restaurer un sentiment de continuité entre le passé et le présent. Elles soulignent que si l'intervention se fait en groupe, la solidarité éprouvée permet aussi l'expression des émotions et, par conséquent, un travail sur ces émotions. Le groupe permet alors de normaliser et de contenir les émotions. Dans ce contexte, le rôle de l'intervenant est de faciliter la parole et la compréhension des « déterminants sociopolitiques des conflits pour faire ressortir ceux qui sont communs aux situations vécues » (p.9).

Conclusion

Les situations de conflits tombent rapidement dans l'oubli pour ceux qui les vivent de loin. Plus près de nous, ces réalités sont transportées sur le sol canadien par les nombreux survivants de violence organisée qui ont trouvé l'asile ici depuis la signature de la Convention de Genève, mais peu d'espace est accordé pour entendre leurs voix. Au moment même où le nombre de conflits est croissant et alors qu'ils ciblent de plus en plus les civils, notre gouvernement et ceux de nombreux pays occidentaux ne cessent de rétrécir l'accès à une terre d'accueil et à la reconnaissance du droit d'asile aux personnes persécutées et déplacées par la violence organisée. À ce premier non-sens, un autre apparaît pour les survivants, leurs proches et leurs descendances. En effet, bien que la communauté internationale ait mis sur pied des tribunaux, des commissions d'enquête et la Cour pénale internationale pour lutter contre l'impunité et traduire en justice les responsables de crimes contre l'humanité commis lors de ces conflits, il serait prématuré de considérer comme acquise la reconnaissance de toutes les victimes. Dans ce contexte, nous avons voulu entendre la voix de deux survivantes rwandaises, établies au Canada à la suite de la violence organisée s'étant déroulé dans leur pays.

En parcourant la littérature sur les survivants de violence organisée, nous nous sommes intéressés à la survivance. Un des intérêts majeurs de l'étude de la survivance est sûrement de témoigner de la capacité insoupçonnée de l'être humain à s'adapter et même à faire preuve de résilience en situations d'adversité. Bien entendu, l'étude de la survivance nous oblige d'abord à poser un regard sur la victimisation réelle et combien regrettable à laquelle donne lieu la violence organisée et sur la revictimisation possiblement créée par les réponses sociales. Mais, surtout, elle nous amène à comprendre que les survivants sont des acteurs sociaux qui, selon les circonstances de la victimisation et les ressources disponibles, peuvent s'adapter et résister. Ensuite, la survivance nous encourage à comprendre comment, à la suite de telles situations, les survivants s'adaptent et peuvent même résilier, en recomposant un sens qui permette de réintégrer l'expérience et de tisser un pont entre le passé et le présent.

Par l'entremise de cette recherche, nous avons donc exploré le discours de femmes sur trois dimensions de la survivance. Dans un premier temps, nous avons exploré l'expérience objective d'une victimisation collective et la possibilité d'une revictimisation causée par les réponses sociales mises en place pour intervenir en situation de violence organisée. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à la « capacité » des survivantes à mettre en place un ensemble de pratiques individuelles ou collectives pour s'adapter, résister et surmonter l'adversité. Enfin, nous avons choisi d'explorer, dans la construction même de leurs récits, les sens qu'elles tentent de véhiculer au sujet de leurs expériences en situation de violence organisée.

Pour y parvenir, la construction de notre cadre théorique s'est ancrée dans une triple perspective. D'abord, nous avons opté pour la défense des droits de la personne, ce qui nous a permis de nous positionner comme chercheur et ce qui a facilité l'établissement d'un lien confiance et de solidarité avec les participantes. Ensuite, nous avons choisi la théorie de la structuration pour appuyer une conception des survivantes comme « actrices sociales », capables de se créer des marges de manœuvre pour agir selon les ressources disponibles. Enfin, en valorisant les théories narratives, l'analyse du témoignage nous fournit une méthode pour appréhender le sens que ces femmes donnent aujourd'hui à leurs expériences.

Nous avons privilégié le témoignage comme méthode de collecte de données, considérant la richesse de son contenu et de sa portée. D'abord, il valorise la parole des survivants dans la documentation des conflits armés. Il vise aussi la dénonciation d'injustices subies, la prise de conscience du caractère sociopolitique de l'expérience, la reconstruction et la représentation de son expérience. Par ailleurs, il devient un moyen par lequel l'individu peut s'impliquer dans la lutte pour la justice sociale, la défense des droits de la personne et pour contrer l'impunité. Notons que le témoignage a également été retenu parce que le fait de s'y prêter est potentiellement thérapeutique pour les survivants. Comme nous le voyons devant les retombées inestimables et significatives qu'il peut avoir sur les plans individuel, social, historique et politique, le témoignage présente un potentiel inestimable pour la recherche.

En résumé, les résultats de notre recherche démontrent que les femmes ont vécu dans un climat d'insécurité, d'incertitude et d'impunité durant la guerre au Rwanda (1990-1994), durant le génocide et une fois en exil au Congo durant la guerre qui a visé le renversement de Mobutu. Elles nous parlent d'une continuité de violence s'étant déroulé au Rwanda d'un régime politique à un autre. De plus, les femmes témoignent de la nonreconnaissance de leur statut de réfugié par les bureaux qui traitent les demandes d'asile outre-mer, du traitement déshumanisant et accusateur des administrateurs de l'aide humanitaire et, de manière plus importante, de la non-reconnaissance des crimes commis par les forces armées du gouvernement actuellement au pouvoir au Rwanda et de leur impunité. Ensuite, les témoignages recueillis montrent que, du début du conflit à leur arrivée au Canada, les femmes sont socialement engagées dans la protection, la sécurité, la survie et l'établissement de leurs proches, mais aussi dans l'activisme politique et l'action collective. Pour subvenir aux besoins de leurs proches et de leur communauté, elles mobilisent et transforment toutes les ressources de leur capital humain, social et économique, et ce, tout au long de leur parcours migratoire. Enfin, au sujet du sens, nous avons vu que la capacité des femmes à inscrire leurs vécus individuels de souffrances dans une histoire d'oppression et de victimisation collective semble les aider à normaliser leurs expériences. De plus, une identité de femmes fortes, résilientes et capables de s'adapter dans des circonstances adverses se dégage de leur témoignage, ce qui semble favoriser chez elles un sentiment de cohérence, de continuité et de valorisation personnelle. Cette manière d'interpréter leurs expériences semble avoir contribué à leur résilience et à maintenir un sens d'appartenance à leur communauté.

Cependant, une limite importante de cette recherche est d'avoir seulement entendu la voix de deux femmes rwandaises issues de la même tranche d'âge et d'une classe sociale privilégiée. En effet, au moment où les événements ont eu lieu dans leur pays d'origine, les deux participants détiennent un niveau d'éducation universitaire, des expériences professionnelles dans le domaine public et des capacités financières. En aucun cas, leurs expériences de survivance peuvent être généralisées à l'ensemble de la population rwandaise. Par contre, nous croyons que leurs voix et leurs expériences s'inscrivent à l'intérieur de l'histoire de leur communauté et qu'elles nous ont informés de manière pertinente au sujet de la survivance.

Par ailleurs, nous croyons que la méthodologie de recherche et notre positionnement clair contre toutes les formes d'abus de pouvoir ont favorisé la participation de ces femmes, ont facilité l'établissement d'un contact personnalisé et ont permis de développer une relation de confiance propice à la réalisation de leur témoignage. En effet, lors de notre premier contact téléphonique avec Jeanne qui visait à lui expliquer l'objet de notre recherche et à lui présenter notre méthodologie, elle a accepté sur-le-champ de participer parce que notre approche lui plaisait. Elle se disait outrée des entrevues de trente minutes qui n'offrent pas vraiment la possibilité de raconter son histoire et de la formuler de manière significative. Au téléphone, elle avait même commencé à nous raconter l'importance que revêtent pour elle certaines expériences, dont la mise sur pied d'une association pour les femmes au Cameroun.

Davantage, nous croyons que le processus de témoignage retenu était fort adéquat et qu'il respectait les limites des participantes. Nous leur avons effectivement offert la possibilité de définir elles-mêmes les thèmes sur lesquels elles allaient discourir, la manière de les aborder et le temps à leur allouer. Ainsi, nous croyons que cela leur a permis de mieux se préparer et de développer des moyens pour circonscrire les événements et contenir les émotions que pouvaient raviver en elles le récit de certains événements vécus. En effet, Jeanne a délibérément présenté ces événements en les recadrant dans des phénomènes sociohistoriques et politiques et en octroyant beaucoup de temps à sa capacité à agir face aux événements. De son côté, pour livrer un témoignage rempli d'expériences traumatiques. Thérèse a choisi le domicile de la chercheure, ce que nous pouvons concevoir comme une première distance qu'elle s'est donnée pour retracer son expérience. Puis, à chaque rencontre, elle semblait avoir prédéterminé les événements qu'elle raconterait ainsi que la période de temps qu'elle y allouerait, comme si chaque rencontre devenait le contenant d'une période de vie difficile. La troisième séance de témoignage de Thérèse s'était terminée sur le récit de son incarcération au Congo, et elle nous avait prévenus que le récit de la prochaine rencontre débuterait « dans » la prison. Finalement, à la quatrième rencontre, elle a interrompu son témoignage et demandé si nous pouvions simplement converser. Nous avons choisi de respecter son rythme et avons interprété sa demande comme une mesure de protection. Durant cette pause, nous lui avons rappelé qu'elle pouvait en tout temps arrêter le processus pour éviter de raviver le souvenir d'événements trop difficiles, mais avec beaucoup de courage elle a choisi de poursuivre. À la lueur de cette expérience, nous insistons sur l'importance de redonner du pouvoir aux femmes dans le processus de réalisation du témoignage.

Finalement, le témoignage des femmes nous a obligé à remettre en question les discours conventionnels sur la violence organisée s'étant déroulée au Rwanda, en plus de contribuer à la reconnaissance de toutes les victimes. Nous espérons que ces résultats permettront de tisser de nouvelles solidarités entre les survivants rwandais qui ont été victimes de deux régimes politiques consécutifs de terreur. Nous souhaitons que toutes ces injustices soient reconnues un jour par des instances officielles afin d'assurer au Rwanda un climat propice au maintien de la paix. À nos participantes, nous espérons que ce projet a su rendre justice à votre expérience de survivance.

Pour conclure, la situation au Rwanda décrite par les participantes soulève plusieurs questions relatives à nos pratiques d'intervention qui visent à favoriser la résilience des survivants. Comment favoriser le rétablissement des individus et des sociétés divisées suite à la violence organisée? D'une part, il nous semble important de s'ancrer dans une perspective de recherche de vérité, de justice et de réparation, car elles sont à la fois des composantes essentielles du processus de réconciliation et du rétablissement. De manière générale, les auteurs (Danieli, 2006; Renault 2004; Wythe-Earnshaw et Misgeld, 2004; Altounian, 2000; Summerfield, 1995; Herman, 1992; Bettelheim, 1979) s'entendent pour dire que la reconnaissance officielle des crimes contre l'humanité et la traduction en justice des responsables de ces crimes sont des facteurs importants. Sans reconnaissance officielle de l'histoire, il est non seulement impossible de symboliser l'expérience collective, mais de restaurer les liens d'une communauté divisée par la violence organisée. Pour amorcer la réconciliation des populations civiles divisées par un conflit violent, il faut que justice soit faite. Comme la justice sociale est au cœur de notre profession, dans une perspective de lutte contre l'impunité, les travailleurs sociaux peuvent travailler de concert avec les survivants, leurs communautés et les organismes de défense de droits pour documenter les violations des droits de la personne qui ne sont pas encore reconnues.

Par ailleurs, il nous faut reconnaître et nommer, dans nos interventions, le caractère social et intentionnel des situations de violence organisée et bien connaître les effets bio-psycho-

sociaux normaux qu'engendrent les situations de terreur chez les survivants afin de ne pas les pathologiser. Autrement dit, il nous semble important de normaliser les réactions bio-psycho-sociales des situations de terreur, de bien connaître les situations sociales et politiques des pays desquels proviennent les survivants afin d'aiguiser, au cours de notre intervention, la conscience critique des survivants.

Enfin, reconnaître que les situations extrêmes donnent aussi lieu à des réponses individuelles et collectives semble essentiel à la bonne conduite de l'intervention. Grâce à cette étude, qui nous a permis de concevoir les femmes comme des actrices sociales, nous suggérons de développer des pratiques qui capitalisent sur les savoirs des survivants et de leurs communautés et qui appuient leurs initiatives d'auto-organisation. Il nous apparaît indispensable de nous ancrer dans une perspective qui reconnaît la capacité à agir des survivants pour ainsi faire émerger leur histoire de résistance, de persévérance et d'opposition. Hors de tout doute, il est possible d'aider les survivants à développer, au cœur de leur histoire, une identité plus positive d'eux-mêmes fondée sur leurs capacités à résister et à s'adapter face à l'adversité.

Sources documentaires

Agger, Inger (1989). Sexual Torture of political prisoner: an overview. *Journal of traumatic stress*, 2(3), 305-330.

Agger Inger (1992). *The Blue Room: Testimony among Refugee Women a psychosocial explanation*. London and New Jersey: Zed Books.

Altounian, J. (2000). La survivance, traduire le trauma collectif. Paris : Dunod.

Amnistie Internationale (2004). *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui*. Paris: Editions francophones d'Amnesty International.

Atlani, L. & Rousseau, C. (2000). The politics of Culture in Humanitarian Aid to Women Refugees who have Experienced Sexual Violence. *Transcultural psychiatry*, *37*(3), 435-449.

Balgopal, P. (2000). Social Work Practice with Immigrant and Refugees: an Overview. Dans Balgopal (Eds), *Social work practice with immigrant and refugees*, (pp.1-29). New York: Colombia University Press.

Becker, G. S. (1993). *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*. Chicago: University of Chicago Press.

Beneduce, R. et Martelli, P. (2005). Politics of Healing and Politics of Culture: Ethnopsychiatry, Identities and Migration. *Transcultural psychiatry*, 42(3), 367-393.

Berger, Ronald J. (1995). Agency, Structure, and Jewish Survival of the Holocaust. A life history study. *The Sociological Quarterly*, *36*(1), 15-36.

Bettelheim, B. (1979). Surviving and Other Essays. New York: Random House, Inc.

Bloomfield, D., Barnes, T. et Huyse, L. (2004). *La réconciliation après un conflit violent : un manuel*. Série manuels International produit par IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance).

Bourdieu, P. (1986) The forms of capital. Dans Westport J. (Ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, (pp. 214-258). New York: Greenwood.

Bowles, R. (2005). Social Work with Refugee Survivors of Torture and Trauma. Dans Alston, M. & McKinnon, J. (Eds), *Social Work Fields of Practice*, (pp. 249 – 267). Australia: Oxford University Press.

Bracken, P., Giller, J. E., et Summerfield, D. (1997). Rethinking Mental Health with Survivors of Wartime Violence and Refugees. *Journal of Refugee Studies*, 10(4), 431-442.

Bratton, M. (1994). Civil Society and Political Transition in Africa. Institute for Development Research (IDR). *Reports*, 11(6), 1-22.

Brauman, R., Smith, S. et Vidal, C. (2000). *Rwanda : politique de terreur, privilège d'impunité*. Médecins Sans Frontières. Centre de réflexions sur l'action et les savoirs humanitaires. Récupéré à http://84.37.15.205/crash/drive/b48e-rb-2000-rwanda-politique-de-terreur-privilege-dimpunite-_fr-art-p.13_.pdf

Brittain, V. (2003). The impact of war on women. Race & Class, 44, 41-51.

Calhoun. L. G. et Tedeschi. R. G. (1999). Facilitating post traumatic growth. A clinician' guide. NJ: Lawrence Erlbaum Associates, Inc .

Callamard, A. (2001). Enquêter sur les violations des droits des femmes dans les conflits armés. Droits et Démocratie. Canada. Bibliothèque nationale du Québec.

Cambrézy, L. (1998) Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi. Dans Lassailly-Jacob, V. (Ed), *Communautés déracinées dans les pays du Sud*, (pp. 79-94). Ostrom : Éditions de l'Aube.

Chérrier, J.-F. (2004). La réappropriation du pouvoir : une réponse en santé mentale à l'accueil de demandeur d'asile. *Intervention*, (121), 41-50.

Chrétien, J.-P. (2000). *L'Afrique des grands lacs : deux milles ans d'histoire*. Coll. « Collection historique ». Paris : Aubier

Cienfuegos, J. et Monelli, C. (1983). The testimony of political repression as a therapeutic instrument. *Journal of Orthopsychiat*, *53*, 43-51.

Cockburn, C. (2001). The Gendered Dynamics of Armed Conflit and Political Violence. Dans Moser, C. et Clark, F (Eds), *Victims, perpetrators or actors? Gender, Armed conflict and Political Violence*, (pp.13-54). London: Zed Books.

Conseil Canadien pour les Réfugiés (2009). *Nairobi : protection retardée, protection refusée*. Récupéré à http://www.ccrweb.ca/documents/Nairobirapport.pdf

Conseil Canadien pour les Réfugiés (2010). *Concerns with Refugee Decision-making at Cairo*. Récupéré à http://ccrweb.ca/files/CairoConcerns.pdf

Cox, D. et Pawar, M. (2006). *International Social Work. Issues, Strategies and Programs*. United States: Sage Publication.

Crépeau, F. et Nakache, D. (2006). Controlling Irregular Migration in Canada. Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection. *Choices*, *12*(1), 3-41.

Cyrulnick, B. (2002). *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob.

Danieli, Y. (2006). Essential elements of healing after trauma. Complex needs voiced by victims-survivors. Dans Sullivan, D. & Tiff, L. (Eds), *Handbook of Restorative Justice*, (pp.343-354). Londre: Routledge.

Dauvergne, C. (2006). Reflection on Gendering Canada's Refugee Process. *Refugee*, 23(2), 148-139.

Derges, J. et Henserson, F. (2003). Working with Refugee and Survivors of Trauma in a Day Hospital Setting. *Journal of Refugee Studies*, *16*(1), 82-98.

Des Forges, A. (1999). *Leave no one to tell the story*. Human Rights Watch. New York. Repéré à http://www.hrw.org/legacy/reports/1999/rwanda/index.htm#TopOfPage

Des Forges, A. (2004). Ten Years later. Dans *Leave no one to tell the story*. Human Rights Watch. Répéré à http://www.hrw.org/legacy/reports/1999/rwanda/index.htm#TopOfPage

Diallo, L. et Lafrenière, G. (2007). Intervenir auprès des survivants de guerre, de torture et de violence organisée. *Reflets*, *13* (1), 41-77.

Dossa, Parin (2004). Poetics and Politics of Migration. Canadian Scholar Press

Eastmond, M. (2007). Stories as Lived Experience: Narratives in Forced Migration Research. *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 248-264. DOI:10.1093/jrs/fem007

Foucault, M. (1979). Discipline and Punish: The Birth of Prison. Londre: Peguin Books

Foucault, Michel. (1988). *Politics, Culture, Philosophy and Other Writtings* 1977-1984. New York: Routledge.

Frankl, V. E. (1992). *Man's search for meaning. An introduction to Logotherapy*. Fourth Edition. Boston: Beacon Press.

Froelich, R. (2006). *The Coverage of War, Security, and Defense Policy: Do Women Matter?* Papier présenté à Annual meeting of the International Communication Association, Dresden, Germany. Récupéré à http://www.allacademic.com/meta/p91664 index.html

Gansou, G.M., Baudet, T., Mbemba, A., Tognide, M., Ezin-Houngbe, J., Ahyi, R. G. (2008). Violences sexuelles de guerre au Congo-Brazzaville. Aspects culturels, cliniques et thérapeutiques. Dans Arcand, S., Damant, D., Gravel S. & Harper, E. (Eds), *Violence faites aux femmes*, (pp. 109-124). Presses de l'Université du Québec

Gardam, J.G. & Charlesworth, H. (2000). Protection of Women in Armed Conflict. *Human Rights Quarterly*, 22(1), 148-166. DOI: 10.1353/hrq.2000.0007

Giddens, A. (1987). *La constitution de la société*. Paris : Presses Universitaires de Frances.

Gilbert, K.R. (2002). Taking a narrative approach to grief. Research: Finding meaning in stories. *Death Studies*, 26, 223-239.

Giroin, I., Rosa, E., Marroquin, A. P., Berman, H., Derby, S. & Voia, L. (2005). *A Narrative Study of Refugee Women Who Have Experienced Violence in the Context of War*. Centre for Research on Violence against Women and Children.

Gouvernement du Québec (2005). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique rwandaise, recensé au Québec en 2001*. Repéré à http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-rwandaise.pdf

Greenwald, B., Ben-Ari, O., Strous, R.D. & Laub, D. (2006). Psychiatry, Testimony and Shoah: Reconstructing the Narratives of the Muted. *International Social Health Care Policy, Programs, and Studies, 43*(2), 199-214. DOI 10.1300/J010v43n02 14

Herman, J. (1992). Trauma and Recovery. The aftermath of violence—from domestic abuse to political terror. New York: Basic.

Hirsh, M. & Smith, V. (2002). Feminism and Cultural Memory: An Introduction. *Journal of Women in Culture and Society*, 28(1), 1-22.

Hughes, D., Mladjenovic, L., & Zorica, M. (1995). Feminist Resistance in Serbia. *European Journal of Women's Studies*, 2, 509-525.

Human Rights Watch (HRW). (2006). Le génocide rwandais: comment il a été préparé. Avril, no.1. Récupéré à

http://hrw.org/french/backgrounder/2006/rwanda0406/rwanda0406fr.pdf

Human Rights Watch (HRW). (2009). *Lettre au Procureur général du Tribunal pénal international pour le Rwanda concernant les crimes commis par le FPR*. 26 Mai 2009. Récupéré à http://www.hrw.org/node/83538

International Federation Social Work (IFWS). (2005). Definition of Social Work. Récupéré de http://www.ifsw.org/f38000138.html

Jensen, S. B. et Agger, I. (1990). Testimony as ritual and evidence in psychotherapy for political refugees. *Journal of Traumatic Stress*, *3*(1), 115-130.

Jensen, S. B. et Agger, I. (1996). *Trauma and Healing under State Terrorism*. London: Zed Books

Johnson, H., Thompson, A., et Downs, M. (2009). Non-Western interpreter's experiences of trauma: the protective role of culture following exposure to oppression. *Ethnicity & Health*, *14*(4), 407-418. DOI: 10.1080/13557850802621449

Kleinman, A., Das, V. et Lock, M. (1997). Introduction. Dans Kleinman, A., Das, V. & Lock, M (Eds). *Social Suffering*, (p.ix-xxvii). California: University of California Press.

Kleinman, A. et Kleinman, J. (1997). The Appeal of Experience; The Dismay of Images: Cultural Appropriation of Social Suffering in Our Times. Dans Kleinman, A., Das, V. & Lock, M (Eds). *Social Suffering*, (pp. 1-24). California: University of California Press.

Lacroix, M. (2006). Sexual Violence against women in the context of war and ethnic conflict: challenges for practice. Communication présentée au Colloque International Résovi, Violences faites aux femmes : réponses sociales plurielles, Montréal, Québec.

Lacroix, M. et Sabbah, C. (2007). La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivant des conflits ethniques : défis pour la pratique. *Reflets*, 13, p. 18-40.

Lemarchand, R. (1999) Coming to Terms with the Past: The Politics of Memory in Post-genocide Rwanda, unpublished paper, October

Lemarchand, R. (2006). The geopolitics of the great lake crisis. Dans Reyntjens, F. et Marysse, S. (Eds), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, (pp.25-54). Harmattan.

Lentin, R. (2000). Femina sacra: Gendered memory and political violence. *Women's Studies International Forum*, *29*, 463-473. DOI:10.1016/j.wsif.2006.07.004

Lustig, S., Weine, S., Glenn, N.S. et Beadslee, W. (2004). Testimonial Psychotherapy for Adolescent Refugees: A Case Series. *Transcultural Psychotherapy*, 41(1), 31-45. DOI: 10.1177/1363461504041352

Martin-Baro, I. (1994). Writings for a Liberation Psychology. Harvard University Press.

Mayer, R. et Ouellet, F. (1991). L'analyse de contenu. Dans Mayer, R. & Ouellet, F. (Eds), *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, (pp.473-504). Québec : Gaëtan Morin.

McKinney, K. (2007). Breaking the Conspiracy of Silence: Testimony, Traumatic Memory, and Psychotherapy with Survivors of Political Violence. *ETHOS*, *35*(3), 265-299. DOI: 10.1525/ETH.2007.35.3.265

Mestheneos, E. et Ioannidi, E. (2002). Obstables to Refugee Intergration in the European Union Member States. *Journal of Refugee Studies*, *15*(3), p.304-320.

Mohamed Abdi, C. et Hamdi, S. (1999). Resistance strategies: Somali women's struggles to reconstruct their lives in Canada. *Canadian Women Studies*, 19(3), 52-57.

Moreau, S., Rousseau, C., et Mekki-Berrada, A. (1999). Politiques d'immigration et santé mentale des réfugiés: Profil et impact des séparations familiales. *Nouvelles pratiques sociales*, *11*(2), 177–196.

Moser, C. et Clark, F. (2001). *Victims, perpetrators or actors? Gender, Armed conflict and Political Violence*. London: Zed Books.

Moussa, H. (1998). Violence against refugee women: gender oppression, canadian policy and the international struggle for Human Rights. *Ressources for Feminist Research*, 26(3-4), 79-111.

Mujawayo, E. etBelhaddad, S. (2004). *SurVivantes : Rwanda, dix ans après le génocide*. Paris: Editions de l'Aube.

Nations Unies (1996). Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda. Soumis par M. René Degni-Ségui, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en application du paragraphe 20 de la résolution S-3/1 du 25 mai 1994. Conseil Économique et Social.

Norsworthy, K.L. et Khuankaew, O. (2004). Women in Burma speak out: Workshops to deconstruct gender-based violence and build systems of peace and justice. *Journal for Specialists in Group Work, 29*(2), 259-283.

Okome, M. O. (2001). Africain Women and Power Reflections on the Perils of Unwarranted Cosmopolitanism. *Journal of Culture and African*, 1(1), 1-15.

Ortiz, D. (2001). The Survivor's Perspective. Voices from the Center. Dans Ellen, T., Terence, M.K. & Farris, T. (Eds), *The Mental Health Consequences of Torture*, (pp. 13-34). New York: Plenum Publisher.

Palvish, C. (2005). Action Response of Congolese Refugee Women. *Journal of Nursing Scholarship*, 37(1), 10-17.

Pradesh, U., Raghuvanshi, L. & Agger, I. (2008). Giving a Voice to the Voiceless. Manual for Testimonial model-a Brief Therapeutic Intervention for Community Workers working with Survivors of Torture and Organized Violence. Produit par People's Vigilance Committe on Human Rights. India. Repéré à http://www.ahrchk.net/pub/pdf/AHRC-PUB-001-2009-GivingVoice.pdf

Rachédi, L. & Vatz Laaroussi, M. (2004). Favoriser la résilience des familles immigrantes par l'empowerment et l'accompagnement. *Intervention*, 120 (juillet), 5-15.

Renault, E. (2004). *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice.* Paris : La Découverte

Reyntjens, F. (1996). Rwanda: Genocide and Beyond. *Journal of Refugee Studies*, 9(3), 240-251.

Reyntjens, F. (2005). La guerre des Grands Lacs. The privatistion and criminalisation of public space in the geopolitics of the Great Lakes region. *Journal of Modern African Studies*, 43(4), 587-607.

Ricci, S. (2008). La parole mémorielle des de rescapées du génocide des Tutsi au Rwanda: vers une (re)construction du sens. (Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal). Récupéré à http://www.archipel.uqam.ca/2315/1/M10335.pdf.

Ross-Sheriff, F. (2006). Afghan Women in Exile and Repatriation Passive Victims or Social Actors? *Journal of Women and Social Work*, 21(2), 206-230. DOI: 10.1177/0886109905285782

Rostami-Povey, E. (2007). Gender, agency and identity, the case of Afghan women in Afghanistan, Pakistan and Iran. *Journal of Development Studies*, 43(2), 294-311. DOI: 10.1080/00220380601125149

Rousseau, C. (2003). L'horreur et l'humanité. Frontières, 15(2) 60-63.

Rousseau, C. (2000). Les réfugiés à notre porte : violence organisée et souffrance sociale. *Criminologie*, 33(1), 185-201.

Rousseau, C., Rufagari, M-C., Bagilishya, D. et Measham, T. (2004). Remaking family life: strategies for re-establishing continuity among Congolese refugees during family reunification process. *Social Science and Medecine*, *59*, 1095-1108.

Ryan, B. (1976). Blaming the victim. Vintage Books.

Schafer, L-H. (2002). True Survivors: East African Refugee Women. Special Issue: Women, Language, and Law in Africa II. *Africa Today*, 49 (2), 29-48.

Segal, U.A., Mayadas, N.S. & Elliott, D. (2006). A Framework for Immigration. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 4 (1), 3-24. DOI: 10.1300/J500v04n01 02

Semelin, J. (2005). Purifier et détruire : usages politiques des massacres et des génocides. Paris : Seuil.

Semujanga, J. (2004). La rumeur : Parole fragile et croyance partagée. *Protée*, 32(3), 33-46. Récupéré à http://id.erudit.org/iderudit/011257ar

Sharoni, S. (2001). Rethinking Women's Struggles in Israel-Palestine and in the North of Ireland. Dans Moser, C. & Clark, F (Eds), *Victims, perpetrators or actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence* (pp.85-98). London: Zed Books.

Simalchik, J. (2004). Understanding Torture: Definitions and Myths and Settlement Services for Survivors of Torture. Dans Whythe-Earnshaw, C. & Misgeld, D. (Eds), *In our Midst: Educational Aids to Work with Survivors of Torture and Organized*, (pp. 29-41). Canadian Centre for Victims of Torture. Toronto Violence.

Sternbach, N.S. (1991). Re-membering the Dead: Latin American Women's "Testimonial" Discourse. *Latin American Perspectives*, 1, 91-102.

Summerfield, D. (1995). Addressing Human Response to War and Atrocity: Major Challenges in Research and Practices and the Limitations of Western Psychiatric Models.

Dans Kleber, R.J., Figley, C.R. & Gersons, B.P.R. (Eds), *Beyond Trauma*, (pp.1-10). New York: Plenum Press.

Summerfield, D. et Hume, F. (1993). War and post-traumatic stress disorder: The question of social context. *Journal of Nervous and Mental Disease*, 181, 522, 1992.

Summerfield, D. (2004). Cross cultural perspectives on the medicalisation of human suffering. Dans Rosen. G.M. & (Eds), *Posttraumatic Stress Disorder*. *Issues and Controversies*, (pp.233-245). New York: John Wiley and Son.

Tedeschi, R. G., & Calhoun, L.G. (1995). *Trauma and transformation: Growing in the aftermath of suffering*. Thousand Oaks. CA Sage.

Tedeschi. R. G.. & Calhoun. L, G. (1996). The Posttraumatic Growth. Inventory: Measuring the positive legacy of trauma. *Journal of traumatic stress*, *9*, 455-471.

Umutesi, M.B. (2000). Fuir ou Mourir au Zaïre. Le vécu d'une Réfugiée Rwandaise. Paris : L'Harmattan.

United Nations Development Fund for Women (UNIFEM). (2007). *A Life Free of Violence Is Our Right!* The UN Trust Fund to End Violence Against Women. New York. Récupéré à http://www.unifem.orq/attachments/products/ALifeFreeOfViolencelsOurRight Pt2 enq.pdf

United Nations High Commisioner for Refugees (UNHCR). (2000). The Rwandan genocide and its aftermath. Dans UNHCR, *The State of the World's Refugees*, (pp.245-275). Récupéré à http://www.unhcr.org/3ebf9bb60.html.

United Nations High Commisioner for Refugees (UNHCR). (2008). Annual UNHCR figures show continuing climb in number of uprooted. Récupéré à http://www.unhcr.org/news/NEWS/4856264b2.html.

Uwizeyimana, A., Mukamunana, J., Mukamana, J. & Sibomana, R. (2004). Le contexte dans les camps des réfugiés rwandais au Zaïre. Dans Dusenge, V. & Sibomana R. (Eds), *Auto-organisation des réfugiés dans les camps à l'est du Zaïre, 1994-1996*, (pp.13-44). Belgique : Presses de l'Université de Namur.

Van Der Meeren, R. (1996). Three Decades in Exile: Rwanda Refugees 1960-1990. *Journal of Refugee*, 9(3), 252-267.

Van Hear, N. (2006). I went as far as my money could take me. Conflict, Forced Migration and Class. Dans Moss, D. (Ed), *Gender, space and time: women and higher education*, (pp.125-154). New York: Lexington Books.

Verwhimp, Philip (2004). Death and survival during the genocide in Rwanda. *Population Studies*, 58 (2), 233-245.

White, M. & Epson, D. (2009). Les pratiques narratives. Belgique: Edition Satas.

Whythe-Earnshaw, C. & Misgeld, D. (2004). *In Our Midst. Educational Aids to Work with Survivors of Torture and Organized Violence*. Canadian Centre for Victims of Torture.